

A Dieu et à son Christ

la Société et les Nations !

- *Les premiers fondements de l'Ordre social.*
- *Ligue Apostolique.*

3^{me} ÉDITION. — 12^{me} mille

BUREAUX DE LA LIGUE APOSTOLIQUE :

PARIS 7^e : Rue Las Cases, 7.

LYON : Rue de la République, 65

BRUXELLES : Rue Belliard, 28



Bibliothèque Saint Libère

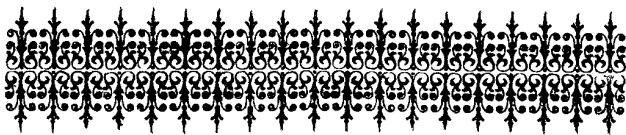
<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2007.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.

A Dieu et à son Christ

la Société et les Nations !



Dieu le veut !

Le présent travail a comme but d'éclairer le public sur une œuvre strictement nécessaire : le retour de l'Univers, des Nations et de l'Ordre social tout entier, à Dieu et à Jésus par la Sainte Eglise.

Il expose la situation faite à la société moderne, les errements des peuples et des Gouvernements. Il indique le remède, le seul remède à d'aussi grands maux. Il demande que, sans retard, on se mette au travail de restauration de toutes choses en Jésus-Christ.

Pourrions-nous demander que ces pages soient lues du commencement à la fin. Sur le sujet capital qu'elles traitent, il faut des convictions. Chacun, nous l'espérons, les puisera dans notre modeste travail.

Nos théories ne sont pas neuves. Elles sont la reproduction des enseignements des Pontifes Romains. A la suite des Vicaires de Jésus-Christ et après eux, nous insistons sur la nécessité de former les esprits au point de vue social selon l'unique doctrine vraie, et sur l'urgence de cette formation pour le bien de la société, de l'Eglise et des Ames.

Dans nos appréciations, la Foi et la Logique nous ont guidés.

Ne rencontrerons nous que des amis ? nous le souhaitons. Nous savons que les voies de la Logique et de la Foi, ne sont pas celles, où l'on ne trouve que des sympathies. Nous estimons que quiconque sera

conduit par les vraies lumières, celle de la raison et de la foi, après avoir lu et médité ces pages, avec nous s'écriera : Il faut rendre l'Univers, la Société et les Nations à Dieu et à Jésus-Christ par la Sainte Eglise ! Dieu le veut !

*
* *

Mais une œuvre aussi considérable et aussi nécessaire ne peut aboutir si elle n'est rendue concrète et agissante dans un organisme constitué.

*C'est pourquoi nous avons créé une Ligue. Sa Sainteté le Pape Benoît XV a daigné la bénir, l'approuver, lui accorder des nombreuses Indulgences, et la favoriser du titre significatif de **Ligue Apostolique**. Sa Sainteté exprime aussi le vœu formel qu'à cette Ligue adhèrent tous les catholiques dignes de ce nom.*



(1) Une revue mensuelle très importante paraît sous le titre : « La Ligue apostolique des Nations » — S'adresser à l'un des secrétariats de la Ligue :

Paris, rue Las Cases n° 7

Bruxelles, rue Belliard n° 28

Lyon, rue de la République n° 65

Ordre et TABLEAU SYNOPTIQUE des matières traitées

Dieu le veut !	1
INTRODUCTION.	7
But de la Ligue Apostolique.	7
Approbation du Saint-Siège.	12
Opportunité de la Ligue	14
Une constatation stupéfiante.	19
Résultats certains.	19
Faveurs.	21

PREMIERE PARTIE

La Restauration de la Société dans le Christ, est strictement nécessaire.	23
Exposé de la situation actuelle.	24
CHAP. 1. — CE QUI DOIT ÊTRE ET N'EST PAS.	24
§ 1. Parce que créature, l'Homme et l'Univers sont en tout souverainement dépendant de Dieu.	25
I. L'Homme, en lui même, est dépendant de Dieu,	25
II. L'Homme, étant doué de raison, doit reconnaître et professer le souverain domaine de Dieu.	25
III. L'Homme souverainement dépendant doit faire de son intelligence, de sa volonté, de son être, l'usage indiqué par Dieu, donc, doit admettre l'Ordre surnaturel.	26

§ 2, Parce que créature , la <i>Famille</i> est souverainement dépendante de Dieu	28
I. La <i>Famille</i> en elle-même, est souverainement dépendante de Dieu	28
II. La <i>Famille</i> , en tant que constituée par des êtres intelligents, doit comme corps moral, reconnaître et professer le souverain domaine de Dieu.	29
III. La <i>Famille</i> , souverainement dépendante dans l'usage des intelligences des volontés et des êtres qui la composent, doit accepter l'Ordre surnaturel établi par Dieu.	30
§ 3, Parce que créature , la <i>Société</i> est souverainement dépendante de Dieu.	31
I. La <i>Société</i> , en elle-même, est souverainement dépendante de Dieu.	31
Enseignements de Léon XIII	31
II. La <i>Société</i> en tant que corps, composé d'êtres intelligents, doit reconnaître et professer le souverain domaine de Dieu. Enseignements de Léon XIII	32
III. La <i>Société</i> , corps intelligent, souverainement dépendant, doit accepter l'Ordre surnaturel qui est établi par Dieu. Enseignements de Léon XIII	35
§ 4. Parce que, en vertu de son Domaine Souverain , Dieu a constitué l'Ordre surnaturel, l'Individu, la <i>Famille</i> , la <i>Société</i> , de par la volonté divine et en raison de la <i>Fin</i> surnaturelle à laquelle Dieu destine. l'homme, doivent s'établir en lui.	38
§ 5. L'homme, la Famille, la Société effectivement établie en Dieu et en Jésus-Christ, par la Sainte Église.	39
Enseignements des Papes et des Évêques. Lettre Apostolique de Pie VII	40
§ 6. Conclusion du Chapitre I : A la tête des Nations et des Peuples et de l'Ordre social tout entier doivent se trouver Dieu et son Christ par la Sainte Église. Voilà ce que doit être.	53
CHAP. 11. — CE QUI DOIT NE PAS ÊTRE ET EST	55
Preliminaires : <i>Origines</i> de cette situation.	55
<i>Principes</i> : l'Homme substitué à Dieu.	57
<i>Conséquences immédiates</i> . Libertés modernes.	60

<i>Les principes et les libertés modernes condamnés par Grégoire XVI</i>	64
Les principes et les libertés modernes condamnés par Pie IX.	66
Les principes et les libertés modernes condamnés par Léon XIII	67
Les principes et les libertés modernes condamnés par Pie X	74
Les principes et les libertés modernes condamnés par Benoit XV	78
§ 1. Au point de vue individuel, l'état social actuel est mauvais ; il ruine la Foi et damne les âmes. .	80
§ 2. Au point de vue de la Société, le mal social actuel est suprême.	88
Paroles prophétiques de Léon XIII et de Pie IX, .	83
Aboutissement à l'anarchie.	87
§ 3. Au point de vue de Dieu, de Jésus-Christ, et de la Ste Église, l'état social actuel est une injustice et une injure souveraines qui demandent réparation. .	88
Témoignages des Cardinaux Mercier, Bourne. . .	90
De S. S. Benoît XV	90
Valeur de la thèse et de l'hypothèse.	93
Terrible prédiction de Benoît XV	96

DEUXIÈME PARTIE.

Travail nécessaire et urgent.	98
CHAP. I. — TRAVAIL NÉCESSAIRE ET URGENT ;	98
I. parceque, en matière sociale, les esprits ne sont pas attachés à la vérité	99
II. parceque l'action de la loge corrompt la mentalité catholique. .	99
III. en raison de la nature de l'idée sociale	105
CHAP. II. -- OBJET DE CE TRAVAIL	110
I. Existence de la vérité et du bien, leur indépendance, leur autorité, leur droit	111
II. L'autorité et le droit de la vérité et du bien	112

III. Conséquemment, il faut une autorité, un pouvoir pour faire respecter la vérité et le bien	114
La Politique.	115
IV. L'homme est libre. Il y a une loi tracée à cette liberté : la loi de la vérité et du bien : et conséquemment la loi de l'autorité	117
V. Conséquemment, il faut former dans les esprits et y maintenir intangibles les vérités primordiales de la foi, comme vérités strictement nécessaires à la base et au maintien de l'ordre social, à sa vérité et à sa justice	124
Il est requis 1 ^o de ne pas voiler la vérité.	126
2 ^o Il est de toute nécessité d'affirmer la vérité entière.	127

TROISIÈME PARTIE

Moyens efficaces pour rendre l'Univers à Dieu et à son Christ par la Sainte Eglise. — La Ligue Apostolique 128

CHAP. I. MEMBRES DE LA LIGUE APOSTOLIQUE. 129

1^o **Catégorie** : Simple adhésion. 129

2^o **Catégorie** : Participation active et efficace à la restauration de l'Ordre social. 130

§ 1. — CE QUE LA LIGUE ATTEND DE L'ÂME DEVENUE UN AUTRE JÉSUS-CHRIST, UNI AUX TROIS PERSONNES DIVINES ET IMMOLÉE EN ELLES. 130

1^{er} Degré. Conditions et Obligations 131

2^e Degré. Conditions et Obligations 133

§ 2. — CE QUE LA LIGUE DEMANDE DE L'ÂME UNIE A JÉSUS-CHRIST AGISSANT. 138

Apostolat des Prêtres. 138

Apostolat des Laïques. 139

Apostolat des Institutions et Organismes sociaux. 140

3^e **Catégorie** : Propagandistes. 143

4^o **Catégorie** : Membres d'honneur. 144

CHAP. II. — ORGANISATION.

1. Unité.	144
2. Direction générale	144
3. Direction Diocésaine	145
4. Centres d'activités	146
5. Réunions.. ¶	146

CONCLUSION GÉNÉRALE : CROISADE NÉCESSAIRE. — ¶

DIEU LE VEUT! 148

* *

APPROBATION DES PRINCES DE L'ÉGLISE	154
---	-----



INTRODUCTION

But de la Ligue Apostolique

La Société va à l'abîme ; c'est incontestable.

La « Ligue Apostolique » pour le retour des Nations et des Peuples et de l'Ordre social toutentier à Dieu et à son Christ par la Sainte Eglise, est fondée pour la sauver. Toute sa raison d'être est là.

Elle émane d'une double conviction :

La première, c'est qu'il n'y a et qu'il ne peut y avoir de salut pour la société, pour la famille et l'individu, que dans un attachement vrai, sincère, et total à Jésus-Christ et à son Eglise « colonne et puissance de vérité » (I. Tim. 3), c'est qu'en dehors de cet attachement et d'une organisation sociale, qui en découle, il n'y a et il ne peut y avoir que désordre, et un désordre tel, que, fatalement, il doit aller toujours croissant, et aboutir à une ruine sociale complète et irrémédiable.

La deuxième ; c'est que dans le monde entier, il y a un travail sournois, perfide et constant, d'une part, pour entretenir dans les âmes égarées les erreurs qui les ont séduites, et d'autre part, pour entamer, vicier et corrompre la mentalité des catholiques et achever par ceux-ci, la perte du genre humain.

La première conviction est basée sur le dogme ; *la seconde* est fondée sur une constatation, qu'ont pu faire ceux-là seuls, qui ont suivi de près, l'entrée et l'action lente, progressive mais sûre de la Franc-maçonnerie dans l'organisme social. A qui n'a pas étudié cette action il est impossible de porter sur les procédés subtils et hypocrites de la secte, un jugement sain et qui répond en tout, à la seule réalité vraie. Non prévenues, inconscientes du danger, les meilleures volontés se laissent surprendre, les esprits les mieux intentionnés se laissent contaminer.

L'habileté des ennemis du Christ n'a d'égale que celle de leur chef, Satan. On commence par créer une atmosphère d'op-

portunisme. La timidité, la crainte de se compromettre, et chez un grand nombre l'espérance que « certaines concessions » offriront un lendemain meilleur, achèvent de préparer le terrain que l'action maçonnique a la mission de cultiver. Ce terrain n'est autre que le milieu social, qu'il faut insensiblement transformer. Une adaptation spécieuse à l'état des esprits, abuse ceux-ci sans les émouvoir. Les idées anti-catholiques, prennent corps dans la société sans que le catholique, sans que le prêtre lui même, s'en aperçoive. La presse, les conférences, les organismes sociaux, politiques et économiques ; et pour entrer dans un détail plus particulier, les promesses, les menaces, les mensonges, les accusations ; tout est mis en œuvre pour instiller le venin maçonnique et former la mentalité nouvelle. Que de fois, dans le but d'amener le catholique ou le prêtre à faire un pas de plus dans la voie des concessions, qui sont une trahison déguisée, ne se contente-t-on pas, chez l'ennemi de Dieu, d'affirmations audacieuses qui, on le sait, ne prendront pas sur le public mais qui provoqueront des explications timides. Celles-ci sont le recul attendu et désiré. Le catholique ne s'est aperçu de rien. La franc-maçonnerie elle, est satisfaite. Elle a obtenu son but caché mais vrai : l'affaiblissement de la mentalité catholique.

* * *

N'est-ce pas ce qui a produit la situation effacée et humiliée qui, au point de vue social, est faite à Dieu, à son Christ et à la Sainte Eglise. Pourquoi les catholiques se sont-ils retirés, et comme cantonnés dans le domaine privé de la famille et de la conscience ; et pourquoi l'Eglise doit-elle se cacher de plus en plus avec Jésus-Christ, au fond de ses sacristies ; et pourquoi les catholiques les premiers accusent-ils le prêtre qui fait son devoir, d'ingérence dans le domaine politique ? Parce que, selon l'expression courante, on ne veut pas d'affaires, et ne pas vouloir d'affaires, c'est reculer devant ceux qui avancent.

Par mille moyens, l'esprit laïque et Satan — c'est tout un — se sont emparés et s'emparent de la rue, de la place publique, des organisations sociales et des gouvernements. S'opposer à cette invasion, c'est se créer des misères. Il faut les éviter. L'esprit du mal le sait. Il sait surtout que ses cris seront entendus et il crie fort. Tantôt, ce sera une mainmise sur toutes les insti-

tutions publiques et privées qu'on reprochera à l'Eglise ; tantôt, ce sera son immixtion dans des affaires qu'on dira n'être pas de son ressort ; tantôt, ce sera sa rigueur excessive contre les libertés modernes, etc. etc : toutes choses, dont on lui fera un crime. Chacune de ces accusations devrait faire affirmer par les catholiques la place qui dans tout domaine, revient à Jésus-Christ et à l'Eglise. Qu'arrive-t-il ? On explique, on justifie, on excuse. L'effet est inévitable : l'Eglise du Christ a reculé ; l'Eglise de Satan a progressé.

C'est ainsi qu'insensiblement le règne de Satan a envahi tout l'Ordre social. C'est ainsi que les catholiques se vouant à l'inertie, donnent à l'esprit du mal d'accomplir son œuvre.

La « Ligue Apostolique » envisage de face la situation. Elle veut que soit appliquée à la Société, aux Nations et aux Peuples, la vérité apportée au monde par le Verbe de Dieu fait homme.

Appuyée sur le Christ et confiante en Lui, soutenue par Celui qui est la pierre de soutènement de l'Eglise et dont elle veut être l'instrument, elle s'est fixée comme but :

premièrement : d'inspirer aux catholiques des idées vraies sur tout ce qui concerne l'Ordre social ; conséquemment de réformer les idées de ceux dont l'esprit est vicié, en tout ou en partie, par la fausse mentalité moderne.

deuxièmement : d'obtenir par une action énergique, puissante, soutenue par la prière et par le sacrifice, la conversion de l'Ordre Social tout entier, des Nations, des Peuples et des Gouvernements, de toutes les Institutions publiques et privées ; en un mot de réaliser par la prière, le sacrifice et l'action « la restauration de toutes choses dans le Christ » conformément au titre même qu'elle a adopté et que le Saint-Siège a autorisé : *Ligue Apostolique pour le retour des Nations et des Peuples et de l'Ordre Social tout entier à Dieu et à son Christ par la Sainte Eglise* » ; conformément aussi à la parole de Pie X : « *il s'agit de ramener les sociétés, égarées loin de la sagesse du Christ, à l'obéissance à l'Eglise ; l'Eglise à son tour les soumettra au Christ, et le Christ à Dieu* ». (Enc. e Supremi Ap.)

Nous voulons donc que dans l'individu et la famille, soit donnée à Dieu, à Jésus, à la Sainte Eglise, la place qui leur revient.

Nous voulons que Dieu et Jésus-Christ règnent sur l'Univers et sur la Société entière.

Et pour entrer dans un plus grand détail :

1. Nous voulons qu'à la tête de tout organisme international, à la tête de la diplomatie et des relations des peuples entre eux, se trouvent Dieu, Jésus-Christ, le Saint Evangile, le Décalogue, le Credo, la reconnaissance de l'Eglise, du Pape, et de leur mission divine dans le Monde.

La Ligue des Nations doit devenir la Ligue Apostolique des Nations.

2. Nous voulons, qu'à la tête de tout organisme National, à la tête des empires, des royaumes, des républiques, des confédérations de Peuples, en un mot à la tête de toute Nation, se trouvent Dieu, le Saint Evangile, le Décalogue, le Credo, la reconnaissance de l'Eglise et du Pape, et de leur mission divine dans le Monde.

3. Nous voulons qu'en tête et à la base du pacte social fondamental et de la Charte des Peuples, qu'en tête et à la base des Constitutions des Pays, — se trouvent Dieu, Jésus-Christ, le Saint Evangile, le Décalogue, le Credo, la reconnaissance de l'Eglise et du Pape et de leur mission divine dans le Monde.

4. Nous voulons, qu'à la tête des Gouvernements, des Parlements, des Sénats, de toute assemblée revêtue d'une autorité quelconque, à la tête de l'Armée, à la tête des Etats, des Provinces et des départements, des villes et des communes, à la tête des administrations et de toute institution gouvernementale, fédérale, provinciale, municipale, en un mot de toute institution publique, et même privée, se trouvent Dieu, Jésus-Christ, le Saint Evangile, le Décalogue, le Credo, la reconnaissance de l'Eglise et du Pape, et de leur mission divine dans le Monde.

5. Nous voulons qu'à la formation, à l'éducation, à la direction des Peuples, qu'aux grands instruments de formation de l'Individu, de la Famille et de la Société, à l'école et à l'Université, à la Presse et aux élections, aux organisations et aux œuvres de quelque nature qu'elles soient, président Dieu, Jésus-Christ, le Saint Evangile, le Décalogue, le Credo, la reconnaissance de l'Eglise et du Pape et de leur mission divine dans le Monde.

6. Nous voulons que disparaisse à jamais l'usurpation inique et le crime sacrilège accompli par la substitution faite dans tout l'organisme social, de l'homme à Dieu.

Nous enveloppons dans une commune réprobation le droit et les libertés modernes qui sont l'expression pratique de ce crime, le luthéranisme, le kantisme et la déclaration des droits de l'homme qui en sont la source et l'origine. Nous voulons que Dieu, Jésus-Christ et l'Eglise, reprennent partout leurs droits que ces doctrines néfastes ont supprimés.

Nous voulons que partout soit reconnu et admis le principe que tout pouvoir vient de Dieu, qu'aucun pouvoir n'émane de l'homme.

Nous voulons, en un mot, que dans l'ordre social il ne soit attribué aucun droit à l'erreur et au mal, et que tout droit soit attribué à la vérité et au bien seuls, conformément à toute justice.

Tout cela, nous le voulons d'une volonté énergique et décidée.

troisièmement : de suivre les directions et les mouvements imprimés par l'erreur à la société, de les dénoncer par la presse, par les conférences, par tous les moyens de propagande ; plus spécialement d'éclairer les âmes droites sur l'action pernicieuse des idées imprécises, incomplètes, qui entament et ruinent les mentalités catholiques, idées qui ne cessent de circuler dans les masses ; de favoriser tout mouvement imprimé à la société par la vérité ; enfin, de susciter ces mouvements et ces directions selon les circonstances, et selon les impulsions données au monde par le centre de la catholicité, c'est-à-dire par le Chef de l'Eglise et par l'Episcopat.

Voilà de quelle manière la Ligue comprend son devoir.

Elle demande des adhésions, mais elle demande surtout des convictions et l'action. Elle demande que les idées vraies pénètrent chez l'individu, dans les masses et dans les organismes sociaux. Elle prie chacun de ses membres, et plus spécialement ses propagandistes, de se convaincre eux-mêmes de cette vérité surnaturelle qui seule peut garantir l'Ordre social et sauver les Peuples.

Approbations

La Ligue a recueilli les plus puissants encouragements et les plus hautes approbations (1). Mais rien n'ira au cœur de ceux qui ont résolu de sauver leur Patrie et l'humanité, comme la parole descendue des hauteurs du Vatican et que le Saint-Siège nous donne si abondante, si forte, si caractérisée, si consolante et si encourageante à la fois.

Voici le document pontifical :

SECRETARIA DI STATO

DI SUA SANTITÀ

Dal Vaticano, le 18 novembre 1918.

N° 84112

Au R. P. Philippe C. ss. R.

MON RÉVÉREND PÈRE,

Notre Saint-Père le Pape Benoît XV n'a pu ne pas apprendre avec une particulière satisfaction, par votre lettre du 9 novembre, la récente fondation d'une « Ligue de prières, de sacrifices et d'action, pour le retour des nations et des peuples et de l'ordre social tout entier à Dieu et à son Christ par la Sainte Eglise. »

Inspiré d'un véritable zèle sacerdotal, d'un profond dévouement à l'Eglise et d'un ardent désir de coopérer à l'Extension du Règne de Jésus-Christ dans les âmes et dans la société tout entière, votre noble et généreux appel **répond plus que jamais aux graves nécessités actuelles.**

Au lendemain des épreuves, des souffrances et des maux inénarrables auxquels les nations et les peuples ont été en butte au cours de la plus affreuse des guerres ; au lendemain de tant de divisions et de haines ; à l'heure où de profondes transformations sociales s'accomplissent ; à l'heure où tant d'erreurs, de principes funestes continuent à pervertir les intelligences et tout le champ social, s'élevant en particulier contre la vérité surnaturelle, s'opposant à la mission de l'Eglise, il est **un impérieux devoir pour tous et pour chacun** de contribuer à rendre aux individus et aux peuples cette vérité, cette paix, ce bonheur dont ils éprouvent un besoin indéfinissable.

(1) Lire, à la fin de ce manuel, quelques-unes des lettres qui lui ont été adressées,

Mais, vous l'avez justement dit, ce qui doit rendre et assurer à l'humanité, cette justice, cette fraternité, cette paix qui ont formé et qui forment l'objet des aspirations universelles, *ce qui doit restaurer et garantir l'ordre social*, ne peut être que le retour des individus et des familles, des nations et des peuples à Jésus-Christ, à sa loi, à son Evangile, et à l'Eglise, dépositaire de sa Doctrine et de sa Grâce.

Jésus-Christ, divin Rédempteur de tous les hommes à travers les siècles entiers, doit régner en Souverain sur les individus comme sur les nations et les peuples, puisque tout pouvoir Lui a été donné au ciel et sur la terre, et que toutes les nations Lui ont été données en héritage.

Or, l'Eglise a été chargée par Notre-Seigneur Jésus-Christ Lui-même de continuer Sa mission, Son œuvre à travers les siècles, qui est de procurer la sanctification et le salut des âmes, de procurer en même temps, dans la plus large mesure possible, le bonheur des individus, et des peuples, en faisant régner parmi eux la vérité, la justice, la charité et la paix.

Aussi bien, le Saint-Père vous félicite de la très louable et très pieuse pensée qui vous a porté à fonder une Ligue si opportune et si salutaire. **Il souhaite qu'à cette Ligue adhèrent tous les catholiques** dignes de ce nom, qui, par l'exemple d'une vie privée et publique sincèrement chrétienne, par la prière et par l'action, attirent les bénédictions du ciel et hâtent le retour de la société aux vrais principes et la restauration de l'ordre social en Jésus-Christ, par Son Eglise.

C'est pourquoi Sa Sainteté autorise bien volontiers cette Association à prendre le titre de « Ligue Apostolique pour le retour des nations et des peuples et de l'ordre social tout entier à Dieu et à son Christ par la Sainte Eglise. »

Afin d'encourager le clergé et les fidèles à entrer dans cette Ligue et à en promouvoir l'extension, le Souverain Pontife a daigné accorder à ses membres les faveurs suivantes :

I. — Une indulgence de sept ans et de sept quarantaines chaque fois qu'ils font un acte prescrit par les statuts, ou chaque fois qu'eux-mêmes, sous l'impulsion de la grâce, s'imposent une prière spéciale ou un acte de mortification, ou un acte d'apostolat pour obtenir le retour de la société à Jésus-Christ.

II. — Une indulgence plénière, aux conditions ordinaires: 1° le jour de leur inscription dans la Ligue ou l'un des huit jours suivants, à leur choix ; 2° Pareillement aux principales fêtes, qui rappellent que

Jésus-Christ est le Roi immortel des peuples et des siècles : la Noël, l'Épiphanie, les Pâques, l'Ascension, la Pentecôte, la Fête-Dieu, la Fête du Sacré-Cœur, la Fête de l'Immaculée-Conception, et des Saints Apôtres Pierre et Paul ; 3^e Pareillement un jour de chaque mois, à leur choix, que, dans leur intention, ils consacreront tout entier et plus spécialement au bien de la Sainte Eglise, en appliquant à ce but toutes leurs prières et œuvres.

III. — Pour les prêtres, la faculté de donner la Bénédiction Apostolique deux fois par an, à l'occasion des réunions plus solennelles des membres de la Ligue.

En témoignage de Sa paternelle bienveillance et comme gage d'abondantes faveurs divines, Sa Sainteté vous accorde de tout cœur la Bénédiction Apostolique.

Avec mes sincères félicitations et mes meilleurs vœux pour la Ligue, veuillez agréer, mon Révérend Père, l'expression de mes sentiments dévoués en Notre-Seigneur.

(Signé) : P. Card. GASPARRI.

Opportunité

L'acte du Saint-Siège tranche une question que l'opportunisme contemporain n'a pas manqué d'inspirer à plusieurs : « A notre époque de désordre et d'indifférentisme, la fondation d'une Ligue semblable est-elle de saison... »

Oui, répond le Saint-Père. « **Votre appel répond plus que jamais aux graves nécessités actuelles...** »

* * *

Dans une autre circonstance, le Saint-Siège adressait à l'éminent Archevêque de Tours, une lettre doctrinale qui établit la même opportunité :

« Au milieu des bouleversements actuels, il importe de redire
« aux hommes que l'Eglise est, de par son institution divine, la seule
« arche de salut pour l'humanité. Etablie par le Fils de Dieu sur
« Pierre et ses successeurs, elle est non seulement la gardienne des
« vérités révélées, mais encore la sauvegarde nécessaire de la loi na-
« turelle. Aussi est il plus *opportun* que jamais d'enseigner, comme
« vous le faites, Monseigneur, que la vérité libératrice pour les indi-

« vidus comme pour les *sociétés*, est la vérité surnaturelle dans toute sa plénitude et dans toute sa pureté, sans atténuation ni diminution, et sans compromission, telle, en un mot, que Notre-Seigneur Jésus-Christ est venu l'apporter au monde, telle qu'il en a confié la garde et l'enseignement à Pierre et à l'Eglise. » (Lettre du 16 mars 1917.)

Avant Benoit XV, le **Souverain Pontife Pie X** avait dit :

« Le salut n'est pas ailleurs que dans le Christ... *On est tenté à nouveau de traiter les affaires du monde en dehors du Christ* ; on a commencé à bâtir en rejetant la pierre angulaire... Jésus-Christ reste malgré tout la pierre angulaire de la *société* humaine... Vous comprenez facilement par là quelle nécessité presse chacun de nous d'employer la plus grande force d'âme possible et toutes les ressources dont nous disposons, à ranimer cette vie surnaturelle dans tous les rangs de la société humaine, depuis l'humble classe de l'artisan qui gagne chaque jour son pain à la sueur de son front, jusqu'aux puissants arbitres de la terre... » (Jucunda sane, 12 mars 1904.)

Et le Pape ajoute :

« La prière ne suffit point... il faut entrer « dans la mêlée pour combattre vaillamment les combats du Seigneur. »

Avant Benoit XV et avant Pie X, l'immortel **Léon XIII** avait écrit :

«Retourner aux principes chrétiens et y conformer en tout la vie, les mœurs et les institutions des peuples, est une nécessité qui, de jour en jour, devient plus évidente. Du mépris où ces règles sont tombées, sont résultés de si grands maux que nul homme raisonnable ne saurait considérer, sans une douloureuse anxiété, les épreuves du présent, ni envisager sans crainte les perspectives de l'avenir... »

... Regarder vers Dieu et tendre à Lui, telle est la loi suprême de la vie de l'homme.

« Mais ce qui est vrai de l'homme considéré individuellement, continue Léon XIII, l'est aussi de la société, tant domestique que

« civile. En effet, si la nature elle-même a institué la société, ce n'a pas été pour qu'elle fût la fin dernière de l'homme, mais pour qu'il trouvât en elle et par elle des secours qui le rendissent capable d'atteindre à sa perfection. Si donc une société ne poursuit autre chose que les avantages extérieurs et les biens qui assurent à la vie plus d'agréments et de jouissances ; si elle fait profession de ne donner à Dieu aucune place dans l'administration de la chose publique et de ne tenir aucun compte des lois morales, elle s'écarte, d'une façon très coupable, de sa fin et des prescriptions de la nature. C'est moins une société qu'un simulacre et une imitation mensongère d'une véritable société et communauté humaine...

« Le temps lui-même dans lequel nous vivons, nous avertit donc de chercher les remèdes là où ils se trouvent, c'est-à-dire de rétablir dans la vie privée et dans toutes les parties de l'organisme social les principes et les pratiques du christianisme ; c'est l'**unique moyen** de nous délivrer des maux qui nous accablent et de prévenir les dangers dont nous sommes menacés. Voilà Vénérables Frères, à quoi nous devons nous appliquer avec tout le soin et tout le zèle dont nous pouvons être capables. » (Sapientia Christiana, 10 janvier 1890.)

Et dans sa célèbre encyclique du 19 mars 1902, le même Pontife écrit :

« Tel est le secret du problème. Quand un être organique dépérit et se corrompt, c'est qu'il a cessé d'être sous l'action des causes qui lui avaient donné sa forme et sa constitution. Pour le refairesain et florissant, pas de doute qu'il ne faille le soumettre de nouveau à l'action vivifiante de ces mêmes causes. Or, la société actuelle, dans la folle tentative qu'elle a faite pour échapper à son Dieu, a rejeté l'ordre surnaturel et la révélation divine ; elle s'est soustraite ainsi à la salutaire efficacité du christianisme, qui est manifestement la garantie la plus solide de l'ordre, le lien le plus fort de la fraternité et l'inépuisable source des vertus privées et publiques.

« De cet abandon sacrilège est né le trouble qui la travaille actuellement. C'est donc dans le giron du christianisme que cette société dévoyée doit rentrer, si son bien-être, son repos et son salut lui tiennent au cœur.

« De même que le christianisme ne pénètre pas une âme sans l'améliorer, de même il n'entre pas dans la vie publique d'un peuple sans l'ordonner. Avec l'idée d'un Dieu qui régit tout, qui est sage,

« infiniment bon et infiniment juste, il fait pénétrer dans la conscience
« humaine le sentiment du devoir, il adoucit la souffrance, il calme
« les haines et il engendre les héros. S'il a transformé la société
« païenne — et cette transformation fut une résurrection véritable,
« puisque la barbarie disparut à proportion que le christianisme s'é-
« tendit — il saura bien de même, après les terribles secousses de
« l'incrédulité, remettre dans le véritable chemin et réinstaurer dans
« l'ordre, les Etats modernes et les peuples contemporains.‡

« Mais tout n'est point là : le retour au christianisme ne sera
« pas un remède efficace et complet s'il n'implique pas le retour et
« un amour sincère à l'Eglise, une, sainte, catholique et apostolique.
« Le christianisme s'incarne en effet dans l'Eglise catholique, il s'i-
« dentifie avec cette société spirituelle et parfaite, souveraine dans
« son ordre, qui est le corps mystique de Jésus-Christ, et qui a pour
« chef visible le Pontife romain, successeur du Prince des Apôtres.
« Elle est la continuatrice de la mission du Sauveur, la fille et l'hé-
« ritière de sa rédemption : elle a propagé l'Evangile et elle l'a dé-
« fendu au prix de son sang ; et forte de l'assistance divine, et de
« l'immortalité qui lui ont été promises, ne pactisant jamais avec
« l'erreur, elle reste fidèle au mandat qu'elle a reçu de porter la doc-
« trine de Jésus-Christ à travers ce monde, et, jusqu'à la fin des siè-
« cles de l'y garder dans son inviolable intégrité. »

Peut-on être plus formel ? « Un être organique » la Société
et les Peuples, « dépérit et se corrompt ».. La Société a donc
cessé d'être sous l'action des causes qui lui ont donné sa forme
et sa constitution. Conséquemment, conclut le Pontife, il faut
la soumettre de nouveau à l'action vivifiante de ces mêmes
causes. — Quelles sont ces causes ? Dieu et son Eglise. Peut-il
y avoir des termes plus explicites pour affirmer l'opportunité
de notre œuvre.

*Avant Benoit XV, avant Pie X, avant Léon XIII, le Souve-
rain Pontife Pie IX, avait dit :*

« La cause de l'Eglise catholique, le salut des âmes divinement
« confiées à notre sollicitude, le bien même de la société humaine de-
« mandent impérieusement que nous excitions de nouveau votre sol-
« licitude à condamner d'autres opinions, sorties des mêmes erreurs
« comme de leur source. Ces opinions fausses et perverses doivent
« être d'autant plus détestées que leur but principal est d'enchaîner

« et d'écarter cette force salutaire dont l'Eglise catholique, en vertu
« de l'institution et du commandement de son divin Fondateur, doit
« faire usage jusqu'à la consommation des siècles, non moins à l'é-
« gard des particuliers *qu'à l'égard des nations, des peuples et de*
« *leurs souverains.* » (Quanta Cura, 8 décembre 1864.)

Et parlant toujours de l'Ordre social Pie IX ajoute :

« Ne cessez d'inculquer ces seuls vrais principes aux fidèles :
« inculcare numquam desinite. »

Nous pourrions multiplier les citations. Les Papes sont unanimes : vu l'état actuel de la société, et précisément en raison de cet état, il faut, **actuellement**, un travail de restauration dans le Christ, unique salut des Peuples. — Ce travail est d'autant plus urgent que le but principal des ennemis de Jésus-Christ est de détruire la force salutaire dont l'Eglise doit faire usage jusqu'à la consommation des siècles — donc aux temps actuels à l'égard des Nations ; — d'autant plus urgent aussi, que c'est ce travail même que Satan veut empêcher.

On nous dira : pour ramener la société à Dieu, il faut commencer par convertir les individus et les familles. Nous répondons : parfaitement ; mais sachons donc que la conversion n'est pas faite quand un individu s'acquitte de ses devoirs d'ordre privé. C'est un retour partiel à Dieu. Le retour complet comprend la reconnaissance théorique et pratique du souverain domaine de Dieu et de son Christ, non seulement sur la conscience personnelle mais sur toutes les choses visibles et invisibles, sur la société et les peuples. Qui n'a pas adopté cette reconnaissance théorique et pratique marche en dehors des sentiers de la vérité et du devoir.

Certes, il serait insensé de vouloir aboutir d'un coup à la transformation radicale des gouvernements, des constitutions des Pays, des organisations administratives etc. etc. Il faut commencer par inculquer aux individus, qui forment les nations et la société, la connaissance et la pratique des devoirs fondamentaux des nations et des sociétés.

Voilà, ce qui ne s'est pas fait, ce qui ne se fait pas et ce qui doit se faire.

La Ligue Apostolique a assumé la tâche de répandre abondamment dans les consciences individuelles la lumière néces-

saire à la transformation de la mentalité générale et sociale. Elle recourt à la prière, aux sacrifices, à l'action de ses membres pour obtenir de la Majesté divine, une puissance efficace d'Apostolat.

Insensiblement, elle produira, chez les Dirigeants et chez les Dirigés un état d'esprit franchement catholique, et, conséquence logique, elle obtiendra que, chez tous les Peuples du monde, la Charte fondamentale du Pays soit basée sur Dieu et l'Évangile.

Une constatation stupéfiante

S'il est un fait stupéfiant, c'est que l'insistance constante des Pontifes Romains a rencontré chez les Enfants de l'Église si peu de docilité, c'est qu'une direction clairement et formellement donnée par le Saint-Siège, a trouvé dans l'âme catholique aussi peu d'écho. Si, répondant à l'appel de ses Pasteurs Suprêmes, toute la catholicité s'était dressée contre la grande erreur moderne, la société offrirait-elle le spectacle lamentable d'anarchie et de désordre qu'aujourd'hui nous déplorons. ? (1)

Résultats certains

L'Acte Pontifical de Benoit XV, les directions suprêmes des Chefs de l'Église qui ont précédé l'illustre Pontife glorieusement régnant, tranchent la question d'opportunité. Du même coup, se trouve tranchée une autre question non moins angoissante pour les âmes sincères ; « à quoi aboutirons-nous ? » — puis : « si nous sommes certains de surexciter, sans profit, la haine des ennemis de Jésus-Christ et de l'Église, pourquoi commencer »... et encore : « Nous sortons du domaine de la pratique pour entrer dans celui de l'idéologie etc... »

A ces considérations qui sont faites pour effrayer les timides, nous répondons :

(1) Les citations que nous ferons dans l'exposé de la situation, manifesteront mieux encore ces directions pontificales.

Premièrement : le Saint-Siège, en déclarant que « notre appel répond plus que jamais aux graves nécessités actuelles » et en « souhaitant qu'à cette Ligue adhèrent tous les catholiques dignes de ce nom », exprime implicitement la certitude que, si nous le voulons, nous aboutirons. Ces paroles de haute direction ajoutées à celles de Léon XIII et des autres Papes manifestent que, pratiquement, la société n'est pas perdue. Or, celle-ci ne peut être sauvée que dans le Christ. Les Pontifes suprêmes considèrent donc le retour au Christ et à l'Eglise comme possible, et dès lors dépendant de l'Apostolat des Enfants de la Sainte Eglise, c'est-à-dire de chacun d'entre nous. La conclusion est tout indiquée : il faut cet apostolat actuellement.

Les graves paroles prononcées par S. S. Benoit XV le 24 Décembre 1919 confirment cette conclusion d'ordre essentiellement pratique :

« L'enfant de Bethléem, dit-il, sera la paix de la société, si elle s'incline avec ses organismes sociaux eux-mêmes devant la souveraineté inaliénable du « Roi des rois, du Prince des maîtres de ce monde » ; il sera pour elle la paix, si, adoptant la sagesse chrétienne, elle s'efforce à créer ce que le génie d'Augustin appelle la « cité de Dieu » en opposition avec la « cité du monde ».

(Trad. de la Croix.)

Deuxièmement : Malgré ces paroles des Papes, nous ne nous faisons pas illusion. La corruption des idées est telle, que, *humainement* parlant, il n'y a pas de salut possible pour la société. Une entreprise comme la nôtre, nous le comprenons, doit être taxée d'inopportunité, d'imprudence et de folie. Ne vaut-il pas mieux, dira-t-on, abandonner la masse des enfants des hommes appelés au salut par J.-C., et se contenter de sauver « les restes d'Israël... » *reliquiae Israël*. (Rom. 9. 27)

En bien, non ! nous ne pouvons admettre semblable raisonnement.

Un état social, tel le nôtre, est la cause de la damnation d'un nombre incalculable d'âmes ; il est une injustice suprême et permanente à l'égard de Dieu, de Jésus-Christ et de la Sainte Eglise : nous le prouverons :

Cet état est anormal et violent.

De deux choses l'une : devant lui, comme devant l'antique société païenne, l'Eglise reste chargée de sa mission divine, ou

elle en est dispensée. Si elle en est dispensée, il nous reste à déchirer la dernière page de l'Évangile, où le divin Maître donne le grand précepte : « Allez, enseignez tous les Peuples ». Si, au contraire, l'Église doit continuer, comme elle le doit, son œuvre d'apostolat jusqu'à la fin des temps ; si elle doit être et rester catholique, c'est-à-dire universelle et envahissante, le travail demandé par la Ligue est d'une actualité en même temps que d'une urgence totale et unique ; car, ce que nous voulons, c'est rendre à Dieu, à Jésus-Christ, et aux âmes leurs droits, et à la Sainte Église ses droits et les moyens d'accomplir sa mission. — Que si, du point de vue humain, il y a imprudence, inutilité et folie, nous dirons, avec l'Apôtre St. Paul, que notre œuvre n'est pas basée sur la prudence et la sagesse humaines, mais sur la sagesse de Dieu, qui, seule, peut nous donner et nous donne la certitude d'obtenir le résultat salutaire que nous visons. « S'il en est parmi vous, dont l'esprit semble la sagesse même selon le monde, qu'ils changent leur mentalité, qu'ils deviennent fous selon le monde et ils seront sages selon Dieu » (1 cor. 3. 18)

Au premier siècle de notre ère, l'expansion de l'Église dans l'Univers entier, l'infusion d'une sève nouvelle, la sève de la vérité et de la grâce dans la société païenne apparaissaient bien comme une œuvre irréalisable.

Le retour de la société moderne à Dieu et à son Christ est cette œuvre. Devant elle, comme devant la mission d'évangéliser le monde, nous ne pouvons que nous prosterner humiliés, confondus dans notre impuissance ; et nous entendrons la parole du Dieu Éternel qui veut l'accomplir : « Je perdrai la sagesse des sages et je réproverai la prudence des prudents » (1 cor. 1. 19.)

Selon le monde, l'œuvre est une folie.

Selon Dieu, et parce que nous ne pouvons nous baser que sur Dieu et sur la folie de la Croix, nous avons l'espérance, c'est-à-dire une certitude.

Puisse chacun des membres de la Ligue entretenir cette espérance pour l'Univers et pour sa Patrie !.

C'est l'optimisme le plus parfait.

Faveurs

Les faveurs exceptionnelles accordées par S. S. Benoît XV, étant clairement exposées dans la lettre que le Saint-Siège

a daigné adresser à la Ligue, nous y renvoyons nos lecteurs. Nous voulons faire remarquer ce seul point : N. S. P. le Pape a daigné déclarer que la faculté de donner deux fois par an la bénédiction Apostolique à l'occasion des réunions, est attribuée au prêtre ligueur qui préside celles-ci.

* * *

Cette introduction était nécessaire.

Il nous faut entrer maintenant dans l'intime de l'œuvre, et comprendre sa nature. On verra mieux qu'elle est la première de toutes les œuvres sociales, l'œuvre sociale par excellence, et, aux temps actuels l'œuvre au but de laquelle toute âme qui possède la foi, a le devoir de collaborer.

Nous divisons notre étude en trois parties. **La première** : établit la nécessité stricte du retour de l'Ordre social à Dieu et à Jésus-Christ, par la Sainte Eglise,— **la deuxième** : expose la nature du travail nécessaire pour rendre la société et les peuples à Dieu, — **la troisième** : traite des] moyens qui doivent nous permettre d'accomplir le travail nécessaire et par ce travail rendre la société à Dieu.

PREMIÈRE PARTIE

LA RESTAURATION DE LA SOCIÉTÉ

OU

Le Retour des Nations et des Peuples et de l'Ordre

Social tout entier à Dieu et à son Christ par la Sainte Eglise,

EST STRICTEMENT NÉCESSAIRE

Pour se rendre compte de la nécessité de ce retour et avoir la conception nette de ce que doit être l'organisation sociale, il faut comprendre la situation faite à la société contemporaine. C'est pourquoi, nous commençons par l'exposé de cette situation. Nous ne parlons pas d'un état social temporaire, mais de l'état social tel qu'il est actuellement constitué. Nous l'envisageons en lui-même, dans les principes dont il dérive, dans les principes qui le régissent, et qui doivent lui donner de durer aussi longtemps que dure leur application à la société. Les révolutions sanglantes, les scènes de désordre sont à peine une faible manifestation de la révolution, du désordre et du désarroi produits dans les intelligences des masses, qu'ont égarées les grandes erreurs modernes.

C'est donc le mal social foncier et fondamental que nous envisageons. Pour le pénétrer comme il convient, considérons successivement : d'abord : *ce qui doit être et n'est pas* — ensuite : *ce qui doit ne pas être, et est.*

CHAPITRE PREMIER

CE QUI DOIT ÊTRE ET N'EST PAS

Il est un caractère essentiel à toute créature, celui d'une dépendance souveraine et absolue à l'égard de Dieu. Cette dépendance est la conséquence immédiate et nécessaire du de la Création et de la Conservation des êtres par l'Être Suprême.

Toute réalité *est et ne peut être*, que, dans la mesure où Dieu l'a faite et la conserve actuellement dans son état de réalité et d'être. Tout être agit dans la même mesure. C'est dire que les choses qui ne sont pas Dieu, qu'elles soient des êtres ou des modalités d'êtres, sont créées et maintenues dans l'être, selon leur totalité par Dieu. C'est donc dans sa totalité que toute chose, en stricte justice, dépend de Dieu d'une dépendance absolue. Nous disons « en stricte justice », parce que l'être de toute chose appartient essentiellement à Celui qui l'a créé.

* * *

Partant de ce principe incontestable, voici en deux mots notre raisonnement : parce que créature, l'individu se doit à Dieu totalement et en stricte justice ; — parce que créature comme l'individu, la famille, composée d'individus, se doit pareillement à Dieu ; — parce que créature, la société, composée de familles et d'individus, se doit pareillement à Dieu et au même titre. Reprenons :

§ 1. Parce que Créature :

I. — **L'Homme** est essentiellement dépendant de Dieu.

L'Univers, la terre et les cieux, les choses visibles et invisibles dépendent de Dieu de cette dépendance absolue.

L'Homme dépend de Lui dans tout son être, dans son corps, dans son âme, dans ses facultés, dans son action... en tout ce qui est lui, de lui ou à lui. En tout, en effet, il relève de l'acte créateur et conservateur de Dieu. Tous ses droits lui sont donnés par Dieu ; et tous ses devoirs découlent du souverain domaine de Dieu :

II. — *Parce que créature douée d'intelligence et de volonté, l'homme non seulement est capable d'accomplir les actes propres à ces facultés, mais il est fait pour les accomplir, c'est-à-dire pour comprendre et vouloir, et là encore il est souverainement dépendant.* (1)

Que doit-il, avant tout, comprendre et vouloir ? Absolument dépendant de Dieu en tout, il l'est spécialement dans ce caractère distinctif d'être fait pour comprendre et vouloir, parce que là aussi il est créature. Cette dépendance appartient à l'essence même de l'intelligence et de la volonté, comme elle appartient à l'homme lui-même. Elle entraîne conséquemment une double obligation de stricte justice.

Fait pour comprendre, d'abord, l'homme doit savoir que dans sa faculté de comprendre et dans l'exercice de cette faculté il n'est pas indépendant, mais essentiellement dépendant. Son acte de comprendre doit être accompli en tant que souverainement dépendant. S'il pouvait légitimement ne pas savoir qu'il en est ainsi, il pourrait aussi diriger souverainement et à sa guise, sa puissance de comprendre ; ce qui est absurde. Son premier et rigoureux devoir est donc de connaître la dépendance absolue de sa faculté de comprendre, tant en elle-même que dans son exercice. Pour le même motif, il doit *savoir* que sa

(1) Nous prions le Lecteur d'excuser ce qu'ont d'aride ces premières considérations. La concision d'un manuel ne nous permet pas les développements, que nous réservons d'ailleurs pour l'exposé de la situation sociale. Celle-ci ne pourrait être comprise parfaitement sans la conviction préalable de la dépendance de toute créature et de l'homme à l'égard de Dieu.

volonté et tout son être sont dans les mêmes conditions à l'égard de Dieu.

Fait pour vouloir, l'homme, *ensuite*, doit appliquer sa volonté à vouloir ce qu'il sait devoir être en stricte justice, c'est-à-dire, à vouloir que sa volonté, que son être, son corps, son âme, et toutes ses facultés tant en eux-mêmes que dans leurs actes, soient absolument dépendants de Dieu. L'acte de vouloir doit être accompli en tant que souverainement dépendant.

Si, en stricte justice, il *pouvait*, ne fût-ce qu'un instant, ne pas vouloir l'absolu domaine de Dieu sur sa faculté de vouloir sur celle de comprendre, et sur tout lui-même, à ce moment il serait indépendant de Dieu, il cesserait d'être créature. Ce qui est une contradiction dans l'homme.

L'homme est pareillement obligé de *reconnaître* et de *professer* que lui-même et l'Univers entier, que la Famille et la Société, en un mot, que tout ce qui est, et pourrait jamais être, vient de Dieu, principe de toutes choses, et se doit à Dieu, terme de toutes choses. Ainsi, par celui que le Seigneur lui a préposé, la création entière, rend hommage au Tout-Puissant,

Conséquemment à ces vérités, il y a pour l'homme, un devoir de la plus rigoureuse justice, et dont personne ne peut le dispenser, d'adorer et d'aimer Dieu de toute la plénitude de son intelligence et de sa volonté — et, dans la même plénitude, de reconnaître qu'il doit, à Celui dont dérive tout bien, l'existence et tout autre bienfait. C'est un devoir aussi d'attendre et de solliciter de la part de Dieu toute faveur. C'est une obligation s'il a failli à ces devoirs, de réparer l'injustice suprême commise.

Ce sont les grands devoirs de la créature intelligente à l'égard du Créateur : adoration et amour, reconnaissance, impetration et réparation.

* * *

III. — *Parce que créature douée d'intelligence et de volonté, souverainement dépendante de Dieu comme telle, l'homme est pareillement astreint en stricte justice d'accepter ce que Dieu voudra lui imposer, soit qu'il impose à son intelligence des vérités à admettre, à sa volonté des résolutions et des lois à accomplir, à son âme un état une condition à réaliser (tel l'état de grâce), à son être des actes à poser, ou un ordre, tel l'ordre*

surnaturel, dans lequel il devra s'établir. De par leur nature, la dépendance essentielle de toute créature à l'égard du Créateur et le domaine souverain de Dieu exigent qu'il en soit ainsi. Dieu ayant constitué un ordre surnaturel, les grands devoirs d'adoration et d'amour, de reconnaissance, d'impétration et de réparation, dus par l'homme en vertu de la création, doivent être surélevés dans cet ordre et offerts surnaturellement à Dieu, comme nous le verrons plus loin.

* * *

Si l'homme refuse de reconnaître, ou de professer et sa dépendance et le domaine absolu de Dieu, tels que nous les définissons, s'il refuse l'adoration et l'amour, tels que Dieu les demande, *il renie Dieu*. Dans sa pensée il le supprime, parce qu'il supprime ce qui est le propre de l'Être divin, qui est d'être souverainement indépendant, et ce qui est le propre de toute créature qui est d'être souverainement dépendante. *Pouvoir dire ou penser* légitimement la non-dépendance de l'homme, de l'esprit de l'homme, d'une réalité, quelle qu'elle soit, à l'égard de Dieu, c'est pouvoir déclarer légitimement que Dieu n'est pas le Créateur, et dès lors qu'Il n'est pas Dieu, c'est-à-dire qu'Il n'est pas. Pareillement, l'homme *se renie lui-même* et son être. Qu'il le veuille ou qu'il ne le veuille pas, il appartient à l'essence de être humain de dépendre de l'Être Suprême, c'est-à-dire d'être créature. S'il n'est pas créature, il n'est pas. Tant est profonde l'erreur de l'homme, qui se soustrait à Dieu, tant est capitale son injustice.

Il n'est donc permis à l'homme pour aucune raison, en vertu d'aucune circonstance, d'avoir *une pensée consentie* de la non-dépendance entière de son être ou d'une réalité quelconque à l'égard de Dieu. Cette pensée ne peut pas ne pas être une injustice totale et une injure souveraine à l'adresse de l'Éternel.

Pareillement, tout procédé, tout acte, toute parole, toute disposition, qui seraient l'expression ou l'affirmation pratique de cette non-dépendance absolue, seraient au même degré, c'est-à-dire dans leur totalité, une injustice et une injure suprêmes. Et toute injustice dans les pensées ou les procédés exigerait une réparation, tant ce devoir d'être à Dieu est intimement attaché à tout ce qui est de l'homme.

§ 2. Parce que Créature,

I. — la Famille comme telle, est essentiellement dépendante de Dieu, d'une dépendance souveraine et absolue.

D'abord, parce que créature, la Famille comme telle, dépend essentiellement de Dieu.

La famille est une société, dont les membres sont unis par des liens intimes que forme la nature et que surélève la grâce. La famille est bâtie sur le mariage.

« Or, il faut savoir, dit Léon XIII (1), que le Christ a élevé le mariage à la dignité de sacrement ; qu'il a voulu, en même temps que les époux, assistés et fortifiés par la grâce céleste, fruit de ses mérites, puisent la sainteté dans le mariage même ; que dans cette union, devenue admirablement conforme au modèle de son union mystique avec l'Eglise, il a rendu plus parfait l'amour naturel et resserré plus étroitement encore, par le lien de la divine charité, la société, indivisible par nature (Trid. sess. XXIV. cap. 1. de reform. matr.), de l'homme et de la femme. « *Epoux*, disait saint Paul aux Ephésiens, *aimez vos épouses, comme le Christ aima son Eglise et se sacrifia pour elle afin de la sanctifier... Les maris doivent aimer leur femme comme leur propre corps... car personne n'a jamais haï sa propre chair ; mais chacun la nourrit et en prend soin, comme le Christ le fait pour l'Eglise... »* (Eph. 5.)

« ... Pour ce qui est des enfants, ils doivent se soumettre et obéir à leurs parents, les honorer par devoir de conscience ; et, en retour, il faut que les parents appliquent toutes leurs pensées et tous leurs soins à protéger leurs enfants, et surtout à les élever dans la vertu : *Pères, élevez vos enfants dans la discipline et la correction du Seigneur.* (Ad. Eph. VI. 4.) D'où l'on comprend que les devoirs des époux sont graves et nombreux ; mais ces devoirs, par la vertu que donne le sacrement, deviennent pour les bons époux, non seulement supportables mais doux à accomplir. » (Arcanum.)

(1) Citations faites d'après les traductions publiées par la Maison de la Bonne Presse.

Les liens, qui fondent la Famille, surélevés par la grâce, sont constitués par les relations mutuelles et réciproques qui font que l'époux est époux, c'est-à-dire lié à l'épouse ; que l'épouse est épouse, c'est-à-dire liée à l'époux ; que les parents sont parents, c'est-à-dire liés comme père et mère aux enfants ; que les enfants sont liés à leurs parents. Ces liens rattachent les uns aux autres, tous les membres de la Famille. A sa condition d'homme, qu'il tient de la création, ces liens ajoutent, chez l'homme, une condition nouvelle, celle d'être époux. A sa condition de femme, qu'elle tient de la création, ils ajoutent, chez la femme, la condition d'épouse. Les époux, de l'union desquels est né l'enfant, ajoutent à leur condition d'époux un aspect et un lien nouveaux, ceux d'être père et mère ; ils sont parents. Cette qualité qui les rattache à l'enfant et réciproquement relie l'enfant aux Parents, attribue un caractère spécial aux enfants des mêmes parents, qui sont frères et sœurs. Ces liens multiples font de l'ensemble des personnes qu'ils unissent, ce groupement, ce tout moral, qu'on nomme la Famille ou la société domestique.

D'abord, parce que composée de créatures, dont chacune, dans son être, et son action, sa condition et son état, relève du souverain domaine de Dieu, la Famille est souverainement dépendante de Lui.

Ensuite, instituée par Dieu, qui, en vertu de sa Toute Puissance créatrice, a disposé toutes choses dans la nature et y a fondé la Famille, telle qu'elle est, celle-ci dépend totalement de l'Auteur de la Nature. A ce titre encore, sa dépendance à l'égard de Dieu est absolue.

Enfin, la Famille, par les liens qui la constituent, forme un tout moral, qui est une réalité. Toute réalité étant essentiellement dépendante de Dieu, la Famille l'est au même titre que toute autre réalité.

* * *

II. — *Parce que créature résultant de liens qui unissent des êtres intelligents*, la Famille est astreinte, en stricte justice, à reconnaître et à professer collectivement et en tant que famille, le souverain domaine de Dieu sur elle. Comme corps moral, elle doit adhérer par la volonté à ce souverain domaine. La raison, c'est qu'elle est créature.

Pour elle comme pour l'individu, et au même titre, il y a donc le devoir d'adoration et d'amour, le devoir de reconnaissance, de réparation et d'impétration. Les preuves apportées ci-dessus en parlant de l'individu, s'appliquent à la Famille.

* * *

III. — *Parce que créature constituée d'êtres intelligents, souverainement dépendante de Dieu, comme telle, la Famille est astreinte pareillement, en stricte justice, à s'adapter à l'ordre surnaturel que Dieu voudra imposer tant à l'individu, considéré dans la Famille, qu'à la Famille, considérée comme corps moral. Celle-ci a le devoir conséquent et rigoureux de vivre, de se développer, de s'organiser, en se conformant non seulement aux dispositions du Créateur, manifestées par la nature, mais encore aux dispositions positives prises par Dieu, à l'effet d'établir sa créature intelligente dans l'Ordre surnaturel constitué par Lui. En d'autres termes, la famille, dans son organisation, ne peut être un obstacle, mais doit être pour chacun de ses membres, un moyen de pratiquer la vie surnaturelle. Elle doit, comme société, être surnaturalisée. C'est la raison pour laquelle Dieu la fait émaner en quelque sorte d'un sacrement. C'est la raison pour laquelle aussi, en tant que Famille et par le sacrement, elle est indissolublement rivée à l'Eglise.*

« Le Christ, ayant ainsi, avec tant de perfection renouvelé et relevé le mariage, en remit et confia à l'Eglise toute la discipline. Et ce pouvoir sur les mariages des chrétiens, l'Eglise l'a exercé en tous temps et en tous lieux, et elle l'a fait de façon à montrer que ce pouvoir lui appartenait en propre et qu'il ne tirait point son origine d'une concession des hommes, mais qu'il lui avait été divinement accordé par la volonté de son Fondateur. » (Ibid.)

Personne ne peut dispenser la Famille d'un de ses devoirs, comme personne ne peut la dispenser d'être créature.

* * *

Tous les droits et les devoirs des Epoux, des Parents, des Enfants, de la Famille dans son ensemble, découlent du souverain domaine de Dieu sur eux.

Toute pensée consentie de non-dépendance totale de la Fa-

mille, à l'égard de Dieu, tout procédé, tout acte, toute attitude, qui en seraient l'expression, seraient une injustice et une injure suprême, qui exigeraient une réparation.

§. 3. Parce que Créature,

donc au même titre que l'homme et la Famille,

I.— *la Société comme telle, est essentiellement dépendante de Dieu d'une dépendance souveraine et absolue.*

Parce que créature, les sociétés publiques et privées, l'Église et l'État, les Nations, les Peuples et leurs Constitutions, les Empires, les Royaumes, les Républiques, les Gouvernements, les Parlements, les Sénats, les Provinces, les Cités et les Communes, les Armées, les Chefs et les Subordonnés, les unions, associations, ligues patronales, ouvrières, scientifiques, professionnelles, économiques, civiles, religieuses, la Société ou Ligue des Nations, et toute organisation ou institution enfin, par lesquelles des volontés unies tendent à un but commun, dépendent essentiellement de Dieu, qui est le Créateur de l'Ordre Social, comme Il l'est de l'Univers, de l'homme et de la famille — et sont soumis, comme toute créature, à son domaine souverain.

Toute Société est « *Créature de Dieu* ».

Dans sa superbe encyclique « *Immortale Dei* », le Souverain Pontife Léon XIII l'établit en ces termes :

« L'homme est né pour vivre en société, car ne pouvant, dans
« l'isolement, ni se procurer ce qui est nécessaire et utile à la vie,
« ni acquérir la perfection de l'esprit et du cœur, la Providence l'a
« fait pour s'unir à ses semblables, en une société tant domestique
« que civile, seule capable de fournir ce qu'il faut à la perfection de
« l'existence. Mais, comme nulle société ne saurait exister sans un
« chef suprême et qu'elle imprime à chacun une même impulsion ef-
« ficace vers un but commun, il en résulte qu'une autorité est né-
« cessaire aux hommes constitués en société pour les régir ; autorité
« qui, aussi bien que la société, procède de la nature, et par suite a
« Dieu pour auteur. Il en résulte encore que le pouvoir public ne
« peut venir que de Dieu. Dieu seul, en effet, est le vrai et souve-
« rain Maître des choses ; toutes, quelles qu'elles soient, doivent né-

« cessairement lui être soumises et lui obéir, de telle sorte que, qui conque a le droit de commander, ne tient ce droit que de Dieu, « Chef suprême de tous. *Tout pouvoir vient de Dieu.* » (1).

La société est donc faite de l'union des volontés qui, sous l'impulsion d'une autorité, tendent à un but commun. Le raisonnement de Léon XIII la montre procédant de la Nature, et conséquemment, de Dieu, auteur de la Nature.

Ajoutons que cette union des volontés, tendant à un but commun sous une direction commune, en d'autres termes que la société, est une réalité qui n'est pas Dieu. Toute réalité, qui n'est pas Dieu, est « créature ». Au titre de créature, la Société, toute Société est souverainement dépendante de Dieu.

Serait-il nécessaire encore d'insister sur cette vérité, que l'homme, qu'il soit considéré comme individu ou comme être social, est, partout et en tout, créature. S'il pense, il est une créature qui pense ; s'il agit, il est une créature qui agit ; s'il organise, il est une créature qui organise ; s'il est en rapport avec ses semblables ou s'il ne l'est pas, il est et reste dans son action et dans sa passivité, comme dans tout son être, créature de Dieu. Ainsi en est-il aussi de la famille. Toute famille, comme tout homme, entrant en relation de société avec d'autres familles ou avec des individus, reste dans ses rapports, comme en elle même, créature de Dieu.

La dépendance de l'Ordre social à l'égard du Créateur, comme la dépendance de l'Univers et de l'homme, est donc à ces trois titres absolue. La nier est une erreur, une injustice suprêmes.

*
* *

II. — Parce que créature résultant de l'Union d'êtres doués de raison, la Société, comme telle, a le devoir rigoureux de reconnaître et de professer le domaine souverain de Dieu sur elle et sa dépendance totale.

Le sens de notre proposition est tel : il ne suffit pas que chaque membre de la société reconnaisse et professe la dépendan-

(1) Nous appelons sur les diverses citations, empruntées aux lettres pontificales, l'attention de nos lecteurs. L'opportunité, autant que la nécessité du travail de la Ligue, en ressortiront visiblement.

Dans le but de rendre service à nos Propagandistes, nous multiplions ces citations.

ce de celle-ci ; il faut que ces intelligences et ces volontés, unies dans un but commun et qui forment ce tout moral créé, qu'on nomme la société, il faut, disons-nous, que ces intelligences et ces volontés, en tant qu'unies et tendant au but, reconnaissent et professent le domaine absolu de Dieu sur elles, et leur dépendance tant dans leur union que dans leur tendance au but. Il est aisé de se rendre compte de cette obligation. De même que l'homme, non seulement est capable de comprendre, mais fait pour comprendre, la société d'êtres intelligents est faite pour comprendre. Que doit-elle comprendre avant tout ? Elle comprend, évidemment, qu'elle constitue une union intelligente des volontés dans un but, mais elle doit savoir que dans leur union, comme dans leur but, ces intelligences et ces volontés relèvent, de manière absolue, du souverain domaine de Dieu, qu'unies elles sont dépendantes de l'Être Suprême, au même titre que toute créature.

La Société, comme corps, ne peut pas ne pas connaître sa dépendance, la vouloir et la professer.

Comme l'Homme et la Famille, toute Société, par le seul fait de son existence, contracte l'obligation de justice d'adorer et aimer Dieu, de réparer ses fautes, de reconnaître les bienfaits divins et d'implorer les secours dont elle a besoin, pour accomplir sa mission, et atteindre sa fin propre. Par conséquent, de par le droit naturel et en stricte justice, il faut un culte social, un culte national, et si jamais la société des Nations se forme, un culte international, mondial et universel.

« La société politique, dit Léon XIII, étant fondée sur ces principes, il est évident qu'elle doit, sans faillir, accomplir, par un culte public, les nombreux et importants devoirs qui l'unissent à Dieu. Si la nature et la raison imposent à chacun l'obligation d'honorer Dieu d'un culte saint et sacré, parce que nous dépendons de sa puissance, et que, issus de lui, nous devons retourner à lui, elles astreignent à la même loi la société civile. Les hommes en effet, unis par les liens d'une société commune, ne dépendent pas moins de Dieu que pris isolément ; autant au moins que l'individu, la société doit rendre grâce à Dieu, dont elle tient l'existence, la conservation et la multitude innombrable de ses biens. C'est pour quoi, de même qu'il n'est permis à personne de négliger ses devoirs envers Dieu, et que le plus grand de tous les devoirs est

« d'embrasser d'esprit et de cœur la religion, non pas celle que cha-
« cun préfère, mais celle que Dieu a prescrite et que des preuves cer-
« taines, indubitables, établissent comme la seule vraie entre toutes,
« ainsi les sociétés politiques ne peuvent, sans crime, se conduire
« comme si Dieu n'existait en aucune manière, ou se passer de la
« religion comme étrangère et inutile, ou en admettre une indiffé-
« remment, selon leur bon plaisir. En honorant la Divinité, elles
« doivent suivre strictement les règles et le mode, suivant lesquels
« Dieu lui-même a déclaré vouloir être honoré. Les chefs d'Etat doi-
« vent donc mettre au nombre de leurs principaux devoirs, celui
« de favoriser la religion, de la protéger de leur bienveillance, de la
« couvrir de l'autorité tutélaire des lois, et ne rien statuer ou déci-
« der qui soit contraire à son intégrité. Et cela, ils le doivent aux
« citoyens dont ils sont les chefs. Tous, tant que nous sommes, en
« effet, nous sommes nés et élevés en vue d'un bien suprême et
« final, auquel il faut tout rapporter, placé qu'il est aux cieux, au
« delà de cette fragile et courte existence. Puisque c'est de cela
« que dépend la complète et parfaite félicité des hommes, il est de
« l'intérêt suprême de chacun d'atteindre cette fin. Comme donc
« la société civile a été établie pour l'utilité de tous, elle doit, en
« favorisant la prospérité publique, pourvoir au bien des citoyens,
« de façon non seulement à ne mettre aucun obstacle, mais à assu-
« rer toutes les facilités possibles à la poursuite et à l'acquisition de
« ce bien suprême et immuable, auquel ils aspirent eux-mêmes.
« La première de toutes consiste à faire respecter la sainte et
« inviolable observance de la religion, dont les devoirs unissent
« l'homme à Dieu » (Immortale Dei.)

Et dans son encyclique « Libertas » :

« La société civile, dit-il, en tant que société, doit nécessaire-
« ment reconnaître Dieu comme son principe et son auteur, et, par
« conséquent, rendre à sa puissance et à son autorité l'hommage
« de son culte. Non, de par la justice, non, de par la raison, l'Etat
« ne peut être athée, ou, ce qui reviendrait à l'athéisme, être animé
« à l'égard de toutes les religions, comme on dit, des mêmes dis-
« positions, et leur accorder indistinctement les mêmes droits. Puis-
« qu'il est donc nécessaire de professer une religion, dans la société,
« il faut professer celle qui est la seule vraie, et que l'on reconnaît
« sans peine, au moins dans les pays catholiques, aux signes de vé-

« rité dont elle porte en elle l'éclatant caractère. Cette religion, les
« chefs de l'Etat doivent donc la conserver et la protéger, s'ils veu-
« lent, comme ils en ont l'obligation, pourvoir prudemment et
« utilement aux intérêts de la communauté. Car la puissance
« publique a été établie pour l'utilité de ceux qui sont gouvernés,
« et quoiqu'elle n'ait pour fin prochaine que de conduire les citoyens
« à la prospérité de cette vie terrestre, c'est pourtant un devoir pour
« elle de ne point diminuer, mais d'accroître, au contraire, pour
« l'homme, la faculté d'atteindre à ce bien suprême et souverain,
« dans lequel consiste l'éternelle félicité des hommes, ce qui devient
« impossible sans la religion. »

Ce qui, dans ces lignes, est dit de la société en général, constitue un principe fondamental et doit s'entendre de toute société — de l'Eglise comme de l'Etat — de la société civile, de la société religieuse, de toute société publique ou privée.

L'auteur du célèbre commentaire sur la somme théologique de Saint Thomas, le R. P. Pègues O. P., applique ces principes à la société qu'on appelle l'Armée :

« Voici le point précis de la question, dit-il, qui ne permet absolument pas de réponse négative. Aucun Etat n'a le droit d'engager
« une guerre, quand cette guerre est juste ou qu'il la croit telle de
« bonne foi, sans appeler publiquement et solennellement la protection du ciel sur la guerre qu'il entreprend. Il doit tout mettre en
« œuvre pour attirer sur soi et sur les armées les bénédictions de
« Dieu, et ne rien faire qui puisse, en l'irritant, soit compromettre
« le succès final, soit retarder ce succès et le rendre plus coûteux..»
(Comm. litt.)

Et le cardinal Mercier dans sa magnifique pastorale « la leçon des événements » écrit :

« Les nations doivent donc reconnaître et confesser la souveraineté netée de Dieu. »

* * *

III. — *Parce que Créature intelligente absolument dépendante de Dieu,*

la Société est tenue, par une obligation de stricte justice, d'accueillir l'ordre surnaturel établi par Dieu et de s'y conformer.

Léon XIII vient de le dire. Il n'est pas loisible à l'individu

de servir, comme il l'entend, son Créateur. Pareillement et au même titre, il n'est pas loisible à la société de servir Dieu comme elle l'entend. Maître souverain et absolu, Dieu fait de sa créature l'usage qu'il veut. L'homme, créature intelligente, doit au Seigneur un culte signifié par la Nature elle-même, la Société lui doit le même culte. Si Dieu se plaît à signifier qu'il veut être servi par toute créature d'une façon déterminée, la société, comme l'individu a le devoir de le servir, selon la forme et les rites indiqués par Lui. Dès lors, si Dieu se plaît à établir un ordre surnaturel, auquel Il veut que s'adaptent la société et l'homme, la société et l'homme sont obligés de s'établir dans cet ordre, d'y servir Dieu et même de recourir aux moyens, constitués par Lui, pour le réaliser en eux.

*
* *

Ces considérations déterminent les limites des droits, des devoirs, tant des sociétés entr'elles que de chaque société à l'égard de ses membres, et de chacun des membres de la société à l'égard de celle-ci. Tout ce qui n'est pas basé sur Dieu n'a aucun fondement. Seule, la loi éternelle est la base de tout droit comme de tout devoir social.

Parlant spécialement des Etats, Léon XIII écrit :

« Quelle que soit la forme de gouvernement, tous les chefs
« d'Etat doivent absolument avoir le regard fixé sur Dieu, souve-
« rain Modérateur du monde, et, dans l'accomplissement de leur
« mandat, le prendre pour modèle et règle. De même, en effet, que
« dans l'ordre des choses visibles, Dieu a créé des causes secondés,
« en qui, se reflètent, en quelque façon, la nature et l'action divine,
« et qui concourent à mener au but, où tend cet univers ; ainsi a-t-
« Il voulu que, dans la société civile, il y eût une autorité, dont les
« dépositaires fussent comme une image de la puissance, que Dieu a
« sur le genre humain, en même temps que de sa Providence. Le
« commandement doit être juste ; c'est moins le gouvernement d'un
« maître que d'un père, car l'autorité de Dieu sur les hommes est
« très juste et se trouve unie à une paternelle bonté. Il doit d'ailleurs
« s'exercer pour l'avantage des citoyens, parce que ceux qui ont au-
« torité sur les autres en sont exclusivement investis pour assurer le
« bien public. L'autorité civile ne doit servir, sous aucun prétexte, à

« l'avantage d'un seul ou de quelques-uns, puisqu'elle a été consti-
« tuée pour le bien commun. Si les chefs d'Etat se laissent entraîner
« à une domination injuste, s'ils péchaient par abus de pouvoir où
« par orgueil, s'ils ne pourvoient pas au bien du peuple, qu'ils le
« sachent, ils auront un jour à rendre compte à Dieu, et ce compte
« sera d'autant plus sévère, que plus sainte est la fonction qu'ils ex-
« ercent, et plus élevé le degré de la dignité dont ils sont revêtus.
« *Les puissants seront puissamment punis.* » (Sap. VI, 7.) (Immor-
« tale Dei.)

« De cette manière, la suprématie du commandement entraîne-
« ra l'hommage volontaire du respect des sujets. En effet, si ceux-ci
« sont une fois bien convaincus que l'autorité des souverains vient
« de Dieu, ils se sentiront obligés en justice, à accueillir docilement
« les ordres des princes et à leur prêter obéissance et fidélité, par un
« sentiment semblable à la piété qu'ont les enfants envers les pa-
« rents. *Que toute âme soit soumise aux puissances plus élevées.* (Rom-
« XIII, 1.) Car il n'est pas plus permis de mépriser le pouvoir légitime
« quelle que soit la personne en qui il réside, que de résister à la vo-
« lonté de Dieu : or, ceux qui lui résistent, courent d'eux-mêmes, à
« leur perte. *Qui résiste au pouvoir résiste à l'ordre établi par Dieu,*
« *et ceux qui lui résistent s'attirent à eux-mêmes la damnation.* (Ibid.
« V, 2.) Ainsi donc, secouer l'obéissance et révolutionner la société
« par le moyen de la sédition, c'est un crime de lèse majesté, non
« seulement humaine, mais divine » (Immortale Dei.)

*
**

Les devoirs sociaux, que nous venons de définir sommaire-
ment, sont rigoureux comme la justice elle-même.

Avoir la pensée consentie que toute société, qu'une insti-
tution n'est pas absolument et totalement dépendante à l'égard
de Dieu est une injustice grave

Avoir la pensée consentie que toute société n'est pas obli-
gée, en stricte justice, d'admettre la forme religieuse, prescrite
et imposée par Dieu, est une injustice grave.

De même, toute intention d'une société de se considérer
comme indépendante, de se placer sur un pied d'indépendance
ou d'indifférence, à l'égard de Dieu et de la Loi éternelle, est
une souveraine injustice que la société devra réparer

Tout acte social, tout procédé social, toute disposition
ou toute attitude sociale, qui serait l'expression de cette

indépendance voulue à l'égard de Dieu par la société, serait pareillement une injustice grave, qui exigerait une réparation sociale.

* *

Or, ce Dieu souverainement indépendant, Créateur de l'Univers, de l'homme, de tout être et de toute réalité, infiniment juste, mais aussi infiniment bon, a voulu donner à l'homme de participer à son infinie Béatitude.

A cette fin, Il a établi l'Ordre surnaturel.

* *

C'est pourquoi :

§. 4. Parce que, en vertu de son domaine souverain, Dieu a établi dans le monde l'ordre surnaturel et destiné l'homme à une fin suprême surnaturelle,

L'Homme contracte des obligations d'Ordre surnaturel.

la Famille contracte des obligations d'Ordre surnaturel, nous l'avons dit.

la Société, toute société, contracte des obligations sociales d'ordre surnaturel et en rapport avec cet ordre. — Si la société a un but surnaturel immédiat, telle l'Eglise, ses droits et ses devoirs sont définis par son Auteur. En raison du souverain domaine de Dieu sur toute créature, l'homme et toute société humaine sont obligés d'accorder à l'Eglise et à son organisation tous les droits que Dieu leur donne sur eux.

Si la société n'a pas une fin surnaturelle immédiate, tel l'Etat, qui a comme fin immédiate le bien temporel de ses membres, elle contracte des obligations conséquentes à l'institution faite par Dieu d'un ordre surnaturel dans le monde. Dieu veut être servi par sa créature dans le cadre qu'Il établit Lui-même. La société est obligée de pratiquer ses devoirs conformément aux volontés divines, c'est-à-dire, selon les préceptes de la religion naturelle surélevés dans l'ordre surnaturel et selon les voies tracées par l'ordre surnaturel que Dieu a constitué. L'adoration, l'amour, la réparation, la reconnaissance et l'impétration seront donc adressés socialement à Dieu dans l'ordre surnaturel, c'est-à-dire, comme nous le verrons, dans le Christ par l'Eglise.

Toute société contracte aussi des obligations conséquentes aux devoirs surnaturels personnels de l'homme. Non seulement elle ne pourra pas être un obstacle à l'obtention de la Fin Suprême de l'homme ; il faut qu'elle même, dans l'obtention de sa fin immédiate et dans la manière de l'atteindre, devienne socialement une aide pour l'homme dans la tendance de celui-ci au but suprême de son existence. La raison en est manifeste. La société est créature de Dieu ; elle doit se conformer aux volontés divines. Dans l'ordre social, et dans chacun de ses actes sociaux, comme dans chacun de ses actes individuels, l'homme a, comme fin suprême, l'infinie Béatitude de Dieu. Par conséquent, la société, qui a le devoir strict de se soumettre à la volonté expresse de son Créateur, a le devoir strict aussi de s'organiser de telle sorte, que l'homme puisse trouver dans chacun de ses actes sociaux sa Fin Suprême. La Société, toute société doit donc tenir compte de la fin surnaturelle de l'homme. Ces obligations sociales surnaturelles s'adressent aux Nations et aux Peuples, aux Gouvernements et aux assemblées législatives et enfin à l'Ordre social tout entier. Elles sont la conséquence nécessaire des dispositions, prises par Dieu, dans la constitution de l'Ordre surnaturel. Positivement et directement voulues et imposées par Lui, la société doit s'y conformer en stricte justice.

§ 5. L'Homme, la Famille, la Société

effectivement établis en Dieu et dans le Christ par la Sainte Eglise.

Dieu a pris, à l'égard de l'homme et de la société, des dispositions spéciales. Pour sa gloire éternelle dans l'homme, pour la gloire éternelle de l'homme en Lui, Il veut unir l'homme à son éternelle Béatitude, c'est-à-dire, à sa Trinité Sainte.

C'est une œuvre de suprême Amour. En vertu de sa bonté et de son amour, Dieu envoie son Fils. Le Verbe, sans perdre ses prérogatives divines, étant et restant l'Infini, l'Éternel, le Souverain Créateur du ciel, de la terre, se fait homme.

Verbe de Dieu, souverainement indépendant, Il exerce sur toute créature un domaine absolu, et toute créature est souve-

rainement dépendante de Lui: l'individu, la Famille, la Société, les Nations, l'Univers entier.

Verbe de Dieu fait homme, Il a, selon le conseil éternel, apporté au monde la vérité et la grâce, destinées à élever l'homme en Lui au niveau de la Nature divine et de l'Eternelle Béatitude en Dieu. Par sa passion et sa mort, Il a mérité de les accorder, de les appliquer au genre humain tout entier.

Verbe de Dieu fait homme, comme Dieu, Il est Maître Suprême de la création ; comme homme, Il a mérité de régner sur les Nations ; Il est le Roi des rois. Le document pontifical du 18 novembre 1918 le constate :

« Jésus-Christ, Divin Rédempteur de tous les hommes à travers
« les siècles entiers, doit régner en Souverain sur les individus com-
« me sur les nations et les peuples, puisque tout pouvoir Lui a été
« donné au ciel et sur la terre, et que toutes les nations Lui ont été
« données en héritage. »

« Il a plu à l'Eternel, dit le cardinal Mercier, de confier sa roy-
« auté sur le monde au Verbe incarné, notre Christ Jésus. Le voy-
« ant de l'Apocalypse le contemple aux cieux, dans l'attitude d'un
« triomphateur et d'un justicier. Ses yeux jettent des flammes ; il
« porte, au front, de nombreux diadèmes, insigne de son universelle
« royauté ; son manteau est teint de sang ; son nom est le Verbe de
« Dieu. Les milices angéliques l'accompagnent, lorsque la justice
« l'oblige à venir visiter la terre. De sa bouche sort une épée aigüe,
« qui frappera les nations coupables. Sa houlette pastorale est armée
« de fer. Il foule lui-même, dans le pressoir, le vin de la colère du
« Dieu tout-puissant. Sur son vêtement et sur ses membres, il porte
« l'inscription : Roi des rois, et Souverain des souverains, *Rex re-
« gum et Dominus dominantium.* » (Apoc. XIX, 12-16.) (1).

En un mot :

Dieu Eternel, Il est le dominateur des choses et des temps, Tout ce qui est comme ce qui n'est pas, dépend essentiellement de Lui.

Rédempteur du Monde, tout pouvoir Lui a été donné au ciel et sur la terre, (Mat. XXVIII 18.) Son domaine est souverain,

(1) La Leçon des Evénements.

Il est le Roi immortel des siècles, le Roi des Rois, le Maître des dirigeants de ce monde (Apoc). Il est le Roi des Etats, de la Société et de l'Univers. Partout où Il est, Il est Dieu, et Il est Roi.

Dieu et Roi dans la petite crèche de Bethléem, comme dans l'humble maison de Nazareth ; Dieu et Roi dans sa vie publique, dans sa passion ignominieuse, comme sur l'autel de la Croix ; Dieu et Roi dans ses humbles tabernacles, sous les voiles eucharistiques, comme dans les splendeurs des cieux ; partout il est Dieu et Roi immortel d'amour. (1)

Dieu Eternel, Rédempteur et Roi Immortel, Il veut sauver l'humanité que le péché a perdue. En vertu de son pouvoir absolu sur sa créature, Il impose à l'homme ce que, de toute éternité, l'infinie bonté a conçu pour lui, sous peine de damnation éternelle. Il l'oblige de se revêtir de la vérité et de la grâce, c'est-à-dire, de Lui-même. « Nous avons tous reçu de sa plénitude ». « La grâce et la vérité ont été faites par Jésus-Christ ». (Joan. I) Il l'oblige pareillement à faire de son être et spécialement de son intelligence et de sa volonté, un usage conforme à ses desseins d'éternel amour. Cet usage doit être la préparation de l'infinie béatitude. Il lui donne tous les moyens, toutes les facilités, en un mot les grâces, pour que son précepte d'amour soit accompli.

*
*
*

Mais d'une part, selon le Conseil Eternel, Jésus-Christ doit quitter ce monde ; d'autre part, se revêtir de la vérité et de la grâce est la condition de la Béatitude Eternelle jusqu'à la fin des temps pour tous les hommes. Le divin Maître devra pourvoir au bien de ses Enfants et des peuples. Il établira sur la terre une société qui, en sa place et en son nom, accomplira son œuvre. Cette société se nomme l'Eglise.

(1) Nous appelons l'attention des âmes, attachées au divin Maître, sur la nature de la Royauté de Jésus-Christ par son Cœur Sacré. Le culte du Sacré Cœur est basé sur cette vérité d'abord : que le Cœur de Jésus, comme tout autre organe ou membre du Sauveur, constitue une partie de l'humanité sainte, hypostatiquement unie au Verbe et, par conséquent, adorable ; sur cette constatation ensuite que le cœur est, selon un grand nombre, l'organe de l'amour, et, en tout cas, selon l'acception universelle, le symbole de l'amour. Jésus-Christ étant Rédempteur et Roi par amour, il est juste que ses enfants et ses sujets rendent un culte à son Cœur divin. C'est dans ce sens qu'il faut entendre le règne social du Sacré Cœur.

C'est en vertu de son Pouvoir infini, en vertu aussi de ses mérites qui Lui ont donné en héritage tous les Peuples de l'Univers, que Jésus-Christ fonde et organise son Eglise, Société vraie et parfaite, qui, sous l'autorité du Pape, de droit divin, doit posséder tous les moyens particuliers et publics d'atteindre sa fin. Société visible, dont la vérité rayonne et doit rester manifeste. Société immortelle et infaillible, dont la mission de vérité et de grâce ne peut finir sur la terre qu'avec l'homme lui-même. Société dès lors nécessaire, parce que, de par la volonté divine, à sa mission parmi les peuples sont attachées la vérité et la grâce c'est-à-dire, le salut : « Allez par le monde entier, prêchez l'Évangile à toute créature » (Marc. XVI 15.) « Comme mon Père m'a envoyé, ainsi je vous envoie » (Joan XX 21.) « Je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles » (Mat. XXVIII 20).

De par Dieu, l'Eglise a tous les droits et tous les devoirs d'une société vraie, parfaite, visible, immortelle, infaillible et nécessaire, à qui seule est confiée la redoutable mission d'enseigner, de former tous les hommes dans le Christ par la vérité et la grâce (1). Le devoir pour l'homme, pour la famille, pour la Société, pour les Etats de l'accepter telle que Jésus-Christ l'a faite, avec son organisation, sa hiérarchie, son Chef auguste, infaillible et jouissant d'une juridiction suprême comme elle, ainsi que le devoir de lui faciliter l'usage des moyens que Jésus-Christ lui a confiés pour amener ses membres au salut, et cela jusqu'à la fin des temps, sont des devoirs de justice rigoureuse.

C'est à ce propos, que l'Eminentissime Cardinal Billot daignait écrire à la Ligue :

« Vous dites, et on ne saurait mieux dire: le retour de tout l'ordre social à Dieu et à son Christ *par la Sainte Eglise*. En effet, l'Eglise est le royaume de Dieu sur la terre; elle est, de ce chef, l'unique moyen, par lequel l'ordre chrétien peut être réalisé dans le monde. La première chose à faire, la plus pressée, la plus urgente et la plus essentielle aussi, sans laquelle tout effort serait inutile et porterait à faux, sera donc de restaurer la notion même

(1) Hors de l'Eglise pas de salut, parce que l'Eglise, à l'exclusion de toute autre société, est la dépositaire officielle de la vérité et de la grâce qui sauvent.

« de l'Eglise, notion, hélas! si diminuée, si dégradée, si faussée
« dans l'esprit de beaucoup. Vous le constatiez dans la lettre que
« vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. « La corruption des es-
« prits, me disiez-vous, s'accroît chaque jour, au point que, pour
« certains catholiques, quiconque n'est pas libéral et indifférentiste
« en matière religieuse, n'est pas catholique, mais sectaire.» Voilà
« donc où nous en sommes venus, et jusqu'où nous sommes tom-
« bés! Nous ne savons plus ce que c'est que l'Eglise, nous en avons
« perdu de vue la divine transcendance, nous avons oublié l'ensei-
« gnement du catéchisme, qui est, qu'il n'y a qu'une seule vraie
« religion sur la terre; une seule véritable Eglise, catholique, apos-
« tolique, romaine, à laquelle, pour être sauvé, il est absolument
« nécessaire d'appartenir, sinon par le fait, du moins au regard de
« ceux, à qui une invincible ignorance assure le bénéfice de la bon-
« ne foi, par le désir implicite du cœur et la préparation de la vo-
« lonté; que, du reste, toutes les communions séparées ne sont que
« des sectes retranchées du tronc, d'où s'épanche la sève avec la vie,
« et que, si nous devons en aimer les membres comme des frères
« rachetés, eux aussi, par le sang de Jésus-Christ, c'est pour les
« amener en toute prudence et discrétion, de l'erreur où ils sont, à
« la vérité que nous possédons, mais jamais pour les admettre à je
« ne sais quelle fraternité de religion que condamnent expressément
« l'enseignement de l'Eglise elle-même et la sincérité de l'Évangile.
« Nous avons, dis-je, oublié toutes ces choses. A cette mentalité
« déplorable nous ont conduits, insensiblement, l'affaiblissement des
« convictions religieuses, la diminution progressive de la foi, le ré-
« gime de libéralisme, où nous vivons depuis si longtemps, et l'infil-
« tration toujours plus étendue des idées protestantes.»

Si la bonne foi excuse d'appartenir au corps de l'Eglise, rien ne peut dispenser d'appartenir à l'âme de l'Eglise, c'est-à-dire, rien ne peut dispenser quelqu'un de vouloir s'attacher sincèrement et de s'attacher effectivement, à la seule vérité qui sauve.

*
* *

« Le Fils unique de Dieu, dit Léon XIII, a établi sur la terre une
« société qu'on appelle l'Eglise, et Il l'a chargée de continuer, à
« travers tous les âges, la mission sublime et divine que Lui-même
« avait reçue de son Père. *Comme mon Père m'a envoyé, moi je*

« vous envoie. (Joan, XX, 21.) *Voici que je suis avec vous jusqu'à la*
« *consommation des siècles.* (Matth., XXVIII, 20.) De même donc
« que Jésus-Christ est venu sur la terre afin que les hommes *eussent*
« *la vie et l'eussent plus abondamment.* (Joan., X, 10), ainsi l'Eglise
« se propose, comme fin, le salut éternel des âmes; et, dans ce but,
« telle est sa constitution, qu'elle embrasse dans son extension,
« l'humanité toute entière, et n'est circonscrite par aucune limite,
« ni de temps, ni de lieu. *Prêchez l'Evangile à toute créature.*
« (Marc. XVI, 15.)

« A cette immense multitude d'hommes, Dieu lui-même a donné
« des chefs, avec le pouvoir de les gouverner. **A leur tête, il en**
« **a préposé un seul**, dont il a voulu faire le plus grand et le plus
« sûr maître de vérité, et à qui il a confié les clés du royaume des
« cieux. *Je te donnerai les clés du royaume des cieux.* (Matth.,
« XVI, 19.) — *Pais mes agneaux... pais mes brebis.* (Joan, XXI,
« 16-17.) — *J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille pas.*
« (Luc., XVII, 32.) — Bien que composée d'hommes comme la
« société civile, cette société de l'Eglise, soit pour la fin qui lui est
« assignée, soit pour les moyens qui lui servent à l'atteindre, est
« surnaturelle et spirituelle. Elle se distingue donc et diffère de la
« société civile. En outre, et ceci est de la plus grande importance,
« elle constitue une société juridiquement parfaite dans son genre,
« parce que, de l'expresse volonté et par la grâce de son Fondateur,
« elle possède en soi et par elle-même toutes les ressources qui sont
« nécessaires à son existence et à son action. Comme la fin, à la-
« quelle tend l'Eglise, est de beaucoup la plus noble de toutes, de
« même son pouvoir l'emporte sur tous les autres et ne peut en au-
« cune façon être inférieur, ni assujetti au pouvoir civil. En effet,
« Jésus-Christ a donné plein pouvoir à ses Apôtres dans la sphère
« des choses sacrées en y joignant, tant la faculté de faire de véri-
« tables lois que le double pouvoir, qui en découle, de juger et de
« punir. « *Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre ;*
« *allez donc, enseignez toutes les nations... Apprenez-leur à ob-*
« *server tout ce que je vous ai prescrit.* » (Matth. XXVIII, 18-19-
« 20.) — Et ailleurs : « *S'il ne les écoute pas, dites-le à l'Eglise.* »
« (Matth., XVIII, 17) — Et encore : « *Ayez soin de punir toute dé-*
« *sobéissance.* » (II Cor., X, 6.) — De plus : « *Je serai plus sévère*
« *en vertu du pouvoir que le Seigneur m'a donné pour l'édifica-*
« *tion et non pour la ruine.* » (Ibid., XIII, 10.) — C'est donc à
« l'Eglise, non à l'Etat, qu'il appartient de guider les hommes vers
« les choses célestes, et c'est à elle que Dieu a donné le mandat de

« connaître et de décider de tout ce qui touche à la religion ; d'enseigner toutes les nations, d'étendre, aussi loin que possible, les frontières du nom chrétien ; bref, d'administrer librement, et tout à sa guise, les intérêts chrétiens. » (Immortale Dei.)

« A cette société, il a voulu confier toutes les vérités qu'il avait enseignées avec mission de les garder, de les défendre, de les développer avec une autorité légitime ; et en même temps, il a ordonné à toutes les nations d'obéir aux enseignements de son Eglise, comme à lui-même, avec menace de la perte éternelle pour ceux qui y contreviendraient. D'où il ressort clairement que le maître le meilleur et le plus sûr à l'homme, c'est Dieu, source et principe de toute vérité ; c'est le Fils unique qui est dans le sein du Père, voie, vérité, vie, lumière véritable, qui éclaire tout homme, et dont l'enseignement doit avoir tous les hommes pour disciples : *et ils seront tous enseignés de Dieu.* (Joan., VI. 45.)

« Mais, pour la foi et la règle des mœurs, Dieu a fait participer l'Eglise à son divin magistère et lui a accordé le divin privilège, de ne point connaître l'erreur. C'est pourquoi elle est la grande, la sûre maîtresse des hommes et porte en elle un inviolable droit à la liberté d'enseigner. » (Libertas.)

*
* *

« Assurément, l'Eglise est spirituelle, mais, si nous considérons les membres dont elle se compose, et les moyens mêmes, par lesquels les dons spirituels arrivent jusqu'à nous, l'Eglise est *extérieure* et nécessairement visible. » (Libertas.)

« C'est par des signes, qui frappaient les yeux et les oreilles, que les Apôtres ont reçu la mission d'enseigner ; et cette mission, ils ne l'ont point accomplie autrement que par des paroles et des actes également sensibles. Ainsi, leur voix, entrant par l'ouïe extérieure, engendrait la foi dans les âmes : « La foi vient par l'audition et l'audition par la parole du Christ. » Et la foi elle-même, c'est-à-dire, l'assentiment à la première et souveraine vérité, de sa nature sans doute, est renfermée dans l'esprit, mais elle doit cependant éclater au dehors par l'évidente profession qu'on en fait : Car on croit de cœur pour la justice, mais on confesse de bouche pour le salut. » De même, rien n'est plus intime à l'homme que la grâce céleste, qui produit en lui la sainteté, mais extérieurs sont les instruments ordinaires et principaux, par lesquels

« la grâce nous est communiquée : nous voulons parler des sacre-
« ments, qui sont administrés avec des rites spéciaux, par des
« hommes nommément choisis pour cette fonction ; Jésus-Christ a
« ordonné aux Apôtres et aux successeurs perpétuels des Apôtres,
« d'instruire et de gouverner les peuples ; il a ordonné aux peuples
« de recevoir leur doctrine et de se soumettre docilement à leur
« autorité. Mais ces relations mutuelles de droits et de devoirs
« dans la société chrétienne, non seulement n'auraient pas pu durer
« mais n'auraient même pas pu s'établir, sans l'intermédiaire des
« sens, interprètes et messagers des choses.

« C'est pour ces raisons que l'Eglise, dans les saintes Lettres, est
« si souvent appelée un *corps* et aussi le *corps du Christ*. Vous êtes
« le corps du Christ. Parce que l'Eglise est un corps, elle est visible
« aux yeux ; parce qu'elle est le corps du Christ, elle est un corps
« vivant, actif, plein de sève, soutenu qu'il est et animé par Jésus-
« Christ, qui le pénètre de sa vertu, à peu près comme le tronc de
« la vigne nourrit et rend fertiles les rameaux, qui lui sont unis.
« Dans les êtres animés, le principe vital est invisible et caché au
« plus profond de l'être, mais il se trahit et se manifeste par le
« mouvement et l'action des membres : ainsi le principe de vie
« surnaturelle, qui anime l'Eglise, apparaît à tous les yeux par les
« actes qu'elle produit.

« Il s'ensuit que ceux-là sont dans une grande et pernicieuse
« erreur, qui, façonnant l'Eglise au gré de leur fantaisie, se l'ima-
« ginent comme cachée et nullement visible ; ceux-là aussi qui la
« regardent comme une institution humaine, munie d'une orga-
« nisation, d'une discipline, de rites extérieurs, mais sans aucune
« communication permanente des dons de la grâce divine, sans
« rien qui atteste, par une manifestation quotidienne et évidente,
« la vie surnaturelle puisée en Dieu.

« L'une et l'autre de ces deux conceptions est tout aussi incom-
« patible avec l'Eglise de Jésus-Christ, que le corps seul, ou l'âme
« est incapable de constituer l'homme. L'ensemble et l'union de
« ces deux éléments est absolument nécessaire à la véritable Eglise.
« à peu près comme l'intime union de l'âme et du corps est in-
« dispensable à la nature humaine. L'Eglise n'est point une sorte
« de cadavre ; elle est le corps du Christ, animé de sa vie sur-
« naturelle. Le Christ lui-même, chef et modèle de l'Eglise, n'est
« pas entier, si on regarde en lui, soit exclusivement la nature
« humaine et visible, comme font les partisans de Photius et de

« Nestorius, soit uniquement la nature divine et invisible, comme
« font les Monophysites ; mais le Christ est un par l'union des
« deux natures, visible et invisible, et il est un dans toutes les
« deux ; de la même façon, son corps mystique n'est la véritable
« Eglise, qu'à cette condition que ses parties visibles tirent leur
« force et leur vie des dons surnaturels et des autres éléments
« invisibles ; et c'est de cette union que résulte la nature propre
« des parties extérieures elles mêmes.

« Mais, comme l'Eglise est *telle* par la volonté et par l'ordre
« de Dieu, elle doit rester *telle* sans aucune interruption, jusqu'à
« la fin des temps, sans quoi elle n'aurait évidemment pas été
« fondée pour toujours, et la fin même à laquelle elle tend serait
« limitée à un certain terme et dans l'espace : double conclusion
« contraire à la vérité. Il est donc certain que cette réunion d'é-
« léments visibles, étant, par la volonté de Dieu, dans la nature
« et la constitution intime de l'Eglise, doit nécessairement durer
« autant que durera l'Eglise elle-même. » (Satis cognitum.)

* * *

Nous avons rapporté ces enseignements de l'illustre Pon-
tife, afin de rendre, de façon plus lucide encore, la doctrine
de la vérité ; afin aussi de manifester, plus clairement, les
devoirs de la société civile et des Etats à l'endroit de l'E-
glise.

L'Eglise, société parfaite, est souverainement dépendante
de Dieu et de son Christ.

L'Etat, société parfaite, est souverainement dépendant de
Dieu et de son Christ.

L'Eglise et l'Etat sont deux sociétés voulues par Dieu. Cha-
cune d'elles tend respectivement à la fin pour laquelle Dieu
l'a faite. Dans cette tendance propre à chacune aussi, il faut,
de par la volonté de Dieu, l'accord. Et l'accord est aisé, dès
qu'aucun principe n'est sacrifié. C'est Léon XIII encore qui
nous l'apprend :

« Dieu a divisé le gouvernement du genre humain entre deux puis-
« sances : la puissance ecclésiastique et la puissance civile ; celle-là
« est proposée aux choses divines, celle-ci aux choses humaines Cha-

« chacune d'elles, en son genre, est souveraine ; chacune est renfermée
« dans des limites, parfaitement déterminées et tracées en confor-
« mité de sa nature et de son but spécial. Il y a donc comme une
« sphère circonscrite, dans laquelle chacune exerce son action *jure*
« *proprio*. Toutefois, leur autorité s'exerçant sur les mêmes sujets,
« il peut arriver qu'une seule et même chose, bien qu'à un titre diffé-
« rent, mais pourtant une seule et même chose, ressortisse à la
« juridiction et au jugement de l'une et de l'autre puissance...

« Il est donc nécessaire qu'il y ait entre les deux puissances un
« système de rapports bien ordonné, non sans analogie avec celui
« qui, dans l'homme, constitue l'union de l'âme et du corps. On ne
« peut se faire une juste idée de la nature et de la force de ces rap-
« ports, qu'en considérant, comme Nous l'avons dit, la nature de
« chacune de ces deux puissances, et en tenant compte de l'excellence
« et de la noblesse de leurs buts, puisque l'une a pour fin prochaine
« et spéciale de s'occuper des intérêts terrestres, et l'autre de pro-
« curer les biens célestes et éternels.» (Immortale Dei.)

* * *

**L'Etat a le devoir d'accueillir l'Eglise et son Chef, de leur
donner chez lui le rang et le pouvoir, qui reviennent à leur
dignité et que réclame leur mission : En un mot, l'Etat doit
donner à l'Eglise, au Pape et aux Evêques, la place que Jésus-
Christ requiert pour eux, dans l'organisation, la Constitution,
les lois du Pays.**

« Ne négligez pas non plus d'enseigner, dit Pie IX aux Evêques,
« que la puissance royale n'est pas uniquement conférée pour le gou-
« vernement de ce monde, mais par dessus tout pour la protection
« de l'Eglise, et que rien ne peut être plus avantageux, ni plus glo-
« rieux, pour les chefs des Etats et les rois, que de se conformer
« à ces paroles, que notre sage et courageux prédécesseur, Saint
« Félix, écrivait à l'empereur Zénon : « Qu'ils laissent l'Eglise
« catholique se gouverner par ses propres lois, et ne permettent
« à personne de mettre obstacle à sa liberté... Il est certain, en
« effet, qu'il est de leur intérêt, toutes les fois qu'il s'agit des affaires
« de Dieu, de suivre avec soin l'ordre qu'Il a prescrit, et de subor-
« donner, au lieu d'imposer, leur volonté royale aux prêtres du
« Christ.» (Quanta Cura.)

Ces paroles du grand Pape Pie IX rappellent la lettre qu'en 1814, à la date du 29 avril, le Pape Pie VII adressait à l'Evêque de Troyes. Les libertés modernes venaient d'être introduites dans la Constitution du Pays. Celle-ci avait été signée par le Roi Louis XVIII. La lettre du Souverain Pontife à l'Evêque est un monument doctrinal. Elle rend si parfaitement la situation qui doit être et qui n'est pas, que nous la citons toute entière.

* * *

Lettre Apostolique de N. T. S. P. le Pape Pie VII
à Mgr de Boulogne, évêque de Troyes.

« Vénérable Frère,

« Salut et bénédiction apostolique.

« Après de longues et furieuses tempêtes, qui ont si étrangement agité le vaisseau de Saint Pierre, et qui étaient, semblait-il, sur le point de Nous renverser et de Nous engloutir Nous-mêmes qui tenons, quoique indigne, le gouvernail, la violence des vents commence enfin à s'apaiser, et Nous pouvons espérer le retour de la tranquillité, depuis si longtemps l'objet de Nos vœux et de Nos prières, aussi bien que de celles de tous les gens de bien.

« Après avoir ainsi recouvré Notre ancienne liberté, au moment où Nous Nous y attendions le moins, Nous Nous réjouissons d'avoir été rendu à Nous-même, ou plutôt à l'Eglise, et Nous rendons au Père des miséricordes Nos humbles actions de grâces pour un si grand bienfait, lorsqu'un nouveau sujet de grande consolation est venu accroître Notre joie : Nous avons appris que le roi, désigné pour gouverner la nation française, était un descendant de cette glorieuse race, qui a produit autrefois Saint Louis, et qui s'est illustrée par tant de mémorables services rendus à l'Eglise et à ce Siège Apostolique. A cette nouvelle, Notre contentement a été si grand, que, sans la connaître encore que par la voie de la publicité, et dérogeant à cet égard à l'usage établi, Nous avons résolu d'envoyer un nonce extraordinaire en France, pour féliciter ce prince, en notre nom et dans les termes les plus expressifs, de la puissance royale qui lui est rendue.

« Mais cette joie a été bientôt troublée ; elle a fait place à une
« grande douleur quand Nous avons vu la nouvelle constitution
« du royaume décrétée par le Sénat de Paris et publiée dans les
« journaux. Nous avons espéré, qu'à la faveur de l'heureuse
« révolution, qui venait de s'accomplir, non seulement la religion
« catholique serait délivrée sans aucun retard de toutes les en-
« traves, qu'on lui avait imposées en France, malgré Nos cons-
« tantes réclamations, mais qu'on profiterait de circonstances
« si favorables, pour la rétablir dans tout son lustre et pourvoir
« à sa dignité. Or, Nous avons remarqué en premier lieu que,
« dans la constitution mentionnée, la religion catholique est en-
« tièrement passée sous silence, et qu'il n'y est pas même fait
« mention du Dieu tout-puissant, par qui règnent les rois, par
« qui les princes commandent.

« Vous comprendrez facilement, Vénéralé Frère, ce qu'une
« telle omission a dû Nous faire éprouver de peine, de chagrin,
« d'amertume, à Nous que Jésus-Christ, le Fils de Dieu, Notre
« Seigneur, a chargé du suprême gouvernement de la société
« chrétienne. Et comment ne serions-Nous pas désolés ? Cette
« religion catholique, établie en France dès les premiers siècles
« de l'Eglise, scellée dans ce royaume même par le sang de tant
« de glorieux martyrs, professée par la très grande partie du peu-
« ple français, à laquelle ce même peuple a gardé, avec courage
« et constance, un invincible attachement à travers les calamités,
« les persécutions et les périls des dernières années, cette religion
« enfin, que la race, à laquelle appartient le roi désigné, professe
« elle-même, et qu'elle a toujours défendue avec tant de zèle,
« non seulement elle n'est pas déclarée la seule ayant droit dans
« toute la France, à l'appui des lois et de l'autorité du gouver-
« nement, mais elle est entièrement omise dans l'acte même du
« rétablissement de la monarchie !

« Un nouveau sujet de peine, dont Notre cœur est encore plus
« vivement affligé et qui, Nous l'avouons, Nous cause un tourment,
« un accablement et une angoisse extrêmes, c'est le vingt-deuxième
« article de la constitution. Non seulement on y permet la
« *la liberté des cultes et de conscience*, pour Nous servir des termes
« mêmes de l'article, mais on promet appui et protection à cette
« liberté, et en outre aux ministres de ce qu'on nomme *les cultes*.
« Il n'est certes pas besoin de longs discours, Nous adressant à
« un évêque tel que vous, pour vous faire reconnaître clairement

« de quelle mortelle blessure la religion catholique en France
« se trouve frappée par cet article. Par cela même qu'on établit
« la liberté de tous les cultes sans distinction, on confond la vérité
« avec l'erreur, et l'on met au rang des sectes hérétiques et même
« de la perfidie judaïque, l'Épouse sainte et immaculée du Christ,
« l'Église, hors de laquelle il ne peut y avoir de salut. En outre, en
« promettant faveur et appui aux sectes des hérétiques et à leurs
« ministres, on tolère et on favorise non seulement leurs personnes,
« mais encore leurs erreurs. C'est implicitement la désastreuse et à
« jamais déplorable hérésie, que saint Augustin mentionne en ces
« termes : « Elle affirme que tous les hérétiques sont dans la bonne
« voie et disent vrais, » absurdité si monstrueuse, que je ne puis
« croire qu'une secte la professe réellement.

« Notre étonnement et Notre douleur n'ont pas été moindres,
« quand Nous avons lu le vingt-troisième article de la constitution,
« qui maintient et permet la *liberté de la presse*, liberté qui menace
« la foi et les mœurs des plus grands périls et d'une ruine certaine.
« Si quelqu'un pouvait en douter, l'expérience des temps passés
« suffirait seule pour le lui apprendre. C'est un fait pleinement constaté : cette liberté de la presse a été l'instrument principal qui a
« premièrement dépravé les mœurs des peuples, puis corrompu et
« renversé leur foi, enfin soulevé les séditions, les troubles, les
« révoltes. Ces malheureux résultats seraient encore actuellement
« à craindre, vu la méchanceté si grande des hommes, si, ce qu'à
« Dieu ne plaise, on accordait à chacun la liberté d'imprimer tout
« ce qu'il lui plairait.

« D'autres points de la nouvelle constitution du royaume ont été
« aussi pour Nous un sujet d'affliction ; en particulier, les articles
« sixième, vingt-quatrième et vingt-cinquième. Nous ne vous ex-
« poserons pas en détail Nos raisons à cet égard. Votre Fraternité,
« Nous n'en doutons pas, discernera facilement la tendance de
« ces articles.

« Dans une si grande et si juste affliction de Notre âme, une
« espérance Nous console, c'est que le roi désigné ne souscrira pas
« les articles mentionnés de la nouvelle constitution. La piété
« héréditaire de ses ancêtres et le zèle pour la religion, dont Nous
« ne doutons pas qu'il ne soit animé, Nous en donnent la plus
« entière confiance.

« Mais, comme Nous ne saurions, sans trahir Notre ministère,
« garder le silence dans un si grand péril de la foi et des âmes,
« Nous avons voulu, Vénérable Frère, vous adresser cette lettre,

« à vous, dont Nous connaissons la foi et le courage sacerdotal,
« pour en avoir eu des preuves non équivoques, non seulement
« afin qu'il soit bien constaté que Nous réprouvons, le plus éner-
« giquement possible, les articles ci-dessus exposés, et tout ce
« qu'on viendrait à proposer de contraire à la religion catholique,
« mais encore, afin que, vous concertant avec les autres évêques
« de la France que vous jugerez à propos de vous adjoindre, et
« vous aidant de leurs conseils et de leur coopération, vous vous
« efforciez de conjurer, le plus promptement possible, les grands
« maux qui menacent l'Eglise en France et de faire abolir ces lois,
« ces décrets et ces autres ordonnances du gouvernement, qui sont
« encore en vigueur, et dont Nous n'avons cessé de Nous plaindre,
« comme vous le savez, pendant les précédentes années.

« Allez donc trouver le roi ; faites-lui savoir la profonde afflic-
« tion dont, après tant de calamités et de tribulations endurées
« jusqu'aujourd'hui, et au milieu de la joie générale, Notre âme
« se trouve assaillie et accablée à cause des motifs mentionnés.
« Représentez-lui quel coup funeste pour la religion catholique,
« quel péril pour les âmes, quelle ruine pour la foi seraient le résultat
« de son consentement aux articles de la dite constitution. Dites-le
« lui de Notre part : Nous ne pouvons Nous persuader qu'il veuille
« inaugurer son règne en faisant à la religion catholique une
« blessure si profonde et qui serait presque incurable. Dieu lui-
« même, aux mains de qui sont les droits de tous les royaumes, et
« qui vient de lui rendre le pouvoir, au grand contentement de
« tous les gens de bien, et surtout de Notre cœur, exige certaine-
« ment de lui, qu'il fasse servir principalement cette puissance au
« soutien et à la splendeur de son Eglise. Nous espérons, Nous
« avons la ferme confiance, que, Dieu aidant, Notre voix, trans-
« mise par vous, touchera son cœur, et que, marchant sur les
« traces de ses prédécesseurs, à qui leur dévouement pour la reli-
« gion catholique et la défense, qu'ils en prirent tant de fois si
« généreusement, ont valu, de la part de ce Saint-Siège, le titre
« de rois très chrétiens, il prendra en main la cause de la foi
« catholique, comme c'est son devoir, comme tous les bons l'at-
« tendent de lui, comme Nous le lui demandons Nous-même avec
« les plus vives instances.

« Déployez, Vénérable Frère, toutes vos forces, tout le zèle dont
« vous êtes animé pour la religion ; faites servir, à cette grande et
« sainte cause, l'ascendant que vos qualités vous ont acquis et
« l'éloquence qui vous distingue. Le Seigneur, Nous n'en doutons

« pas, vous suggérera les paroles convenables ; et, de Notre côté,
« Nous implorerons pour vous le secours d'en haut. En attendant,
« Nous vous donnons, avec toute l'effusion de Notre cœur, à vous
« et au troupeau confié à vos soins, la bénédiction apostolique.
« Donné à Césène, le vingt-neuvième jour d'avril de l'année
« 1814, de Notre pontificat la quinzième.

«PIE VII, Pape. »

§ 7. Conclusion du Chapitre I

Bref, la logique et la justice exigent, qu'à la tête des Nations et de tout l'Ordre Social, à la tête des Peuples et de leurs Constitutions, comme à la tête des familles et dans l'intime des consciences, se trouvent l'Indivisible Trinité, Dieu et Jésus-Christ, le Credo, le Décalogue et l'Evangile. La logique et la justice exigent pareillement, que, œuvre de Jésus-Christ, l'Eglise Catholique et son Pontificat Suprême pénètrent tout l'organisme social, pour donner à celui-ci l'enseignement divin, pour diriger ainsi chacun de ses membres, dans la société elle-même, vers le but suprême : Dieu et l'Eternelle Béatitude.

Des hauteurs de l'Etat, des hauteurs des Constitutions des Etats illuminées des splendeurs de Dieu par la Sainte Eglise, doit dériver sur tout organisme subalterne — (Sociétés, institutions publiques ou privées, Instruction, Presse, organisations corporations, etc) — sur la Famille et sur l'Individu, un rayonnement bienfaisant de la vérité et du bien surnaturels, qui doivent être en eux de par Dieu. Il ne peut qu'en être ainsi. A leur base seront placés Dieu et l'Evangile. Leurs principes et leur législation émaneront de la Loi éternelle et de l'ordre divin apporté par Jésus-Christ au monde. En eux, Jésus-Christ et son Eglise trouveront un appui dans l'accomplissement de leur mission.

La logique et la justice l'exigent. C'est Dieu, de qui toute autorité procède, qui, par la Sainte Eglise, par les Constitutions des Nations, par les Chefs d'Etat, par les Gouvernements, les Sénats et les Parlements, par les Provinces, les Villes et les Communes comme par ses instruments et ses ministres dirige et gouverne les Peuples « Minister Dei in bonum ». C'est l'Eglise, qui, au nom de Dieu, doit éclairer les Etats et la société entière sur leurs graves devoirs d'ordre religieux et moral

et sur tout ce qui, directement ou indirectement doit conduire les individus, les peuples à la Fin suprême de l'homme — sur les obstacles à l'obtention de cette Fin, pour les faire éviter — sur les moyens qui y conduisent, dans le but de les faire pratiquer (1)

Nous nous résumons :

En stricte justice, l'Homme, dans son corps et dans son âme, la Famille, la Société, l'Etat et l'Eglise se doivent totalement à Dieu.

En stricte justice, l'homme, la Famille, la Société se doivent à l'Eglise et au Pontife Suprême, dans les limites tracées par Dieu en vertu de ses droits infinis.

Toute pensée consentie, toute parole, tout procédé, toute attitude, toute disposition légale ou autre, à plus forte raison toute constitution d'un peuple qui seraient l'expression ou l'affirmation pratique de la non-dépendance absolue des Nations et de l'Ordre Social à l'égard de Dieu, et, dans des limites fixées par Dieu à l'égard de l'Eglise, seraient une injustice totale et souveraine, parce qu'ils s'adressent à l'Eternel et à l'Infini. Cette injustice appellerait une réparation d'autant plus profonde, que l'acte ou l'attitude injustes sont revêtus d'une culpabilité plus intime et qui s'étend à leur essence même. Le souverain domaine de Dieu s'applique d'abord à l'essence des réalités qui toutes dépendent de Lui et qui par l'homme et en Jésus-Christ sont destinées à proclamer sa gloire. Combien profondément et intimement coupables sont les Constitutions des Peuples modernes. C'est ce que nous devons considérer.

(1) Une simple comparaison permet de saisir (bien, au jugement humain, Dieu doit tenir à l'hommage des nations.

Donner la mort à un homme est un crime. Or, dans une guerre, dans la grande guerre, par exemple, combien de vies humaines, si belles en promesses, ont été sacrifiées ? Pourquoi, dans une guerre juste, ces massacres sont-ils légitimes ? Parce qu'il faut sauver cette société qu'on appelle la Nation, et que le salut de cette société, au jugement humain, l'emporte sur la vie individuelle des membres de cette société. Pour sauver la Patrie, les sacrifices de vies humaines qui, par ailleurs, seraient des crimes, s'accomplissent sans hésitation. En face du salut social, la mort d'un million d'hommes ne compte pas. Et cette société que Dieu a faite, cette société si grande aux yeux des hommes, Dieu devrait, pour plaire aux hommes, ne pas la considérer, au point de ne pas exiger ses hommages, au point de ne pas exiger qu'elle accomplisse sa mission finale : être un appui pour l'homme dans sa tendance à la Fin dernière et béatifiante, et un moyen dont Jésus-Christ, Créateur de la société, se serve dans la réalisation de son œuvre rédemptrice.

CHAPITRE II

CE QUI DOIT NE PAS ÊTRE, ET EST

Toute la situation actuelle se résume en ces deux propositions : Dieu, Jésus-Christ, la Sainte Eglise sont bannis de l'Ordre Social ; l'homme, tel que l'a fait le péché originel, c'est-à-dire, vicié dans ses origines et ses tendances et non surélevé par la vérité et la grâce, a usurpé la place que la Nature et la Révélation attribuent à Dieu et qui Lui revient nécessairement, parce qu'Il est Dieu.

Ce bannissement de Dieu et cet établissement de l'homme maître des destinées du monde et de la société, selon l'expression consacrée, sont officiels. Positivement voulus par les uns, ils sont admis par les autres comme des nécessités inéluctables, auxquelles on se soumet.

Origine

Pour se rendre compte du crime de lèse-divinité commis par l'homme et par la Société, crime existant actuellement et dont la malice s'accroît chaque jour, il faut remonter aux origines de cette apostasie générale, qui se trouve dans la révolte de l'ange déchu contre Dieu. L'ennemi du genre humain, a entraîné les Peuples dans sa révolte. Malicieux et fourbe, il s'est servi de l'homme contre l'homme. Par ses suppôts et spécialement par son « église » qu'on nomme la franc-maçonnerie, il s'est emparé du pouvoir. Pour corrom-

pre plus sûrement les esprits, il a façonné, avec habileté et de manière à contenter chacun, les Constitutions des Peuples. Les catholiques, les premiers, semblent oublier la parole du Saint-Esprit « *Satanas qui seducit universum orbem* » (Apoc. XII, 9). Satan séduit l'Univers, cet univers qui appartient à Jésus-Christ. Il le séduit par le pouvoir, en se basant sur les Chartes et les Constitutions des Nations.

« Le Roi-Prophète avait prédit « la révolte des nations contre Dieu et contre son Christ. Il les avait entendu s'écrier : Rompons leurs entraves, secouons leur joug. Mais Celui, qui habite dans les cieux, se rit d'elles... » (Ps. 2)

« L'histoire moderne a traduit en réalités la prophétie de David et l'annonce de l'Apocalypse.

« En 1517, il y a, date pour date, quatre siècles, le moine Luther s'insurgea contre l'Eglise du Christ et détacha d'elle un gros tiers des nations européennes. Privée de la direction et de la sauvegarde du magistère infallible, la raison humaine tomba du protestantisme dans le rationalisme, à telle enseigne qu'il n'y a peut-être plus un seul dogme de foi sur lequel les chefs religieux des Eglises protestantes demeurent d'accord, et que plus une seule Faculté de théologie des Universités allemandes ne professe la divinité de Jésus-Christ.

« La Révolution française propagea le rationalisme dans le monde et l'inocula aux pouvoirs publics. » (1).

« Cette audace d'hommes perfides, qui menace chaque jour de ruines plus graves la société civile, et qui excite dans tous les esprits l'inquiétude et le trouble, tire sa cause et son origine de ces doctrines empoisonnées qui, répandues en ces derniers temps parmi les peuples comme des semences de vices, ont donné, en leur temps, des fruits si pernicieux. En effet, vous savez très bien, Vénérables Frères, que la guerre cruelle qui, depuis le seizième siècle, a été déclarée contre la foi catholique par des novateurs, visait à ce but, d'écarter toute révélation et de renverser tout l'ordre surnaturel, afin que l'accès fût ouvert aux inventions, ou plutôt aux délires de la seule raison.

(1) Cardinal Mercier : « La Leçon des Evénements ».

« Tirant hypocritement son nom de la raison, cette erreur, qui
« flatte et excite la passion de grandir, naturelle au cœur de l'hom-
« me, et qui lâche les rênes à tous les genres de passions, a sponta-
« nément étendu ses ravages, non pas seulement dans les esprits
« d'un grand nombre d'hommes, mais dans la société civile elle-
« même. Alors, par une impiété toute nouvelle et que les païens
« eux-mêmes n'ont pas connue, on a vu se constituer des gouverne-
« ments, sans qu'on tint nul compte de Dieu et de l'ordre établi
« par Lui ; on a proclamé, que l'autorité publique ne prenait pas de
« Dieu le principe, la majesté, la force de commander, mais de la
« multitude du peuple, laquelle, se croyant dégagée de toute sanc-
« tion divine, n'a plus souffert d'être soumise à d'autres lois que
« celles, qu'elle aurait portées elle-même conformément à son capri-
« ce.

« Puis, après qu'on eut combattu et rejeté comme contraires à la
« raison les vérités surnaturelles de la foi, l'Autheur même de la
« Rédemption du genre humain est contraint, par degrés et peu à
« peu, de s'exiler des études, dans les universités, les lycées et les
« collèges, ainsi que de toutes les habitudes publiques de la vie
« humaine. Enfin, après avoir livré à l'oubli les récompenses et les
« peines éternelles de la vie future, le désir ardent du bonheur a été
« renfermé dans l'espace du temps présent. Avec la diffusion au loin
« et au large de ces doctrines, avec la grande licence de penser et
« d'agir, qui a été ainsi enfantée de toutes parts, faut-il s'étonner que
« les hommes de condition inférieure, ceux qui habitent une pauvre
« demeure ou un pauvre atelier, soient envieux de s'élever jusqu'aux
« palais et à la fortune de ceux qui sont plus riches ? Faut-il s'éton-
« ner qu'il n'y ait plus nulle tranquillité pour la vie publique ou pri-
« vée et que le genre humain soit presque arrivé à sa porte ? »
(Léon XIII, Quod Apostolicí.)

L'homme substitué à Dieu.

En Allemagne, ce rationalisme individuel et social prit une tournure scientifique et devint le kantisme. Dieu et toute vérité qui repose sur son existence, sont indémontrables à la raison ; l'homme de science s'en passe. Tout devoir trouve sa source dans la conscience de chacun. Dans l'ordre moral, l'homme ne relève que de lui-même. Il est à lui-même sa loi, son idéal, sa fin. En un mot : une personnalité morale

résultant de la conscience, trouvant en elle même sa grandeur et son tout ; voilà l'homme. Individuellement et socialement, il est son propre dieu. Le dieu de la conscience, c'est l'homme moral, le dieu de la société, c'est l'homme moral encore.

En France, le même rationalisme prit une forme plus accessible au peuple. Grâce au travail intense de J.-J. Rousseau et de Voltaire, il envahit promptement les esprits et se traduisit pratiquement dans la déclaration révolutionnaire des droits de l'homme et du citoyen.

Au sujet de la crise sociale de cette époque S.S. Benoit XV, écrit à la date du 7 mars 1917 :

« Issue des erreurs et des crimes de la prétendue Réforme, une philosophie insensée avait perverti tous les esprits.

« Sous son influence, éclata une Révolution si radicale qu'elle tendait à saper les bases mêmes de la Société chrétienne, en France d'abord, puis successivement en tout pays. »

La déclaration des droits de l'homme et du citoyen n'est et ne peut être autre chose que la substitution de l'homme à Dieu, substitution officiellement et législativement établie.

De par la loi, seul l'homme doit et peut se trouver là où Dieu précisément, *parce qu'Il est Dieu*, doit être. Créateur et Maître absolu, de par la nature même des choses, Il est le Dieu de la conscience individuelle, le Dieu de la Société, des Nations, et de l'Univers. On le supprime et, en sa place, l'esprit humain établit l'homme et la pensée de l'homme, mais l'homme, en tant que substitué à Dieu, c'est à dire, de droit et de par la nature même des choses, l'homme, maître absolu et arbitre de ses destinées personnelles, familiales et sociales, nationales, internationales et mondiales. (1)

(1) La déclaration des droits de l'homme parle encore de l'Être Suprême, tout comme le rationalisme de J.-J. Rousseau, de Voltaire, et le libéralisme moderne parlent de Dieu. Mais la question n'est pas de savoir si des hommes, plus ou moins influencés par la tradition et la civilisation catholique, donnent à leurs enseignements une teinte religieuse, la question vraie, la voici : telle doctrine et la déclaration elle-même comportent-elles logiquement la négation de Dieu et de toute œuvre divine ? Or, substituant l'homme, l'autorité et le pouvoir de l'homme à Dieu et à son pouvoir, elles suppriment Dieu et mènent fatalement à toutes les erreurs, à tou-

L'homme est le Maître. Si, dans sa sagesse, il juge opportun de se soumettre à ce que dans sa pensée il estime « Dieu » « le Christ », « l'Eglise », il ne sera pas molesté parce qu'il est maître de sa conscience. Il en doit être tout autrement de l'introduction de ce Dieu et de son Eglise dans la société et les Etats.

L'homme étant, officiellement substitué à Dieu, tout quiconque veut rendre à Dieu sa place devient ennemi de l'homme qui est Maître de l'Univers et de l'Ordre Social bâti sur lui.

Dieu est nécessairement usurpateur. L'Eglise est usurpatrice. Tout effort de la part de l'Eglise pour accomplir sa mission dans l'ordre social est inévitablement une mainmise cléricale sur la société. La laïcisation générale et universelle est une nécessité. L'individu est laïcisé. On ne veut connaître en lui qu'une grandeur humaine, faite des principes naturels d'humanité de justice, de bonté, etc. Toute institution sociale doit être laïcisée : les Etats, les Constitutions des Peuples et leur législation, les Gouvernements, les Parlements, les Sénats, tout organisme officiel, toute institution publique et même les institutions privées, dès qu'elles entrent en rapport avec un organisme officiel, doivent porter le caractère de l'homme seul.

L'empreinte surnaturelle est donc effacée de partout. L'Ordre surnaturel doit être non-existant. L'Eglise, si elle survit en raison de volontés individuelles, sera, tout au plus, une société privée sans aucun droit public. Elle ne peut jouir au point de vue social, que des droits et privilèges que l'homme estime pouvoir lui accorder. Un gouvernement composé d'in-

tes les abominations qu'elles contiennent en principe et en germe et que, malgré les hommes, elles produisent comme fruit et comme résultat. • Le rationalisme de Jean Jacques Rousseau et de Voltaire, fauteurs des idées inspiratrices de la Révolution française, n'était pas athée; le libéralisme, c'est-à-dire, le rationalisme appliqué à la vie publique, avait en Belgique, en 1830, une teinte religieuse, et la plupart de ceux, qui le professaient, n'eussent conçu, ni un enseignement, ni un ordre social sans religion.

Mais la logique de l'erreur poursuit sa marche à pas précipités, et aujourd'hui, les hommes investis de la mission de gouverner les peuples sont ou se montrent, à bien peu d'exceptions près, officiellement indifférents à Dieu et à son Christ. » (Card. Mercier : La Leçon des événements.)

dividualités catholiques pourra lui être favorable, mais cette faveur relèvera nécessairement de l'homme, qui, de droit, la refusera ou l'octroiera à son gré.

Toute autre disposition serait usurpatrice à l'endroit de l'homme ; et officiellement et socialement, l'homme doit être et rester le Maître.

* * *

Conséquences immédiates : les libertés modernes.

Conséquents avec eux-mêmes, les Constituants et Législateurs des temps modernes ont donné comme base aux Constitutions des Peuples les grandes libertés de la Presse, des Cultes, d'Association, d'Enseignement et autres. Ces libertés sont l'expression sociale et pratique des droits que l'homme a acquis par la suppression sociale de Dieu, dont il a pris la place.

Elles donnent la sanction officielle, au nom des Etats et des Peuples, au libertinage de l'esprit et au dévergondage des passions. Car l'homme n'est pas fait seulement d'esprit, il est fait aussi de corps, de sang et de nerfs. Si l'esprit laissé à lui-même, en vertu des droits de l'homme est maître de ses conceptions et conséquemment de ses actes, le corps, en vertu des mêmes droits, est maître de ses jouissances. D'ailleurs, cette dernière liberté est comprise dans la première, mais l'entraînement du corps s'ajoutant aux exigences de la pensée, manifeste jusqu'à quel degré, non seulement d'anarchie, mais de bassesse et de bestialité, l'homme peut descendre légitimement.

En effet, étant le seul Maître, il ne peut logiquement être soumis à aucune contrainte, pas plus que Dieu n'y était soumis alors qu'il régnait. Si quelque contrainte pouvait intervenir, elle devrait procéder de l'homme (1).

(1) Cette possibilité de contrainte, de la part de l'homme à l'endroit de l'homme est d'une illogique inexplicable. Après avoir établi le droit souverain et, comme conséquence, la liberté absolue de l'homme, il est inadmissible qu'au nom de l'homme encore, on crée des lois qui restreignent sa liberté. On ne peut arguer du fait des abus. Ces abus ne peuvent exister, puisque l'homme ne peut sortir des limites de ses droits et de ses libertés qui sont sans limite. On ne peut arguer de la volonté collective. En vertu de quel droit, celle-ci se dresse-t-elle contre l'homme. Ce ne peut être qu'en vertu du droit du plus fort, la collectivité représentant la force.

En tout et pour tout, l'homme est donc libre (2). Nous l'avons dit, les libertés modernes sont l'expression sociale des droits de l'homme, qui exclut nécessairement l'adhésion de la société à la vérité, c'est-à-dire, d'abord à Dieu et à l'ordre surnaturel, — et même à toute vérité d'ordre naturel.

La société et les Etats se sont établis dans l'impossibilité de reconnaître aucune vérité.

C'est la conséquence logique de la liberté d'enseignement. Tel Maître enseigne les propositions que voici : « Dieu existe ». « Jésus-Christ est Dieu » — « L'Eglise catholique est une œuvre divine » — L'Etat, en vertu de ses principes de liberté, doit laisser faire. Tel autre Maître enseigne les doctrines contradictoires des premières : « Dieu n'est pas ». — « Jésus-Christ n'a pas existé, ou n'est qu'un halluciné ». — « L'Eglise est une vaste conspiration ». — En vertu des mêmes principes, l'Etat doit laisser faire. C'est dire que l'Etat n'adhère à aucun de ces enseignements et doit n'en reconnaître aucun comme vrai. Il doit les protéger tous deux au même titre constitutionnel, et au même degré.

La seule vérité pour lui, c'est que chacun est libre d'enseigner. Au point de vue strictement logique, l'Etat moderne est donc nécessairement athée et libre-penseur, parce que les Constitutions sont libres-penseuses, athées, ou plus exactement a-vraies, « sans vérité », c'est-à-dire, pratiquement : contre la vérité, contre Dieu.

En effet, quand l'Etat moderne se trouve en face d'une vérité réellement existante, telle la vérité première : Dieu. — quelle doit être son attitude sous peine de renier ses principes? — Il faut qu'il ne sache pas que dans la proposition « Dieu est » se trouve la vérité. Il faut qu'il n'adhère pas à cette proposition. S'il y adhérait, il exprimerait sa connaissance de la vérité et sa volonté de lui être attaché. Il ne peut faire

(2) Inutile de dire que nous sommes les plus chauds partisans de la vraie liberté, de la liberté dans la vérité, dont l'Esprit Saint dit : « La vérité vous rendra libre ». — « Bien plus, dit Léon XIII, l'Eglise veille avec le plus grand soin à ce que personne ne soit forcé d'embrasser la foi catholique contre son gré. » (Immortale Dei). S'il en est qui personnellement veulent se damner, c'est leur affaire ; mais l'autorité doit veiller à ce qu'ils ne soient pas la cause de la damnation des autres.

ni l'un ni l'autre. Car son attitude doit être semblable devant chacun de ces deux enseignements : « Dieu est », « Dieu n'est pas ». Socialement, l'Etat moderne, ne peut savoir et doit ne pas savoir s'il y a vérité. Il doit s'opposer à ce que la vérité, pénètre en lui, comme principe de direction dans l'enseignement. Cette introduction de la vérité serait une supériorité de celle-ci sur l'Etat et la Constitution des pays. Ce qui ne peut être.

Comme la vérité est nécessairement envahissante des esprits, l'Etat doit s'opposer à son action, afin qu'il reste lui-même ce qu'il est, c'est-à-dire, a-vrai, athée, opposé à tout principe qui ne le laisse pas maître et arbitre de ses destinées, et pratiquement contre Dieu, contre la connaissance même de Dieu, parce que cette connaissance lui demande la soumission, contre l'Eglise parce qu'elle lui demande d'introduire chez lui Dieu et Jésus-Christ.

Au contraire, toute pensée, en tant que pensée de l'homme, est de droit enseignable. Elle obtient le suffrage de l'Etat. Le motif est péremptoire. L'Etat ne connaît que l'homme. Sa constitution ne connaît que l'homme. La pensée humaine, toute idée est un produit de l'esprit humain. En l'enseignant, rien de supérieur à l'homme n'est introduit dans la société.

Les pensées : « Dieu est ». « L'Eglise catholique est divine » peuvent être enseignées de droit, non parce qu'elles sont l'expression de la vérité objective, mais parce que des sujets de l'Etat estiment ces pensées bonnes et d'utilité privée ou publique.— Les pensées : « Dieu n'est pas », « L'Eglise catholique est une fourberie » peuvent être enseignées au même titre.

Ainsi en doit-il être logiquement de l'enseignement du vol, du meurtre, de l'immoralité et de l'assassinat. Une législation en contradiction avec les principes de l'Etat, condamne et exécute le malheureux qui en vient aux voies de fait, mais n'interdit pas un enseignement, qui conduit à ces voies-

Bref, l'Etat enseigne, par ses sujets, la pensée de ses sujets. Il en doit être ainsi, parce qu'il ne connaît que l'homme et ce qui est de l'homme.

* * *

Ce que nous disons de la liberté d'enseignement, il faut le dire de la liberté de la presse. Pour l'ordre social moderne il n'y

a pas de vérité, il ne peut exister de presse au service de la vérité. La presse, comme l'enseignement, est au service de la pensée de l'homme.

Ainsi en est-il de la liberté d'association.

— Ainsi en est-il de la liberté des Cultes. Le Paganisme et l'Idolâtrie ont pour l'Etat moderne (1) la valeur de l'Eglise du Christ. Tout dépend de l'estimation et de la pensée de l'homme.

Bref, l'homme est maître et arbitre souverain. Toute liberté doit lui être accordée, parce que tout principe de liberté est en lui. A lui de déterminer ce qui est vérité et bien, par l'enseignement, par la presse, par les cultes, etc ;

*
* *

En outre, **tout pouvoir** doit procéder de l'homme c'est-à-dire de la pensée de l'homme, parce que tout droit est en lui. Dès lors ce pouvoir est au service, non de la vérité et du bien en eux-mêmes, mais de ce que la pensée de l'homme, ou la pensée collective de ceux qui détiennent le pouvoir, estiment le bien de la société, que cette pensée soit la pensée individuelle d'un gouvernant, ou la pensée collective d'un gouvernement ou d'un parlement. La loi est l'expression de la pensée du chef ou de la pensée commune, sans qu'il soit tenu compte d'un autre facteur.

C'est donc en stricte logique que nous pouvons et devons affirmer : l'Etat Moderne, les Constitutions Modernes sont athées, libre-penseurs et conséquemment anti-dieu, anti-Jésus-Christ, anti-Eglise.

*
* *

Résumons-nous : dans l'ordre social, l'homme s'est substitué à Dieu. De tout ce qui est social, il a supprimé l'empreinte divine, toute trace d'œuvre divine. Le Christ et l'Eglise ont disparu.

(1) Nous établissons toujours une distinction entre l'Etat et ceux qui détiennent le pouvoir. Logiquement, après avoir admis les libertés modernes l'Etat doit accepter au même titre, si ses sujets le demandent, le paganisme et le catholicisme.

Vis à vis de Dieu et des choses de Dieu, l'homme doit jouir de toute liberté et établir sa pensée, unique principe de vérité et de bien. Comme, malgré tout, il faut un certain ordre dans l'organisation des Etats, le pouvoir est nécessaire, mais ce pouvoir encore sera une manifestation de l'homme et l'expression de sa pensée.

Telle est la condition de la société contemporaine, — telle est la condition d'existence des Nations modernes.

Or, Nous posons en thèse, qu'*au point de vue individuel*, les conditions de la société moderne, sont pour l'homme un mal immense; *au point de vue social*, elles sont le mal suprême; *au point de vue de Dieu, de Jésus-Christ et de la Sainte Eglise*, elles sont une injure et une injustice souveraine.

Avant d'entrer dans chacune de ces considérations, rapportons les paroles des Papes, dont l'enseignement constant et uniforme, depuis Pie VII, condamne les conditions de la société moderne, annonce les fléaux qui nous menacent et, avec une insistance marquée, invite Evêques, Prêtres et fidèles à travailler à la reconstitution de l'Ordre Social Catholique.

* * *

Nous avons relaté toute entière la lettre apostolique de **Pie VII**, écrite à l'occasion de l'avènement de Louis XVIII au trône de France. Contenons-nous de citations empruntées aux diverses encycliques des Papes, à partir de Grégoire XVI, et qui demandent d'être méditées.

* * *

Grégoire XVI, dans l'encyclique « Mirari vos », condamne les libertés modernes.

« De cette source empoisonnée de *l'indifférentisme*, découle « cette maxime fausse et absurde, ou plutôt ce délire : qu'on doit « procurer et garantir à chacun *la liberté de conscience* ; erreur des « plus contagieuses, à laquelle aplanit la voie, cette liberté absolue « et sans frein des opinions qui, *pour la ruine de l'Eglise et de « l'Etat*, va se répandant de toutes parts, et que certains hommes

« par un excès d'impudence, ne craignent pas de représenter com-
« me avantageux à la religion. Eh ! « quelle mort plus funeste pour
« les âmes que la liberté de l'erreur ! » disait Saint Augustin.
« En voyant ôter ainsi aux hommes tout frein capable de les
« retenir dans les sentiers de la vérité, entraînés qu'ils sont déjà
« à leur perte par un naturel enclin au mal, c'est en vérité que
« nous disons qu'il est ouvert ce *puits de l'abîme*, d'où Saint Jean
« vit monter une fumée qui obscurcissait le soleil, et des sauterelles
« sortir pour la dévastation de la terre. De là, en effet, le peu de
« stabilité des esprits ; de là, la corruption toujours croissante
« des jeunes gens ; de là, dans le peuple, le mépris des droits
« sacrés, des choses et des lois les plus saintes : de là, en un
« mot, le fléau le plus funeste qui puisse ravager les Etats, car
« l'expérience nous l'atteste et l'antiquité la plus reculée nous
« l'apprend : pour amener la destruction des Etats les plus riches
« les plus puissants, les plus glorieux, les plus florissants, il n'a
« fallu que cette liberté sans frein des opinions, cette licence des
« discours publics, cette ardeur pour les innovations.

« A cela se rattache la liberté de la presse, liberté la plus
« funeste, liberté exécrationnable, pour laquelle on n'aura jamais assez
« d'horreur et que certains hommes osent, avec tant de bruit et
« tant d'audace, demander et étendre partout. Nous frémissons,
« vénérables Frères, en considérant de quels monstres de doc-
« trines, ou plutôt de quels prodiges d'erreurs, nous sommes ac-
« cablés ; erreurs dissimulées au loin et de tous côtés par une
« multitude immense de livres, de brochures et d'autres écrits,
« petits il est vrai en volume, mais énormes en perversité, *d'où*
« *sort la malédiction qui couvre la face de la terre* et fait couler
« nos larmes. Il est cependant, ô douleur ! des hommes emportés
« par un tel excès d'impudence, qu'ils ne craignent pas de soute-
« nir opiniâtrement que le déluge d'erreurs, qui découle de là, est
« assez abondamment compensé par la publication de quelque
« livre imprimé pour défendre, au milieu de cet amas d'iniquités,
« la vérité et la religion. Mais, c'est un crime assurément, et un
« crime réprouvé par toute espèce de droit, de commettre, de
« dessein prémédité, un mal certain et très grand, dans l'espérance
« que, peut-être, il en résultera quelque bien ; et quel homme sensé,
« osera jamais dire qu'il est permis de répandre des poisons, de les
« vendre publiquement, de les colporter, bien plus, de les prendre
« avec avidité, sous prétexte qu'il existe quelque remède qui a
« parfois arraché à la mort ceux qui s'en sont servis ? »

Pie IX, dans l'encyclique « Quanta Cura » condamne les libertés modernes :

« En conséquence de cette idée absolument fautive du gouvernement social, ils n'hésitent pas à favoriser cette opinion erronée, on ne peut plus fatale à l'Eglise catholique et au salut des âmes, et que notre prédécesseur d'heureuse mémoire, Grégoire XVI, appelait un *délire*, savoir que « la liberté de conscience et des cultes est un droit propre à chaque homme ; qu'il doit être proclamé et assuré dans tout Etat bien constitué : et que les citoyens ont droit à la pleine liberté de manifester hautement et publiquement leurs opinions, quelles qu'elles soient, par la parole, par l'impression ou autrement, sans que l'autorité ecclésiastique ou civile puisse le limiter. » Or, en soutenant ces affirmations téméraires, ils ne pensent pas, ils ne considèrent pas qu'ils prêchent une *liberté de perdition*, et que, « s'il est toujours permis aux opinions humaines d'entrer en conflit, il ne manquera jamais d'hommes, qui oseront résister à la vérité et mettre leur confiance dans le verbiage de la sagesse humaine, vanité extrêmement nuisible, que la foi et la sagesse chrétienne doivent soigneusement éviter, conformément à l'en-seignement de Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même.

« Quand la religion est bannie de la société civile, la doctrine et l'autorité de la révélation divine sont rejetées, la vraie notion de la justice et du droit humain s'obscurcit, se perd, et la force matérielle prend la place de la justice et du vrai droit. On voit donc clairement pourquoi certains hommes, ne tenant aucun compte des principes les plus certains de la saine raison, osent publier « que la volonté du peuple manifestée par ce qu'ils appellent l'opinion publique ou de telle autre manière, constitue la loi suprême, indépendante de tout droit divin et humain ; et que, dans l'ordre politique, les faits accomplis, par cela même qu'ils sont accomplis, ont la valeur du droit. » Mais qui ne voit, qui ne sent très bien, qu'une société soustraite aux lois de la religion et de la vraie justice, ne peut avoir d'autre but que d'amasser, d'accumuler des richesses, et, dans tous ses actes, d'autre loi que l'indomptable désir de satisfaire ses passions et de se procurer des jouissances ? Voilà pourquoi, les hommes de ce caractère poursuivent, d'une haine cruelle, des ordres religieux,

« sans avoir égard aux immenses services rendus par eux à la religion, à la société et aux lettres ; pourquoi ils déblatèrent contre eux en disant qu'ils n'ont aucune raison légitime d'exister : « ils font écho aux calomnies des hérétiques. »

Propositions condamnées par le Syllabus.

Prop. 77. — A notre époque, il n'est plus utile que la religion catholique soit considérée comme l'unique religion de l'Etat, à l'exclusion de tous les autres cultes. » (Alloc. Nemo vestrum, du 26 juillet 1855.)

Prop. 78. — « Aussi; c'est avec raison que, dans quelques pays catholiques, la loi a pourvu à ce que les étrangers qui s'y rendent, y jouissent de l'exercice public de leurs cultes particuliers. » (Alloc. Acerbissimum, du 27 septembre 1852.)

Prop. 79. — « Il est faux que la liberté civile de tous les cultes et que le plein pouvoir laissé à tous de manifester ouvertement et publiquement toutes leurs pensées et toutes leurs opinions, jettent plus facilement les peuples dans la corruption des mœurs et de l'esprit et propagent la peste de l'Indifférentisme. » (Alloc. Nunquam fore, du 15 décembre 1856.)

Léon XIII, dans l'encyclique « Immortale Dei » condamne les théories modernes sur le pouvoir et la liberté :

« Mais, ce pernicieux et déplorable goût de nouveautés, que vit naître le seizième siècle, après avoir d'abord bouleversé la religion chrétienne, bientôt, par une pente naturelle, passa à la philosophie, et de la philosophie à tous les degrés de la société civile. C'est à cette source qu'il faut faire remonter ces principes modernes de liberté effrénée, rêvés et promulgués parmi les grandes perturbations du siècle dernier, comme les principes et les fondements d'un droit nouveau jusqu'alors, et sur plus d'un point en désaccord, non seulement avec le droit chrétien, mais avec le droit naturel. — Voici le premier de tous ces principes : tous les hommes, dès lors qu'ils sont de même race et de même nature, sont semblables, et, par le fait, égaux entr'eux dans la pratique de la vie ; chacun relève si bien de lui seul, qu'il n'est d'au-

« cune façon soumis à l'autorité d'autrui ; il peut, en toute
« liberté, penser sur toute chose ce qu'il veut, faire ce qu'il lui plaît ;
« personne n'a le droit de commander aux autres. Dans une société
« fondée sur ces principes, l'autorité publique n'est que la volonté
« du peuple, lequel, ne dépendant que de lui même, est aussi le
« seul à se commander. Il choisit ses mandataires, mais de telle
« sorte qu'il leur délègue, moins le droit, que la fonction du pou-
« voir, pour l'exercer en son nom. La souveraineté de Dieu est
« passée sous silence, exactement comme si Dieu n'existait pas, ou
« ne s'occupait en rien de la société du genre humain ; ou bien,
« comme si les hommes, soit en particulier, soit en société, ne
« devaient rien à Dieu, ou qu'on pût imaginer une puissance quel-
« conque dont la cause, la force, l'autorité ne résidât pas toute
« entière en Dieu même. De cette sorte, on le voit, l'Etat n'est
« autre chose que la multitude maîtresse et se gouvernant elle-
« même ; et, dès lors que le peuple est censé être la source de tout
« droit et de tout pouvoir, il s'ensuit que l'Etat ne se croit lié à
« aucune obligation envers Dieu, ne professe officiellement aucune
« religion, n'est pas tenu de rechercher qu'elle est la seule vraie
« entre toutes, ni d'en préférer une aux autres, ni d'en favoriser
« une principalement ; mais, qu'il doit leur attribuer à toutes l'éga-
« lité en droit, à cette fin seulement de les empêcher de troubler
« l'ordre public. Par conséquent, chacun sera libre d'embrasser
« la religion qu'il préfère, ou de n'en suivre aucune, si aucune ne
« lui agréé. De là, découlent nécessairement la liberté sans frein de
« toute conscience, la liberté absolue d'adorer ou de ne pas adorer
« Dieu, la licence sans bornes et de penser et de publier ses
« pensées.»

Léon XIII dans l'encyclique « Libertas » condamne les libertés modernes.

« D'autres vont un peu moins loin, mais sans être plus consé-
« quents avec eux-mêmes ; selon eux, les lois divines doivent régler
« la vie et la conduite des particuliers, mais non celle des Etats ;
« il est permis, dans les choses publiques, de s'écarter des ordres
« de Dieu et de légiférer sans en tenir aucun compte ; d'où naît cette
« conséquence pernicieuse de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.
« Mais l'absurdité de ces opinions se comprend sans peine. Il faut,
« la nature même le crie, il faut que la société donne aux citoyens

« les moyens et les facilités de passer leur vie selon l'honnêteté,
« c'est-à-dire selon les lois de Dieu, puisque Dieu est le principe
« de toute honnêteté et de toute justice; il répugnerait donc abso-
« lument que l'Etat pût se désintéresser de ces mêmes lois ou même
« aller contre elles en quoi que ce soit.

« De plus, ceux qui gouvernent les peuples doivent certaine-
« ment à la chose publique, de lui procurer, par la sagesse de leurs
« lois, non seulement les avantages et les biens du dehors, mais
« aussi et surtout les biens de l'âme. Or, pour accroître ces biens,
« on ne saurait rien imaginer de plus efficace que ces lois dont Dieu
« est l'auteur; et c'est pour cela que ceux qui veulent dans le
« gouvernement des Etats ne tenir aucun compte des lois divines,
« détournent vraiment la puissance politique de son institution et
« de l'ordre prescrit par la nature. Mais une remarque plus impor-
« tante et que nous avons nous même rappelée plus d'une fois
« ailleurs, c'est que le pouvoir civil et le pouvoir sacré, bien que
« n'ayant pas le même but et ne marchant pas par les mêmes
« chemins, doivent pourtant, dans l'accomplissement de leurs fonc-
« tions, se rencontrer quelquefois l'un et l'autre. Tous deux, en effet,
« exercent plus d'une fois leur autorité sur les mêmes objets, quoi-
« que à des points de vue différents. Le conflit, dans cette occuren-
« ce, serait absurde et répugnerait ouvertement à l'infinie sagesse
« des conseils divins: il faut donc nécessairement qu'il y ait un
« moyen, un procédé, pour faire disparaître les causes de contesta-
« tions et de luttes et établir l'accord dans la pratique. Et cet
« accord, ce n'est pas sans raison qu'on la comparé à l'union qui
« existe entre l'âme et le corps, et cela au plus grand avantage des
« deux conjoints, car la séparation est particulièrement funeste au
« corps; puisqu'elle le prive de la vie.

« Mais, pour mieux mettre en lumière ces vérités, il est bon
« que nous considérons séparément les diverses sortes de libertés
« que l'on donne comme des conquêtes de notre époque. — Et
« d'abord, à propos des individus, examinons cette liberté si con-
« traire à la vertu de religion, *la liberté des cultes*, comme on l'ap-
« pelle, liberté qui repose sur ce principe qu'il est loisible à chacun
« de professer telle religion qui lui plait, ou même de n'en professer
« aucune. Mais, tout au contraire, c'est bien là, sans nul doute, par-
« mi tous les devoirs de l'homme, le plus grand et le plus saint, celui
« qui ordonne à l'homme de rendre à Dieu un culte de piété et de
« religion. Et ce devoir n'est qu'une conséquence de ce fait, que

« nous sommes perpétuellement sous la dépendance de Dieu, gouvernés par la volonté et la Providence de Dieu, et que, sortis de lui, nous devons retourner à lui.

« Il faut ajouter qu'aucune vertu, digne de ce nom, ne peut exister sans la religion, car la vertu morale est celle dont les actes ont pour objet tout ce qui nous conduit à Dieu, considéré comme notre suprême et souverain bien ; et c'est pour cela que la religion, qui accomplit les actes ayant pour fin directe et immédiate l'honneur divin ». (S.Th., 2^e 2^{me}, qu. LXXXI, a.6.), est la reine à la fois et la règle de toutes les vertus. Et si l'on demande, parmi toutes ces religions opposées, qui ont cours, laquelle il faut suivre à l'exclusion des autres, la raison et la nature s'unissent pour nous répondre : celle que Dieu a prescrite et qu'il est aisé de distinguer, grâce à certains signes extérieurs par lesquels la divine Providence a voulu la rendre reconnaissable, car, dans une chose de cette importance, l'erreur entraînerait des conséquences trop désastreuse. C'est pourquoi offrir à l'homme la liberté dont nous parlons, c'est lui donner le pouvoir de dénaturer impunément le plus saint des devoirs, de le désertir, abandonnant le bien immuable, pour se tourner vers le mal : ce qui, nous l'avons dit, n'est plus la liberté, mais une dépravation de la liberté, et une servitude de l'âme dans l'abjection du péché.

« Envisagée au point de vue social, cette même liberté veut que l'Etat ne rende aucun culte à Dieu, ou n'autorise aucun culte social ; que nulle religion ne soit préférée à l'autre, que toutes soient considérées comme ayant les mêmes droits, sans même avoir égard au peuple, lors même que ce peuple fait profession de catholicisme. Mais, pour qu'il en fût ainsi, il faudrait que vraiment la communauté civile n'eût aucun devoir envers Dieu ou, qu'en ayant, elle pût impunément s'en affranchir ; ce qui est également et manifestement faux. On ne saurait mettre en doute, en effet, que la réunion des hommes en société ne soit l'œuvre de la volonté de Dieu, et cela, qu'on considère la société dans ses membres, dans sa forme qui est l'autorité, dans sa cause ou dans le nombre et l'importance des avantages qu'elle procure à l'homme. C'est Dieu qui a fait l'homme pour la société et qui l'a uni à ses semblables, afin que les besoins de sa nature, auxquels ses efforts solitaires ne pourraient donner satisfaction, puissent la trouver dans l'association. C'est pourquoi la société civile, en tant que société, doit nécessairement connaître Dieu

« comme son principe et son auteur, et, par conséquent, rendre à sa
« puissance et à son autorité l'hommage de son culte. Non, de par
« la justice ; — non, de par la raison, l'Etat ne peut être athée, ou,
« ce qui reviendrait à l'athéisme, être animé à l'égard de toutes les
« religions, comme on dit, des mêmes dispositions, et leur accorder
« indistinctement les mêmes droits. — Puisqu'il est donc nécessaire
« de professer une religion dans la société, il faut professer celle
« qui est la seule vraie et que l'on reconnaît sans peine, au moins
« dans les pays catholiques, aux signes de vérité dont elle porte en
« elle l'éclatant caractère. Cette religion, les chefs de l'Etat doivent
« donc la conserver et la protéger, s'ils veulent, comme ils en ont
« l'obligation, pourvoir prudemment et utilement aux intérêts de la
« communauté. Car, la puissance publique a été établie pour l'utilité
« de ceux qui sont gouvernés, et quoi qu'elle n'ait pour fin pro-
« chaine, que de conduire les citoyens à la prospérité de cette vie
« terrestre, c'est pourtant un devoir pour elle de ne point diminuer,
« mais d'accroître, au contraire pour l'homme, la faculté d'atteindre
« à ce bien suprême et souverain, dans lequel consiste l'éternelle
« félicité des hommes et qui devient impossible sans la religion. »

Léon XIII, dans l'encyclique « Immortale Dei », affirme les droits de l'Eglise, seule vraie, en face de l'Etat.

« Relativement à la religion, penser qu'il est indifférent qu'elle
« ait des formes disparates et contraires, équivaut simplement à n'en
« vouloir ni choisir, ni suivre aucune. C'est l'athéisme moins le
« nom. Quiconque, en effet, croit en Dieu, s'il est conséquent et ne
« veut pas tomber dans l'absurde, doit nécessairement admettre que
« les divers cultes en usage, entre lesquels il y a tant de différence,
« de disparité, et d'opposition, même sur les points les plus impor-
« tants, ne sauraient être tous également bons, également agréables
« à Dieu.

« De même, la liberté de penser et de publier ses pensées, sous-
« traite à toute règle, n'est pas de soi, un bien dont la société puisse
« se réjouir ; mais c'est la source et l'origine de beaucoup de maux.
« La liberté, cet élément de perfection pour l'homme, doit s'appli-
« quer à ce qui est vrai et à ce qui est bon. Or, l'essence du bien et
« de la vérité ne peut changer au gré de l'homme, mais elle demeure
« toujours la même, et, non moins que la nature des choses, elle

« est immuable. Si l'intelligence adhère à des opinions fausses, si la
« volonté choisit le mal et s'y attache, ni l'une ni l'autre n'atteint sa
« perfection, toutes deux déchoient de leur dignité native et se
« corrompent. Il n'est donc pas permis de mettre au jour et d'ex-
« poser aux yeux des hommes ce qui est contraire à la vertu et à la
« vérité, et bien moins encore de placer cette licence sous la tutelle
« et la protection des lois. Il n'y a qu'une voie pour arriver au ciel,
« vers lequel nous tendons tous : c'est une bonne vie. L'Etat s'écar-
« te donc des règles et des prescriptions de la nature, s'il favorise
« à ce point la licence des opinions et des actions coupables, que
« l'on puisse impunément détourner les esprits, les âmes de la vertu.
« Quant à l'Eglise, que Dieu lui-même a établie, l'exclure de la vie
« publique, des lois, de l'éducation de la jeunesse, de la société
« domestique, c'est une grande et pernicieuse erreur. Une société
« sans religion ne saurait être réglée : et, déjà, plus peut-être qu'il
« ne faudrait, l'on voit ce que vaut en soi et dans ses conséquences
« cette soi-disant morale civile. La vraie maîtresse de la vertu et la
« gardienne des mœurs, est l'Eglise du Christ. C'est elle qui, con-
« servée en leur intégrité les principes, d'où découlent les devoirs, et
« qui, suggérant les plus nobles motifs de bien vivre, ordonne non
« seulement de fuir les mauvaises actions, mais de dompter les
« mouvements de l'âme contraires à la raison, quand même ils ne
« se traduisent pas en actes. Prétendre assujettir l'Eglise au pouvoir
« civil dans l'exercice de son ministère, c'est à la fois une grande
« injustice et une grande témérité. Par le fait même, on trouble
« l'ordre, car on donne le pas aux choses naturelles sur les choses
« surnaturelles ; on tarit, ou certainement on diminue beaucoup
« l'affluence des biens dont l'Eglise, si elle est sans entraves, com-
« blerait la société ; et, de plus, on ouvre la voie à des haines et à
« des luttes dont de trop fréquentes expériences ont démontré la
« grande et funeste influence sur l'une et l'autre société.

« Ces doctrines, que la raison humaine réprouve et qui ont
« une influence si considérable sur la marche des choses publiques,
« les Pontifes Romains, nos prédécesseurs, dans la pleine cons-
« cience de ce que réclamait d'eux la charge apostolique, n'ont
« jamais souffert qu'elles fussent impunément émises.»

Léon XIII, dans l'encyclique « Libertas » condamne le libéralisme comme rationalisme social :

« Il en est un grand nombre qui, à l'exemple de Lucifer, de
« qui est ce mot criminel : *Je ne servirai pas*, entendent, par le
« nom de liberté, ce qui n'est qu'une pure et absurde licence.
« Tels sont ceux qui appartiennent à cette école si répandue et
« si puissante et qui, empruntant leur nom au mot de liberté,
« veulent être appelés *Libéraux*.

« Et, en effet, ce que sont les partisans du *Naturalisme* et du
« *Rationalisme* en philosophie, les auteurs du *Libéralisme* le sont
« dans l'ordre moral et civil, puisqu'ils introduisent, dans les mœurs
« et la pratique de la vie, les principes posés par les partisans du
« *Naturalisme*. Or, le principe de tout rationalisme, c'est la
« domination souveraine de la raison humaine, qui refusant l'obéis-
« sance due à la raison divine et éternelle, et prétendant ne relever
« que d'elle-même, ne se reconnaît qu'elle seule pour principe
« suprême, source et juge de la vérité. Telle est la prétention des
« sectateurs du *Libéralisme*, dont nous avons parlé ; selon eux,
« il n'y a dans la pratique de la vie aucune puissance divine à
« laquelle on soit tenu d'obéir, mais chacun est à soi-même sa
« propre loi. De là, procède cette morale que l'on appelle *indépen-*
« *dante* et qui, sous l'apparence de la liberté, détournant la volonté
« de l'observation des divins préceptes, conduit l'homme à une
« licence illimitée.

« Ce qui en résulte finalement, surtout dans les sociétés hu-
« maines, il est facile de le voir. Car, une fois cette conviction fixée
« dans l'esprit, que personne n'a d'autorité sur l'homme, la consé-
« quence est que la cause efficiente de la communauté civile et de
« la société doit être cherchée, non pas dans un principe extérieur
« ou supérieur à l'homme, mais dans la libre volonté de chacun, et
« que la puissance publique émane de la multitude comme de sa
« source première ; en outre, ce que la raison individuelle est pour
« l'individu, à savoir, la seule loi qui règle la vie privée, la raison
« collective doit l'être pour la collectivité dans l'ordre des affaires
« publiques ; de là la puissance appartenant au nombre, et les
« majorités créant seules le droit et le devoir. Mais, l'opposition de
« tout cela avec la raison ressort assez de ce qui a été dit. En effet,
« vouloir qu'il n'y ait aucun lien entre l'homme ou la société civile

« et Dieu créateur et, par conséquent, suprême législateur de toutes
« choses, répugne absolument à la nature, et non seulement à la
« nature de l'homme, mais à celle de tout être créé ; car, tout effet
« est nécessairement uni par quelque lien à la cause d'où il procède :
« et il convient à toute nature et il appartient à la perfection de
« chacune qu'elle reste au lieu et au rang que lui assigne l'ordre
« naturel, c'est-à-dire, que l'être inférieur se soumette et obéisse à
« celui qui lui est supérieur.

« Mais, de plus, une pareille doctrine apporte le plus grand
« dommage tant à l'individu qu'à la société. Et, en réalité, si l'on
« fait dépendre du jugement de la seule et unique raison humaine,
« le bien et le mal ; on supprime la différence propre entre le bien
« et le mal ; le honteux et l'honnête ne diffèrent plus en réalité, mais
« seulement dans l'opinion et le jugement de chacun ; ce qui plaît
« sera permis. »

Pie X, dans l'encyclique « E Supremi », dénonce l'Apostasie des Nations et de la Société moderne et la condamne :

« Nous éprouvons une sorte de terreur à considérer les condi-
« tions funestes de l'humanité à l'heure présente. Peut-on ignorer
« la maladie si profonde et si grave qui travaille, en ce moment,
« bien plus que par le passé, la société humaine, et qui, s'aggravant
« de jour en jour et la rongant jusqu'aux moelles, l'entraîne à sa
« ruine ? Cette maladie, vénérables Frères, vous la connaissez,
« c'est, à l'égard de Dieu, l'abandon et l'apostasie ; et rien, sans
« nul doute, qui mène plus sûrement à la ruine, selon cette parole
« du prophète : *Voici que ceux qui s'éloignent de vous périront,*
« (Ps. LXXII, 27.) A un si grand mal, Nous comprenions qu'il
« Nous appartenait, en vertu de la charge pontificale à Nous con-
« fiée, de porter remède ; Nous estimions qu'à Nous s'adressait
« cet ordre de Dieu : *Voici qu'aujourd'hui je l'établis sur les na-*
« *tions et les royaumes pour arracher et pour détruire, pour édifier*
« *et pour planter.* (Jérém. I, 10) ; mais pleinement conscient de
« Notre faiblesse, Nous redoutions d'assumer une œuvre hérissée
« de tant de difficultés, et **qui, pourtant, n'admet pas de délais,**
« Cependant, puisqu'il a plu à Dieu d'élever, Notre bassesse jus-
« qu'à cette plénitude de puissance, Nous puisons courage en

« *Celui qui nous reconforte* ; et mettant la main à l'œuvre, soutenu
« de la force divine, Nous déclarons que Notre but unique dans
« l'exercice du suprême Pontificat, est de tout restaurer dans le
« Christ (Ephes. I, 10.), afin que le Christ soit tout et en tout.
(Coloss. III, 17.)

« Il s'en trouvera, sans doute, qui, appliquant aux choses divi-
« nes la courte mesure des choses humaines, chercheront à scruter
« Nos pensées intimes et à les tourner à leurs vœux terrestres et à
« leurs intérêts de parti. Pour couper court à ces vaines tentatives,
« Nous affirmons en toute vérité que Nous ne voulons être et que,
« avec le secours divin, Nous ne serons rien autre, au milieu des
« sociétés humaines, que le ministre du Dieu qui Nous a revêtu de
« son autorité. Ses intérêts sont Nos intérêts : leur consacrer Nos
« forces et Notre vie telle est Notre résolution inébranlable. C'est
« pourquoi, si l'on Nous demande une devise traduisant le fond
« même de notre âme, Nous ne donnerons jamais que celle-ci :
« *Restaurer toutes choses dans le Christ.*

« Voulant donc entreprendre et poursuivre cette grande œuvre,
« Vénérables Frères, ce qui redouble Notre ardeur, c'est la certitude
« que vous Nous y serez de vaillants auxiliaires. Si Nous en dou-
« tions, Nous semblerions vous tenir, et bien à tort, pour mal
« informés ou indifférents, en face de la guerre impie qui a été
« soulevée et qui va se poursuivant presque partout contre Dieu. De
« nos jours il n'est que trop vrai, *les nations ont frémi et les peu-
« ples ont médité des projets insensés* (Ps. II 1.) contre leur Créa-
« teur ; et presque commun est devenu ce cri de ses ennemis :
« *Retirez-vous de nous* (Job. XXI, 14). De là, en la plupart, un rejet
« total de tout respect de Dieu. De là, des habitudes de vie, tant
« privée que publique, où nul compte n'est tenu de sa souveraineté.
« Bien plus, il n'est effort ni artifice que l'on ne mette en œuvre
« pour abolir entièrement son souvenir et jusqu'à sa notion.

« Qui pèse ces choses a droit de craindre, qu'une telle perversi-
« on des esprits ne soit le commencement des maux annoncés pour
« la fin des temps, et comme leur prise de contact avec la terre, et
« que véritablement *le fils de perdition*, dont parle l'Apôtre (II
« Thess. II, 3.), n'ait déjà fait son avènement parmi nous. Si gran-
« de est l'audace et si grande est la rage, avec lesquelles on se rue
« partout à l'attaque de la religion, on bat en brèche les dogmes de
« la foi, on tend, d'un effort obstiné, à ahéantir tout rapport de
« l'homme avec la Divinité ! En revanche, et c'est là, au dire du

« même Apôtre, le caractère propre de l'Antechrist, l'homme, avec
« une témérité sans nom, a usurpé la place du Créateur, en s'éle-
« vant *au-dessus de tout ce, qui porte le nom de Dieu*. C'est à tel
« point que, impuissant à éteindre complètement en soi la notion de
« Dieu, il secoue cependant le joug de sa majesté, et se dédie à lui-
« même le monde visible en guise de temple, où il prétend recevoir
« les adorations de ses semblables. *Il siège dans le temple de Dieu,*
« *où il se montre comme s'il était Dieu lui-même.* (II Thess. II, 2.)

« Quelle sera l'issue de ce combat livré à Dieu par de faibles
« mortels, nul esprit sensé ne peut le mettre en doute. Il est loisible,
« assurément, à l'homme qui veut abuser de sa liberté, de violer les
« droits et l'autorité suprême du Créateur ; mais au Créateur reste
« toujours la victoire. Et ce n'est pas encore assez dire : la ruine
« plane de plus près sur l'homme, justement quand il se dresse
« plus audacieux dans l'espoir du triomphe. C'est de quoi Dieu lui-
« même nous avertit dans les Saintes Ecritures. *Il ferme les yeux,*
« *disent-elles, sur les péchés des hommes.* (Sap. XI, 24), comme
« oublieux de sa puissance et de sa majesté ; mais bientôt, après ce
« semblant de recul, *se réveillant ainsi qu'un homme dont l'ivresse*
« *a grandi la force* (Ps. LXXVII, 65.) *il brise la tête de ses ennemis*
« (Ib. LXVII, 22), afin que tous sachent que *le roi de toute la terre,*
« *c'est Dieu* (Ps. XLVI, 8), et que les peuples comprennent qu'ils
« ne sont que des hommes (Ib. IX, 20.)

« Tout cela, Vénérables Frères, nous le tenons d'une foi cer-
« taine et nous l'attendons. Mais cette confiance ne nous dispense
« pas pour ce qui dépend de nous, de hâter l'œuvre divine, non
« seulement par une prière persévérante : *Levez-vous, Seigneur,*
« *et ne permettez pas que l'homme se prévale de sa force,* (Ib. IX, 19),
« mais encore, et c'est ce qui importe le plus, par la parole et par
« les œuvres, au grand jour, en affirmant et en revendiquant pour
« Dieu la plénitude de son domaine sur les hommes et sur toute
« créature, de sorte que ses droits et son pouvoir de commander
« soient reconnus par tous avec vénération et pratiquement res-
« pectés.

« Accomplir ces devoirs, n'est pas seulement obéir aux lois de
« la nature, c'est travailler aussi à l'avantage du genre humain.
« Qui pourrait, en effet, Vénérables Frères, ne pas sentir son
« âme saisie de crainte et de tristesse à voir la plupart des hommes,
« tandis qu'on exalte par ailleurs et à juste titre, les progrès
« de la civilisation, se déchaîner avec un tel acharnement les uns
« contre les autres, qu'on dirait un combat de tous contre tous ?

« Sans doute, le désir de la paix est dans tous les cœurs, et il n'est
« personne qui ne l'appelle de tous ses vœux. Mais cette paix, in-
« sensé qui la cherche en dehors de Dieu ; car, chasser Dieu, c'est
« bannir la justice ; et la justice écartée, toute espérance de paix de-
« vient une chimère. *La paix est l'œuvre de la justice.* (Is. XXXII,
« 17.) Il en est, et en grand nombre, Nous ne l'ignorons pas, qui,
« poussés par l'amour de la paix, c'est-à-dire, de la *tranquillité de*
« *l'ordre*, s'associent et se groupent pour former ce qu'ils appellent
« le parti de *l'ordre*. Hélas ! vaines espérances, peines perdues ! De
« parjis d'ordre, capables de rétablir la tranquillité au milieu de la
« perturbation des choses ; il n'y en a qu'un : le parti de Dieu. C'est
« donc celui-là qu'il nous faut promouvoir ; c'est à lui qu'il nous faut
« amener le plus d'adhérents possible, pour peu que nous ayons à
« cœur la sécurité publique.

« Toutefois, Vénérables Frères, ce retour des nations au respect
« de la souveraineté divine, quelques efforts que nous fassions
« d'ailleurs pour le réaliser, n'advientra que par Jésus-Christ.
« L'Apôtre, en effet, nous avertit, que *personne ne peut poser d'autre*
« *fondement que celui qui a été posé et qui est le Christ Jésus.* (I Cor
« III, 11.) C'est lui seul que le Père a sanctifié et envoyé dans ce
« monde (Job. X, 36.), *splendeur du Père et figure de sa substance*
« (Hebr. I, 3.), vrai Dieu et vrai homme, sans lequel nul ne peut
« connaître Dieu comme il faut, car, *personne n'a connu le Père, si*
« *ce n'est le Fils et celui à qui le Père, aura voulu le révéler.* (Matt.
« XI, 27.)

« D'où il suit, que *tout restaurer dans le Christ* et ramener les
« hommes à l'obéissance divine sont une seule et même chose.
« Et c'est pourquoi le but, vers lequel doivent converger tous nos
« efforts, c'est de ramener le genre humain à l'empire du Christ.
« Cela fait, l'homme se trouvera, par là même, ramené à Dieu.
« Non pas, voulons-Nous dire, un Dieu inerte et insoucieux des
« choses humaines, comme les *matérialistes* l'ont forgé dans leurs
« folles rêveries, mais un Dieu vivant et vrai, en trois personnes dans
« l'unité de nature, Auteur du monde, étendant à toute chose son
« infinie providence, enfin Législateur très juste qui punit les
« coupables et assure aux vertus leur récompense.

« Or, où est la voie qui nous donne accès auprès de Jésus-
« Christ ? Elle est sous nos yeux : C'est l'Eglise. Saint Jean Chry-
« sostôme nous le dit avec raison : *L'Eglise est ton espérance,*
« *L'Eglise est ton salut, l'Eglise est ton refuge.* (Hom. « de capto
« Eutropio », n. 6.)

« C'est pour cela que le Christ l'a établie, après l'avoir acquise
« au prix de son sang, pour cela qu'il lui a confié sa doctrine et les
« préceptes de sa loi, lui prodiguant en même temps les trésors de
« la grâce divine, pour la sanctification et le salut des hommes.

« Vous voyez donc, Vénérables Frères, quelle œuvre nous est
« confiée à Nous et à vous. Il s'agit de ramener les sociétés huma-
« nes, égarées loin de la sagesse du Christ, à l'obéissance de l'Egli-
« se; l'Eglise, à son tour, les soumettra au Christ, et le Christ à Dieu.
« Que s'il Nous est donné, par la grâce divine, d'accomplir cette
« œuvre, Nous aurons la joie de voir l'iniquité faire place à la justi-
« ce, et Nous serons heureux d'entendre *une grande voix disant du*
« *haut des cieux : Maintenant c'est le salut, et la vertu, et le royau-*
« *me de notre Dieu, et la puissance de son Christ.* (Apoc. XII, 10)»

Benoît XV, dans sa lettre apostolique au R. P. Hiss, dénonce et condamne la situation issue de la Révolution :

« L'Eglise se voyait destituée de toute autorité; la religion ces-
« sait d'avoir la garde et la défense du droit, du devoir et de l'or-
« dre social.

« La source première de la souveraineté ne remontait plus
« jusqu'à Dieu, elle était dans le peuple.

« Entre tous les hommes, on proclamait non seulement l'égalité
« de nature, mais encore celle des droits. Libre à chacun d'agir à
« son gré, du moment qu'il restait dans la légalité. La loi elle mê-
« me tirait sa force de la ratification du suffrage populaire. On re-
« connaissait à tout individu la liberté de penser et de propager ce
« que bon lui semblait, surtout en matière de religion, pourvu qu'il
« ne fit tort à personne.

« Tels étaient, en raccourci, les principes, d'après lesquels on
« devait désormais constituer les gouvernements.

« Combien ces maximes seraient funestes à l'Etat, une fois ré-
« pandues dans la foule par d'aveugles passions et par l'esprit de
« parti, c'est ce qui apparut au grand jour, après qu'elles eurent été
« l'objet d'une solennelle *Déclaration.*

Tous ces avertissements des Pontifes sont solennels. Depuis plus d'un siècle, leur voix ne cesse de retentir. Qu'a-t-on fait pour accomplir les volontés des Pasteurs Suprêmes ? — Elle nous semble pleinement accomplie cette parole du prophète : « Elevez votre voix avec force, ô vous, qui évangélisez Jérusalem ! » (Is. 40). Mais cette voix a retenti dans le désert

Quand les Papes prescrivent la récitation d'une prière, on leur obéit. Quand ils donnent une impulsion d'une importance aussi capitale, que celle signalée par les citations, que nous avons rapportées, on semble ne pas entendre. Leurs enseignements, adressés à l'Univers Catholique, sont ignorés et la société continue sa descente rapide vers l'inévitable abîme. Tant il est vrai que nous sommes profondément illusionnés. L'esprit du mal, pour accomplir son œuvre funeste travaille les esprits des hommes. Par l'éducation, par la presse, par tous les moyens il forme, en eux et dans la société, une mentalité de perdition. Nous n'avons pas le sens de comprendre, que le premier et le plus essentiel de nos devoirs est d'arrêter la corruption des esprits dans sa marche progressive et de recourir à tous les moyens, pour former une mentalité sociale nouvelle, c'est-à-dire, toujours nouvelle et toujours ancienne : la mentalité catholique.

*
* *

Après ce que nous avons dit ; après ce que nous avons rapporté des enseignements des Papes, nous affirmons que l'état actuel de la société est mauvais, et son mal est profond. (1)

(1) Nous n'ignorons aucune des difficultés qu'ont rencontrées les catholiques au sujet de leur adhésion aux Constitutions modernes. Plus loin, nous dirons un mot de la distinction entre la thèse et l'hypothèse. Quant à l'adhésion elle-même, elle ne peut jamais être permise que dans ce sens : « J'adhère à la liberté, qui m'est faite par telle constitution, de professer la vérité et de pratiquer le culte imposé par Dieu. »

§. 1. Au point de vue individuel, l'état social actuel est mauvais et conduit les âmes à la damnation éternelle, parce que, pratiquement, l'homme ne peut pas, ne pas errer.

1. — Il errera, d'abord sur l'obligation dans laquelle se trouve la société, comme toute créature, d'être sous la dépendance absolue de Dieu. A force de n'entendre plus l'exposé de de la thèse obligatoire, on adopte l'hypothèse comme thèse. Mais nous ne nous arrêtons pas à ce danger d'erreur.

Il est un autre, qui menace l'esprit d'une corruption totale.

Dans le syllabus, Pie IX, nous l'avons vu, a condamné la proposition suivante : « il est faux que la liberté civile de tous les cultes et que le plein pouvoir laissé à tous de manifester ouvertement et publiquement toutes leurs pensées et toutes leurs opinions jettent plus facilement les peuples dans la corruption des mœurs et de l'esprit et propagent le fléau de l'indifférentisme » prop. 79.

Il faut prendre l'homme tel que le péché originel l'a fait. Or, tel que le péché l'a fait, l'homme, comme le dit le Concile de Trente, est affaibli et amoindri dans tout son être « secundum corpus et animam in deterius commutatum »

Dans le cours ordinaire de la vie, « Si nous n'appelons sur nous, par des prières instantes, la grâce divine, nous ne pourrions triompher des erreurs, dont une terre souillée et un corps mondain nous menacent... » ainsi parle Innocent I dans sa lettre au concile de Carthage et le Pape Célestin I s'adressant aux Evêques des Gaules, (lettre 21). « Personne, dit-il, même renouvelé par la grâce du Baptême, ne pourra vaincre les embûches du démon et les attraites de la chair si Dieu, par un secours quotidien, ne lui donne la persévérance dans le bien ». Le Concile de Trente ne tient pas un autre langage.

Pour ne pas errer et ne pas être exposé à la damnation éternelle, il est donc nécessaire d'entourer sa foi et sa vertu de tous les moyens nécessaires de préservation.

Or, l'état social actuel entoure l'homme de tous les moyens de séduction

D'abord : tout ce qui est officiel, étant au moins *obligatoirement* indifférent et neutre, toutes les institutions sociales et publiques prêchent le non-catholicisme et suppriment de fait la vérité catholique et l'Eglise, en tant que vérité. Même les ca-

tholiques dans les rapports sociaux, en raison de l'organisation des Etats, sont pratiquement tenus à observer vis-à-vis de l'Eglise un système de préterition et d'oubli, qui insensiblement dégénère en un oubli réel. C'est une constatation psychologique : à force de fermer les yeux de l'intelligence à la vérité, qui se montre comme vérité, on cesse de la voir. Imperceptiblement, l'esprit se fait au milieu; l'erreur ne l'effraie plus, et bientôt la mentalité générale est devenue sa mentalité. Comment résisterait-il à l'erreur qui tant au point de vue de la morale que de la foi l'enveloppe comme d'un manteau... ?

*
* *

2. — **Ensuite**: inévitablement, en vertu même de l'état d'esprit de la société, on finira par confier le pouvoir à des hommes d'une mentalité anticatholique, et même maçonnique et satanique.

Que peut faire un gouvernement, ou un parlement dont les membres sont guidés par l'esprit d'erreur. Leur attitude et leur législation ne seront plus catholiques, elles deviendront inévitablement anti-catholiques et persécutrices de la Foi et de l'Eglise. Les administrations, les institutions de tout genre, l'instruction et l'éducation de la jeunesse, la bienfaisance, les organisations professionnelles, ouvrières et autres, tout sera mis au service du pouvoir corrupteur des esprits.

Le favoritisme et la pression, et parfois les mesures les plus injustes, d'une part, la crainte et parfois certaines nécessités de la vie, d'autre part, achèvent de permettre à un pouvoir, dont Satan par ses suppôts s'est emparé, d'instiller, par la tête dans tous les membres de l'organisme social, l'erreur et le mal, c'est-à-dire l'anticatholicisme.

Avec combien de raison l'immortel Léon XIII, après avoir exposé cette situation, s'écrie :

« *Quelle multitude d'hommes se trouve pour ces causes exposée à la perdition éternelle, il serait impossible de le décrire....!* » (Enc. sapientiæ Christiannæ).

Combien s'illusionnent ceux qui considèrent comme non-pratique une campagne entreprise pour réformer les esprits, sous prétexte qu'elle n'atteint pas immédiatement la conscience individuelle et qu'elle est d'un ordre trop général.

Combien plus encore s'illusionnent ceux qui estiment opportun de céder partiellement à l'esprit moderne. — Ils semblent ne pas voir qu'ils accordent à l'ennemi de pénétrer dans la place et ignorer que, s'il y pénètre, c'est pour faire des victimes.

3. — De plus, l'immoralité s'étale publiquement, elle provoque cyniquement, sous la protection des libertés modernes. Elle se fait considérer comme une nécessité. Elle n'inspire plus l'horreur. Elle est admise dans tous les rangs de la société. La rue, les carrefours et les places publiques parlent assez haut. Grâce à qui?... grâce aux libertés modernes et aux droits de l'homme.

4. — *L'état social* moderne est pour l'individu un mal immense. Il est en **outré une injustice**. Par lui-même, l'homme n'a aucun droit aux choses de l'ordre surnaturel. Par sa mort, le divin Sauveur a mérité à la place de l'homme et pour l'homme. Ses droits, Jésus-Christ les donne à l'homme « *dedit eis potestatem.....* » (Joan. 1.) C'est ainsi que dans le Christ, l'homme a des droits vrais.

Or, pour nous servir des termes de Louis Veillot « Le premier droit du peuple est d'avoir une Constitution qui lui assure le bienfait de Jésus-Christ ». Les Constitutions modernes arrachent au peuple le bienfait que lui ont mérité la passion et la mort du Sauveur et auquel dans le Christ le peuple a un droit strict. C'est une injustice d'autant plus cruelle qu'elle s'en prend à la fois à Jésus-Christ et à l'homme et qu'elle entraîne celui-ci dans les abîmes de l'éternelle perdition. (1)

(1) Il serait particulièrement instructif, surtout pour les hommes qui s'estiment pratiques de constater dans quelle mesure l'organisation sociale moderne est devenue l'occasion et la cause des péchés mortels individuels et personnels qui se commettent. Nous sommes certains de sous-évaluer la proportion en affirmant qu'au moins quatre-vingt-dix-neuf pour cent de ces fautes, trouvent leur origine dans l'organisation sociale contemporaine.

§ 2. Au point de vue de la société elle-même et au point de vue des Nations, le mal social actuel est suprême.

Le 10 janvier 1890, Léon XIII, se basant sur la logique rigoureuse des idées et des événements, écrivait, et ses paroles tiennent de l'esprit prophétique ;

« Mais les sociétés elles-mêmes et les empires ne pourront res-
« ter longtemps sans en être ébranlés, car *la ruine des institutions*
« *et des mœurs chrétiennes entraîne nécessairement celle des premiè-*
« *res bases de la société humaine.* La force demeure l'unique ga-
« rantie de l'ordre et de la tranquillité publique. Mais, rien n'est faible
« comme la force, quand elle ne s'appuie pas sur la religion. Plus
« propre dans ce cas à engendrer la servitude que l'obéissance, elle
« renferme en elle-même les germes de grandes perturbations. Déjà,
« le présent siècle a subi de graves et mémorables catastrophes et il
« n'est pas démontré qu'il n'y ait pas lieu d'en redouter de sembla-
« bles. Le temps lui-même, dans lequel nous vivons, nous avertit
« donc de chercher les remèdes là où ils se trouvent, c'est-à-dire, de
« rétablir, dans la vie privée et dans toutes les parties de l'organis-
« me social, les principes et les pratiques du christianisme ; c'est
« l'unique moyen de nous délivrer des maux qui nous accablent et
« de prévenir les dangers dont nous sommes menacés. Voilà, Véné-
« rables Frères, à quoi nous devons nous appliquer, avec tout le
« soin et tout le zèle dont nous pouvons être capables. »

Parlant du *libéralisme*, le même Pontife avait dit le 20 juin 1888 :

« Une pareille doctrine apporte le plus grand dommage, tant
« à l'individu qu'à la société. Et, en réalité, si l'on fait dépendre du
« jugement de la seule et unique raison humaine le bien et le mal,
« on supprime la différence propre entre le bien et le mal, le hon-
« teux et l'honnête ne diffèrent plus en réalité, mais seulement dans
« l'opinion et le jugement de chacun ; ce qui plaît sera permis.
« Dès que l'on admet une semblable doctrine morale, qui ne suffit
« pas à réprimer ou apaiser les mouvements désordonnés de l'âme.
« on ouvre l'accès à toutes les corruptions de la vie. Dans les
« affaires publiques, le pouvoir de commander se sépare du prin-
« cipe vrai et naturel, auquel il emprunte toute sa puissance, pour
« procurer le bien commun ; la loi, qui détermine ce qu'il faut faire
« et éviter, est abandonnée aux caprices de la multitude plus nom-

« breuse, ce qui est préparer la voie à la domination tyrannique.
« Dès que l'on répudie le pouvoir de Dieu sur l'homme et sur la
« société humaine, il est naturel que la société n'ait plus de reli-
« gion, et tout ce qui touche à la religion devient dès lors l'objet de
« la plus complète indifférence. Armée pareillement de l'idée de sa
« souveraineté, la multitude se laissera facilement aller à la sédition
« et aux troubles, et le frein de la conscience et du devoir n'existant
« plus, il ne reste plus rien que la force, la force qui est bien faible à
« elle seule pour contenir les passions populaires. Nous en avons
« la preuve dans ces luttes presque quotidiennes engagées contre
« les *Socialistes* et autres sectes séditeuses, qui travaillent, depuis
« si longtemps, à bouleverser l'Etat jusque dans ses fondements.
« Qu'on juge donc et qu'on prononce, pour peu qu'on ait le juste
« sens des choses, si de telles doctrines profitent à la liberté vraie
« et digne de l'homme, ou si elles n'en sont pas plutôt le renverse-
« ment et la destruction complète. »

Pie IX, empruntant la voix du Pape S. Célestin, avait dit
aux Evêques :

« Ne cessez jamais d'inculquer aux fidèles que toute vraie féli-
« cité découle pour les hommes de notre auguste religion, de sa
« doctrine et de sa pratique, et qu'heureux est le peuple dont Dieu
« est le Seigneur. Enseignez « que les royaumes reposent sur le
« fondement de la foi, et qu'il n'y a rien de si mortel, rien qui
« nous expose autant à la chute et à tous les dangers, que de
« croire qu'il nous suffit du libre arbitre que nous avons reçu en
« naissant, sans plus avoir autre chose à demander à Dieu ; c'est
« à-dire, qu'oubliant notre Auteur, nous osions renier sa puissance
« pour nous montrer libres... »

« Quand la religion, continue Pie IX, est bannie de la *société*
« civile la doctrine et l'autorité de la révélation divine sont rejetées,
« la vraie notion de la justice et du droit humain s'obscurcit, se
« perd, et la force matérielle prend la place de la justice et du vrai
« droit. On voit donc clairement pourquoi certains hommes, ne
« tenant aucun compte des principes les plus certains de la saine
« raison, osent publier « que la volonté du peuple, manifestée par
« ce qu'ils appellent l'opinion publique ou de telle autre manière,
« constitue la loi suprême, indépendante de tout droit divin et
« humain ; et que, dans l'ordre politique, les faits accomplis, par
« cela même qu'ils sont accomplis, ont la valeur du droit. » Mais

« qui ne voit, qui ne sent très bien qu'une société soustraite aux
« lois de la religion et de la vraie justice, ne peut avoir d'autre but
« que d'amasser, d'accumuler des richesses, et, dans tous ses actes,
« d'autre loi que l'indomptable désir de satisfaire ses passions.
« (Quanta Cura.)

En prenant possession du siège de S. Pierre et dans sa première Encyclique, le grand Léon XIII avait déclaré :

« Dès les premiers instants de Notre Pontificat, ce qui s'offre à
« Nos regards, c'est le triste spectacle des maux, qui accablent de
« toutes parts le genre humain ; et cette subversion si générale des
« vérités suprêmes, qui sont comme les fondements sur lesquels ap-
« puie l'état de la société humaine ; et cette audace des esprits qui
« ne peuvent supporter aucune autorité légitime ; et cette cause
« perpétuelle de dissensions, d'où naissent les querelles intestines et
« les guerres cruelles et sanglantes ; le mépris des lois, qui règlent
« les mœurs et protègent la justice ; l'insatiable cupidité des choses
« qui passent et l'oubli des choses éternelles, poussés l'un et l'autre
« jusqu'à cette fureur insensée, qui amène partout tant de malheu-
« reux à porter, sans trembler sur eux-mêmes, des mains violentes ;
« l'administration inconsidérée de la fortune publique, la profusion,
« la malversation, comme aussi l'impudence de ceux qui, commet-
« tant les plus grandes fourberies, s'efforcent de se donner l'apparen-
« ce de défenseurs de la patrie, de la liberté et de tous les droits ;
« enfin, cette sorte de peste mortelle qui, s'insinuant dans les mem-
« bres de la société humaine, ne lui laisse point de repos et lui pré-
« pare de nouvelles révolutions et de funestes catastrophes.

« Or, Nous, Nous sommes convaincu que ces maux ont leur
« principale cause dans le mépris et le rejet de cette sainte et très
« auguste Autorité de l'Eglise, qui gouverne le genre humain au
« nom de Dieu, et qui est le sauvegarde et l'appui de toute autorité
« légitime. Les ennemis de l'ordre public, qui l'ont parfaitement
« compris, ont pensé que rien n'était plus propre à renverser les
« fondements de la société que d'attaquer sans relâche l'Eglise de
« Dieu, de la rendre odieuse et haïssable par de honteuses calom-
« nies. »

C'est que l'aboutissement final et fatal de l'erreur, c'est le désordre et l'anarchie. Logiquement il en doit être ainsi. L'autorité vraie qui, seule, par son influence et son action, établit l'ordre, est supprimée. L'homme ou la pensée de l'homme que gouvernent l'erreur et les passions la remplace. Le désordre de l'erreur et des passions humaines remplace tôt ou tard, et fatalement, l'ordre qu'établit l'autorité basée sur Dieu.

On l'a dit : les idées gouvernent le monde. Les idées qui prennent corps dans les foules ont une logique épouvantable. L'idée qui contient en germe la révolution, entraîne à la révolution les peuples en qui elle s'incarne. On peut arrêter l'individu que la passion et l'erreur emportent, on n'arrête pas les masses poussées par un vent d'erreur et de folie. C'est pourquoi les masses sans retenue vont à l'abîme... sans retenue, c'est-à-dire d'une part sans le frein de l'autorité, d'autre part poussées par les idées de désordre.

Et la société moderne livrée à ces masses en devient le jouet et la victime.

S'il en doit être ainsi en vertu de la logique des idées et des événements, il en doit être ainsi en vertu de l'action de Satan. Celui qui inspire l'erreur et excite les passions est l'ennemi mortel du genre humain.

Ennemi de l'homme, Satan veut le mal de l'homme. Il le veut total. Il le veut individuel ; il le veut familial ; il le veut social. Le mal individuel de l'homme, il l'obtient dans les abîmes de l'enfer ; le mal social de l'homme, il faut le réaliser sur la terre. Or, le désordre est son mal social.

On demande parfois : mais quel but poursuivent les séditions, les révolutionnaires ?.. on ajoute : mais Satan doit être satisfait, le pouvoir est à sa disposition, les gouvernements sont à la remorque de son « église », la franc-maçonnerie.

Eh bien non, jamais Satan n'est satisfait. Son œuvre est de séduire « *seducit* ». Un pouvoir, un gouvernement, lui est livré ; il en use pleinement pour le mal. Mais ce pouvoir jouit d'une autorité. L'autorité, si faible soit-elle, est toujours un principe d'ordre. Mise à la disposition du mal, il faut la supprimer encore et créer un mal plus grand : le désordre social, mal de l'humanité. Demain elle sera remplacée, par un pouvoir nouveau, plus mauvais peut-être, mais qui sera balayé à son tour. Tant il est vrai que sous la coupe de Satan

L'homme devient l'instrument souvent inconscient, de son propre malheur et du malheur de l'humanité.

*
**

C'est ce qui se réalise dans le Socialisme.

Le Socialisme n'est autre chose qu'une doctrine de désordre incomplète. Il veut réaliser l'utopie de bâtir sur les ruines de la propriété privée, l'édifice de la propriété collective. Pour aboutir, il se rend coupable de vol. Il abolit cette supériorité qu'on appelle la propriété. Il crée une autorité à sa façon, l'autorité du prolétariat non possédant. A cette autorité revient la direction et l'administration de la société, et surtout la mission de ne pas laisser la propriété privée se rétablir. Elle est donc un principe de désordre permanent, quoique conservant un fantôme d'autorité. — Il est évident, que supprimant toute autre autorité que celle du prolétariat, le socialisme supprime l'Eglise. En place des promesses éternelles il offre les promesses du temps : les jouissances, toute jouissance comprise sous le titre de « consommation ».

*
**

C'est ce qui se réalise dans l'Anarchisme.

L'Anarchisme supprime d'un coup et partout toute autorité, toute supériorité : dans la famille, dans l'ordre social. Voici de quelle façon parle un manifeste lancé dans le but de justifier l'anarchiste.

« **L'Anarchiste** nie la Patrie, parce qu'il aime tous les hommes qui veulent vivre en camarades.

« **L'Anarchiste** combat l'**Autorité** sous toutes ses formes, parce qu'il respecte chaque Individualité, comme il veut lui-même être respecté.

« **L'Anarchiste** est Anti-religieux ; il exécra tous les Cléricaux, parce que les religions n'ont jamais été que des factieux d'abrutissement pour l'humanité.

« **L'Anarchiste** est contre la Violence. Il ne l'emploie que

« pour résister au mal et en cas de légitime défense. Il ne lutte, par
« la violence, que contre les iniquités sociales. — Et tout ce qui est
« autorité est iniquité.

« **L'Anarchiste** combat le Patronat et la Propriété individuelle,
« parce qu'il n'admet pas que l'homme exploite son semblable.

L'anarchiste est logique. Il pousse jusqu'au bout les consé-
quences des principes posés par la déclaration des droits de
l'homme. Il veut la suppression de tout principe d'ordre. Il veut
le règne des principes de désordre, c'est-à-dire des idées hu-
maines formées sous l'empire de l'erreur et des passions. Plus
logique que le socialiste, il va plus loin que lui.

Comme il est uniquement sage de rendre la Société à Dieu,
seul principe d'ordre, de vérité et de bien, source unique de
l'autorité et du Pouvoir.

§ 3. Au point de vue de Dieu, de Jésus-Christ et de l'Egli-
se, l'injure et l'injustice sont totales et souveraines. — Consé-
quemment le châtiement sera terrible.

I. — L'injustice est totale et souveraine. Le droit de Dieu
sur toute créature et par conséquent sur la société, est absolu.
Dieu lui-même ne pourrait le renier sans renier son titre de
Créateur. La créature ne pourrait le supprimer sans renier son
titre de créature.

La totalité des êtres et des réalités appartient à Dieu
dans le sens le plus absolu du terme.

Affirmer des droits de l'Homme, de la Société, des Nations,
des Gouvernements, de l'Univers à l'encontre des droits de
Dieu est donc une injustice totale. La condition nécessairement
créée des organismes sociaux qui se déclarent indépendants
du créateur, rend l'injustice commise par ceux-ci souveraine.

*
*
*

II. — L'injure n'est pas moins grave et souveraine que
l'injustice. Tout droit étant attribué à l'homme et à la société
de par l'homme, et indépendamment de Dieu, Dieu lui-même,
Jésus-Christ, l'Eglise sont privés de tout droit, et sont jugés

indignes de considération. On leur laisse l'existence, et la vie parce que, pour des satisfactions d'ordre privé, la pensée de certains hommes qu'on nomme catholiques, demande leur survivance. Au point de vue social, ils sont et doivent être non-existants par ce que s'ils existaient socialement comme vérité, ils l'emporteraient sur l'ordre social officiellement établi ; ce qui ne peut être. Bien plus, les rétablir socialement, c'est leur donner d'usurper les droits inéluctables de l'homme, c'est amener l'homme à marcher de son plein droit contre eux, vu qu'ils établissent leur autorité sur le monde contre sa suprême autorité.

Cette injustice et cette injure sont adressées à l'Éternel, par toutes les Constitutions des Peuples qui ont à leur base les droits de l'homme et les libertés modernes, et par tout ce qui en est l'application pratique, c'est-à-dire :

par les Ligues laïques des Nations,
par les conférences qui instituent ces Ligues,
par les Rois, les Empereurs, les Présidents qui ne peuvent reconnaître officiellement qu'ils sont les lieutenants de Dieu,
par les gouvernements des Peuples,
par tout organisme du pouvoir spécialement les Parlements et les Sénats,
par le pouvoir législatif des Peuples,
par les institutions publiques des Peuples,
par leurs Administrations,
par leurs institutions économiques,
par leurs institutions de bienfaisances,
par leurs établissements d'instruction,
et d'éducation.

Il n'est pas jusqu'à la rue, qui ne professe et ne fasse professer que Dieu n'est pas.

Et l'immoralité publique, et la presse anti-religieuse, et les associations, dont le but est nettement anti-social et anti-catholique, ne se manifestent-ils et ne se propagent-ils pas de droit et sous le patronage des Constitutions modernes, lançant ainsi un nouveau défi à Dieu.

*
**

III. — **Le châtimeut.** Or, l'injustice et l'injure demandent réparation. L'individu expiera dans l'autre monde, et s'il n'a

pas réparé la gravité de sa faute, sera châtié pendant toute l'Eternité.

La société, comme telle, doit sa réparation à Dieu dans le temps. Si elle est coupable et viciée jusqu'à la moëlle, l'expiation la touchera jusqu'à la moëlle. La grande guerre était faite pour expier le crime social moderne.

Le Cardinal Mercier, Primat de Belgique, l'a dit :

« Les crimes publics seront tôt ou tard punis...

« La violation du jour du Seigneur, les abus du mariage offensent Dieu assurément, mes Frères, et justifient son courroux. Mais il n'en faut point douter, *le principal crime que le monde expie en ce moment, c'est l'apostasie officielle des Etats et de l'opinion publique.* »

Et encore :

« Au nom de l'Evangile, à la lumière des encycliques des quatre derniers Papes : Grégoire XVI, Pie IX, Léon XIII, Pie X ; je n'hésite pas à déclarer que *cette indifférence religieuse qui met sur le même pied la religion d'origine divine et les religions d'invention humaine, pour les envelopper toutes dans le même scepticisme, est le blasphème qui, plus encore que les fautes des individus et des familles, appelle sur la société le châtiment de Dieu.* »

Le Cardinal Bourne, Primat d'Angleterre, dans son discours du 11 février 1918, ne parle pas autrement :

« Cette guerre s'est produite, dit-il, parce que les nations ont oublié la notion de la Providence de Dieu, qui gouverne tout, et aussi l'existence de l'Eglise surnaturelle du Christ, avec son centre le Saint Siège Apostolique... Personne n'a jamais oublié le Saint Siège sans avoir eu à s'en repentir. Vous pouvez oublier l'existence de Dieu, il n'en existe pas moins. Votre oubli, votre refus ne le suppriment pas. »

Avant eux, le clairvoyant et si indignement décrié Pontife glorieusement régnant, S. S. Benoit XV, a déclaré au Sacré-Collège, le 24 décembre 1917 :

« Comme le dérèglement des sens précipita, un jour, des cités
« célèbres dans une mer de feu, ainsi de nos jours l'impiété de la
« vie publique, l'athéisme érigé en système de prétendue civilisa-
« tion, ont précipité le monde dans une mer de sang... »

• Mais la guerre destinée à réparer, n'a pas produit la conversion de la Société et des Peuples.

Que nous réserve l'Avenir ?

Rappelons-nous les termes prophétiques des Papes qui, depuis la Révolution française ont gouverné l'Eglise et qui unanimement annoncent les catastrophes qui sont l'inévitable conséquence des théories modernes. Les passages déjà cités suffisent à nous convaincre. Ajoutons les paroles de Pie IX, prononcées le 17 Décembre 1860 :

« Plaise à Dieu que ces insensés — c'est-à-dire ceux qui re-
« nient l'Eglise — rentrant en eux-mêmes, puissent comprendre que
« la religion détruite, *il n'y a plus rien qui assure à la société*
« *humaine la stabilité et le repos.* Plaise à Dieu qu'ils se con-
« vainquent un jour que l'Eglise catholique est la seule Maîtresse
« de la vérité, la nourrice de toutes les vertus et qu'en elle reposent
« le maintien et le salut des cités et des empires ! »

Et ces autres paroles de Léon XIII :

« Par une conséquence fatale de la guerre faite à l'Eglise, la
« société civile se trouve actuellement exposée aux dangers les plus
« sérieux, car les bases de l'ordre public étant ébranlées, les Peu-
« ples et leurs chefs ne voient plus devant eux que des menaces et
« des calamités. » (Disc. 8 mai 1881.)

Et ailleurs :

« De tous les attentats commis contre la religion catholique, ont
« découlé et *découleront* sur les Nations des maux graves et nom-
« breux ; on a à déplorer que la perversité des opinions s'étend de
« plus en plus, que l'improbité et l'esprit de révolte pénètrent avec
« elles les esprits et qu'il en résulte pour les affaires publiques et
« pour les Gouvernements des périls chaque jour plus grands. — Il
« n'y avait pas une autre conséquence à prévoir ; car si l'on affai-
« blit, ou pis encore, si l'on rejette ce très ferme appui de la société,

« la religion, qui peut seule par ses justes commandements et ses
« salutaires défenses retenir chacun dans son devoir, les fondements
« mêmes de la société sont continuellement ébranlés et entamés. »
(Enc. In ipso, 3 mai 1891.)

Et dans l'Encyclique « Annum Sacrum » du 25 mai 1899 :

« Dans la Constitution et l'Administration des Etats, on ne
« compte pour rien l'autorité du droit sacré et divin : on a pour but
« d'enlever à la religion toute influence sur le cours de la vie civile:
« comme résultat de cette façon d'agir on a la disparition presque
« complète de la Foi du Christ dans la société ; si c'était possible,
« on chasserait Dieu lui-même de la terre. Lorsque les esprits s'en-
« fluent d'un tel orgueil, est-il surprenant que la plus grande partie
« du genre humain soit livrée à des troubles politiques et ballottée
« par des flots qui ne laissent personne à l'abri de la crainte et du
« danger ! Il arrive *nécessairement* que les bases les plus solides du
« salut public s'ébranlent lorsqu'on méprise la religion. »

etc., etc., etc.

Léon XIII ne prédit pas la guerre, il prédit les calamités
d'ordre social. Qu'on veuille le remarquer ces calamités sont
l'effet direct du crime social qui a été et qui continue d'être
commis. « Per quæ peccat quis, per hæc et torquetur » (Sap.
11.17) Chacun trouvera le châtement de son péché dans ce pé-
ché même.

Voyez donc de quel terrible aveuglement le peuple juif est
frappé. Notre Seigneur annonce qu'en eux se réalisera la prophé-
tie d'Isaïe : « Vous entendrez et vous ne comprendrez pas ;
Vous verrez et vous ne verrez pas. » Le divin Maître continue :
« le cœur de ce peuple s'est alourdi, leurs oreilles se sont en-
durcies, leurs yeux se sont fermés, afin qu'ils ne voient pas,
qu'ils n'entendent pas, qu'ils ne comprennent pas et qu'ils
n'obtiennent ni leur conversion ni leur guérison. » (S. Matth.
13-12-16.)

Voilà donc ce qui s'est passé chez le Peuple de Dieu :

Ils ont vu :

voici leur *crime* : ils ont voulu ne pas voir
et voilà le *châtement* : ils ne verront pas.

Leur aveuglement à l'endroit de Jésus-Christ est tel qu'ils en sont venus au déicide.

Dans la société contemporaine que s'est-il passé :

Les peuples ont vu : ils savent que Dieu est aussi bien le Dieu des Nations que le Dieu de la conscience.

Ils ont substitué l'homme à Dieu. Ils ont voulu l'homme et renié Dieu. Voilà leur crime.

L'homme deviendra le châtiment de la société. — Cet homme, c'est le socialisme, c'est l'anarchie, c'est le désordre économique financier politique et social, ce sont les révolutions, ce sont les catastrophes de tout genre que l'homme crée pour l'homme.

* * *

Thèse et Hypothèse.

C'est à la clarté des lumières sublimes de la foi, c'est à la clarté des feux, que la Justice divine a allumés dans le monde et des terribles châtiments dont elle menace et dont déjà elle frappe la société moderne, qu'il faut juger l'enseignement si souvent invoqué de la distinction entre la thèse et l'hypothèse.

La thèse, on le sait réclame ce qui doit être. Elle veut que la société et les Etats se conforment aux exigences de la justice. Elle revendique dans leur plénitude les droits de Dieu et de l'Eglise, de la vérité et du bien sur l'ordre social. Comme la vérité et la justice, la thèse bannit des constitutions des Peuples et de la société l'erreur et le mal, et, sans molester la conscience intime de chacun, elle accorde les droits sociaux à la vérité et au bien, auxquels seuls ils reviennent. Conformément au seul droit et à la seule justice, toute manifestation sociale de l'erreur et du mal est et doit être prohibée.

L'hypothèse envisage non le droit, mais le fait. Toutes choses bien considérées, la situation faite à la vérité, à l'Eglise et à Dieu peut être telle dans un pays, que l'application qui y serait faite des principes vrais de droit et de justice, provoquerait

des désordres sociaux appréciables. Pour éviter ce qu'on estime un mal, on n'exigera pas l'application de la thèse et on acceptera la situation de fait. La Constitution protégera également la vérité et l'erreur, ou plutôt, elle ignorera s'il y a vérité ou erreur et elle protégera également la pensée de chacun des membres de l'Etat. Etant donné le grand nombre d'incroyants, on reconnaîtra impossible une disposition de la Constitution qui molesterait ces derniers. Placés devant une pareille situation, les croyants peuvent adhérer aux Constitutions modernes. Toutefois certaines conditions sont requises. L'adhésion doit se faire dans le sens, que déjà nous avons indiqué ; en outre celui qui adhère dans ce sens, *doit maintenir intactes ses convictions et ses résolutions* concernant les droits absolus de la vérité, de Dieu, de son Christ et de la Sainte Eglise, et concernant les devoirs de la société à leur endroit. Il lui faut une tendance à restaurer l'Ordre en Jésus-Christ.

Bref, il est de rigueur que l'adhésion soit donnée de telle manière, qu'elle ne soit pas la reconnaissance d'une erreur ou d'un mal. Il est requis, au contraire, qu'elle soit l'expression de l'attachement à un bien. Ce bien se rencontre dans ce côté particulier de la situation générale, que la Constitution donne, — au moins doit donner, — à la Foi catholique sa liberté. Je ne m'arrête donc ni aux principes, ni aux conséquences désastreuses de la situation générale, à l'égard desquels je me tiens dans une attitude passive.

Toutefois, cette possibilité de former sa conscience, par l'application de l'hypothèse, ne manque pas de laisser la situation sociale actuelle, ce qu'elle est.

Malgré une conscience formée, les Chartes des Peuples, les Nations, l'Ordre social tout entier, bâtis sur l'homme, contre Dieu, *sont et restent* devant Dieu et à l'égard de Jésus-Christ et de l'Eglise, une injustice et un injure suprêmes qui demandent réparation. En eux-mêmes, ils restent pour la société un péril immense et pour les âmes une cause constante et très efficace d'éternelle damnation.

Pendant qu'on s'amuse à forger des distinctions qui calment et endorment les consciences, l'erreur et le mal continuent leur marche à pas précipités.

« La logique de l'erreur, — dit le Cardinal Mercier, après avoir
« réprouvé les principes de la révolution française et du *libéralisme*
« qui n'est, dit-il après Léon XIII, que « *le rationalisme appliqué*
« à la vie publique, — la logique de l'erreur poursuit sa marche
« à pas précipités, et, aujourd'hui, les hommes investis de la mis-
« sion de gouverner les peuples sont ou se montrent, à bien peu
« d'exceptions près, officiellement indifférents à Dieu et à son Christ.

« Je n'incrimine pas les personnalités respectables qui, pour
« ne pas provoquer un mal plus grave, se soumettent loyalement
« à la situation amoindrie qui leur est faite. C'est cette situation
« même que j'envisage, et, au nom de l'Évangile, à la lumière des
« Encycliques des quatre derniers papes : Grégoire XVI, Pie IX,
« Léon XIII, Pie X, je n'hésite pas à déclarer que cette indiffé-
« rence religieuse, qui met sur le même pied la religion d'origine
« divine et les religions d'invention humaine, pour les envelopper
« toutes dans le même scepticisme, est le blasphème qui, plus en-
« core que les fautes des individus et des familles, appelle sur la
« société le châtement de Dieu. » (Card. Mercier.)

* *

Les grandes et capitales questions, devant lesquelles nous sommes, sont les suivantes :

Dans la solution à donner au grave et fondamental problème social, *pouvons-nous* ne pas nous placer au point de vue de Dieu, de la société et du salut des âmes ?

Poser la question, c'est la résoudre :

Il est évident que nous ne pouvons éviter d'envisager la situation de ce triple point de vue.

Les choses en étant là, nous est-il permis d'accepter une conception de l'ordre social qui comporte, *d'abord*, à la base même de la société, l'erreur; *ensuite*, comme édifice bâti sur cette base, une organisation qui ruine autant qu'elle le peut Dieu, l'Église, la société et les âmes ? En d'autres termes, étant donné que la logique de l'erreur, comme toute logique, est rigoureuse et qu'en pratique elle mène fatalement aux conséquences les plus funestes et les plus ruineuses, aux désastres et aux catastrophes, peut-on ne pas s'imposer, comme devoir et dans la mesure où on le peut, comme mission, de rendre la société à Dieu et à son Christ par la Sainte Église ?

L'expérience est faite. Depuis les temps de Luther, la Société est ébranlée. Les principes les plus subversifs ont pénétré les esprits et envahi les masses, ils ont expulsé de la société Jésus-Christ et son Eglise, dressé un piédestal à l'homme, et à la pensée de l'homme, reine et maîtresse du monde !

Et Dieu lassé, a frappé.

La guerre est venue, terrible. Les grandes voix de l'Eglise nous disent : c'est le châtement de la société qui a renié le Christ. La guerre prend fin. La société ne revient pas à Dieu. De nouveaux désordres surgissent. Et dans une anarchie universelle de principes et dans le désordre à son apogée, les Nations coupables trouvent le châtement de leur crime, du crime d'avoir abandonné le Seigneur.

Cette expérience ne suffit-elle pas ?

N'est-elle pas faite, la réponse, par Dieu et les événements ? Et les âmes qui dans les profondeurs des enfers sont éternellement damnées, parce que la société criminelle moderne, les a entraînées dans l'erreur et le mal ; ces âmes et les abîmes, où elles sont plongées, ne sont-elles pas encore la réponse à notre question ?

Elle est faite, enfin, cette réponse par l'Auguste Vicaire de Jésus-Christ, l'immortel Benoît XV, dont la voix a secoué le monde et que jusqu'à présent le monde refuse d'entendre.

« Nous applaudissons, dit le Pape au Sacré Collège, à l'opportunité du conseil qui vous a fait considérer le présent conflit des nations à la lumière de la foi, et qui vous a fait puiser dans la foi aussi la persuasion que les présentes calamités ne prendront point fin, avant que les hommes retournent à Dieu.. (1)

(1) Remarquons que le Pape ne dit pas : « La guerre ne prendra pas fin », mais « les présentes calamités ne prendront point fin ». Les présentes calamités au point de vue de la simple logique, comme au point de vue de la Foi, sont la conséquence fatale des principes subversifs qui gouvernent la société. Tant que la société sera sous l'influence d'une aussi néfaste action qui, inévitablement, l'entraîne dans le trouble, le désordre, les bouleversements, et jusque dans les châtements, elle sera livrée à ce que le Pape nomme « les calamités présentes ». C'est une nécessité de logique et de foi. Qui veut éviter les conséquences, doit supprimer les principes qui y font aboutir. C'est un adage de philosophie : « Tolle causam tolletur effectus ». Vous voulez rendre la paix à la société, enlevez ce qui la trouble et la bouleverse. Vous vous obstinez à laisser dans toute sa vigueur et sa

« Nous ne Nous bornons pas à reconnaître l'importance du
« retour à Dieu, qui vient d'être affirmée. Mais par le vœu le plus
« ardent de Notre cœur, *Nous appelons l'heure de ce retour salu-*
« *taire de la société contemporaine à l'école de l'Évangile.* Quand
« les aveugles d'aujourd'hui auront vu, et que les sourds auront
« entendu, quand toute déviation sera redressée et toute aspérité
« aplanie, quand, en un mot, l'homme et la société seront retournés
« à Dieu, alors, et seulement alors, toute chair verra le salut de Dieu.
« « Videbit omnis caro salutare Dei ». Et, au pauvre et à l'affligé,
« sera annoncée cette bonne nouvelle, la paix.

« Oh ! la grande leçon que l'Église nous répète par les paroles
« de la liturgie propre à ces jours sacrés. Qu'il retourne donc
« au giron du Seigneur quiconque désire, que sa main vengeresse
« s'arrête. Que la malheureuse humanité revienne à la sagesse ;
« qu'elle retourne, oui, qu'elle retourne au Seigneur. Comme le
« dérèglement des sens précipita, un jour, des cités célèbres dans
« une mer de feu, ainsi de nos jours, l'impiété de la vie publique,
« l'athéisme érigé en système de prétendue civilisation, ont préci-
« pité le monde en une mer de sang. Mais sur les ténèbres qui
« enveloppent la terre, resplendit encore, haute et tranquille, la
« lumière de la foi. Qu'elle se lève donc vers le rayon bienfaisant.
« l'obstinée paupière de l'œil mortel. Pour Nous, Nous souvenant
« de Notre devoir sacré, Nous crions aux fils de Notre âge, avec
« les accents des voyants antiques : « Retournez ! Retournez, au
« Seigneur ! » (Alloc. du 24 décembre 1917.)

De deux choses l'une, ou bien les enseignements de la Foi
et des Pontifes Romains sont faux, ou bien la conclusion s'im-
pose : Dieu, Jésus, la Sainte Eglise et la Société, les âmes aus-
si, réclament, exigent l'action et le travail qui réaliseront, au
plus tôt, la restauration Sociale. Ce travail, il le faut ; et il
faut un travail qui s'accomplisse, non selon les règles de la
prudence humaine, mais, selon les règles de la sagesse divi-
ne. C'est ce travail qu'organise la Ligue Apostolique.

puissance d'action sur elle, ce qui la bouleverse, il est nécessaire qu'elle soit bou-
leversée. Il faut qu'il en soit ainsi. Quiconque aime son Prochain, sa Patrie, l'Hu-
manité, comme quiconque aime Jésus-Christ, doit travailler à arracher à la Société
et aux Constitutions des Peuples, les principes qui causent leur apostasie et créent
le désordre, et y faire régner le Prince de la Paix : Dieu, Jésus-Christ, l'Église.
Les calamités alors cesseront, comme dit le Pape.

DEUXIÈME PARTIE

TRAVAIL NÉCESSAIRE ET URGENT

pour accomplir l'Œuvre nécessaire.

Le travail nécessaire, essentiellement pratique à notre époque, est tout indiqué. Il faut réformer la mentalité sociale actuelle : il faut former la mentalité sociale nouvelle, conforme à la vérité. Il faut créer des énergies capables d'accomplir l'œuvre nécessaire.

Or, voilà ce que beaucoup de catholiques ne comprennent pas. Nous voulons rendre à la Vérité ses droits, à Dieu et à l'Église leur place. A peine avons-nous fait un pas dans le domaine public, nous rencontrons l'idée faite. Cette idée est tenace ; elle est basée sur le préjugé et l'erreur. Elle est exclusive ; elle n'admet ni théorie, ni principe de vérité.

Quand un jeune homme entre dans un cours de philosophie, de droit ou de science, ses idées sont à faire. Le travail est aisé. Les esprits modernes, eux, ont pris position. Nous ne parlons pas seulement des anti-catholiques. Nous parlons, plus spécialement, de ces catholiques, que l'on voit encore à la Messe et à la Table Sainte, dont la mentalité est faite de laïcisme et pour dire le mot, de « maçonnerie ». Par ignorance, par tradition familiale ou nationale, par esprit de conciliation ou par mollesse, ils ont cédé à l'ambiance. L'ambiance, ils ne s'en rendent pas compte, est une création maçonnique. Leur esprit est « laïcisé » ; il est « maçonnisé ».

C'est dire combien ardu et ingrat se trouve être le travail entrepris par la Ligue Apostolique.

Ajoutez l'insouciance qu'inspire généralement un travail dont les effets ne sont pas immédiatement tangibles et palpables (1). On veut du « pratique ». Ainsi parlent les dirigeants et les dirigés. On semble ne pas savoir que dans l'ordre social, rien n'est pratique comme l'idée.

Nous établirons donc qu'il faut le travail de réformation de la mentalité moderne, et nous ajouterons quel doit être principalement l'objet de ce travail.

CHAPITRE PREMIER

IL FAUT CE TRAVAIL SOCIAL,

Il le faut : *premièrement*, parce que, en matière sociale les esprits ne sont pas attachés à la vérité. Les conséquences de cet état général sont funestes, au suprême degré, dans le domaine théorique et pratique.

* * *

Il le faut : *deuxièmement*, parce que l'action ininterrompue de la loge, est un travail de corruption de la mentalité catholique. Notre but est de restaurer la royauté sociale de Jésus-

(1) Un éminent dignitaire ecclésiastique d'une des premières églises de France nous disait jadis : « Allez quêter par toute la ville aujourd'hui pour une œuvre d'idées, la presse par exemple, vous rentrerez avec une pièce de cent sous. Faites la même tournée demain pour un hôpital, vous rapporterez un demi million. » Tant il est vrai que les catholiques apprécient peu les mouvements d'idées.

Christ. L'effort capital de la maçonnerie tend à la ruine de cette royauté, à la suppression radicale de Dieu dans l'ordre social.

Si par un travail constant, nous n'endiguons pas l'action de la loge ; et, si nous ne formons pas contre elle, chez les nôtres, une vraie mentalité catholique ; jamais nous n'aboutirons à la proclamation de la royauté de Jésus sur l'univers, sur la société et sur les âmes, jamais la société ne sera constituée en Dieu selon toutes les lois de la justice et de la vérité.

Rien n'est frappant et instructif à la fois, comme les procédés de la franc-maçonnerie.

Les Bulletins des Suprêmes Conseils et des Grands Orients des divers pays, établissent de façon incontestable, que le but final de la franc-maçonnerie (nous disons de la franc-maçonnerie, non des francs-maçons qui pour la plupart sont de grands inconscients) est le désordre social. Comme le principe de tout ordre dans la société est l'autorité, il faut la suppression de l'autorité. Comme l'Eglise et le Pape sont constitués par Jésus-Christ, les gardiens des vérités morales, même d'ordre naturel, et que la vérité de l'autorité sociale est une de ces vérités, il faut supprimer le Pape et l'Eglise. Comme le Pape est le Chef de l'Eglise, il faut avant tout, viser à la tête. Par ailleurs, dès qu'il s'agit de l'Eglise et du Pape, outre la raison générale que nous venons de mentionner, il y a la raison spéciale d'une haine acharnée de Satan et de ses suppôts contre le Pape : « *Satan a demandé de te faire passer par le crible* », dit Jésus à Pierre..... et encore « *les puissances et les efforts de l'enfer ne prévaudront pas.* »

Ces buts sont clairement indiqués par les organes officiels des Loges maçonniques. Il faudrait, d'ailleurs, tout ignorer de l'histoire, pour douter. Mais nous ne parlerons pas ici des buts que chacun connaît, ce qui nous intéresse pour le moment, c'est le procédé, ignoré, lui, de presque tous les catholiques. On croirait à une fatalité, ceux-ci veulent et s'obstinent à vouloir ignorer. Nous en avons dit un mot dans l'introduction ; nous voulons développer ici ce que nous n'avons pu qu'effleurer là-bas. Le travail maçonnique est, surtout et presque exclusivement, un travail d'idées. Sous le couvert de l'anonymat, sous le sceau du secret, la maçonnerie s'adapte aux milieux qu'elle veut corrompre ; elle instille ses idées. Elle paraîtra rétrograde s'il le faut, mais insensiblement, elle réalisera son œuvre. Inconsciemment, le public catholique aspirera ses idées pervers-

ties, faites par elle et répandues par elle dans l'atmosphère. Sans s'en douter, chacun les absorbera, pour les incorporer ensuite, à tout l'organisme social et le vicier jusque dans son tréfond. Prenons comme exemple la Belgique catholique, à l'époque de son évolution vers la mentalité maçonnique qui aujourd'hui l'enveloppe et la pénètre. Une pensée, toujours la même, préoccupe la loge ; répandre des idées, les infuser, avec une prudence et une habileté consommées, disons plutôt avec une hypocrisie satanique.

La Maçonnerie commencera par tenir compte de la situation ; des habitudes régnantes. Le Souverain Grand Commandeur Goblet disait le 26 avril 1886, aux Maçons de son obédience : « *Je voudrais répéter la célèbre parole de l'homme d'Etat qui rétablit l'ordre... : « L'avenir est au plus sage », et, par « les plus sages », je n'entends pas les plus réactionnaires ou même les plus conservateurs. Il y a des cas où le vrai révolutionnaire, c'est le rétrograde. Mais j'entends par là, ceux qui tiennent le mieux compte des nécessités du présent et des exigences de la situation, tout en ne perdant jamais de vue les deux grands principes qui sont comme les pôles autour desquels la Maçonnerie rêve de faire tourner le genre humain : justice et liberté* ». (Bull. 1885-86 p. iv).

En vertu de ces principes n'avons nous pas entendu un F*^{*} Lafferre se déclarer catholique, et ajouter : mais il faut être tolérant. C'était la première leçon maçonnique donnée aux enfants d'Alsace.

Bien plus la Franc-Maçonnerie s'adapte aux situations, aux milieux ; elle les forme ; elle les cultive : En 1908, le Bulletin officiel déclare : « *La Maçonnerie s'est toujours appliquée à se mouvoir dans les milieux sociaux qu'elle avait préparés elle-même*. (Bull., 1908, p. 40).

Cette adaptation et cette culture se pratiquent par l'infusion d'idées sous le masque de l'anonymat.

En 1887, dans une réunion maçonnique plénière, le Grand Orateur s'écrie : « *A nous maçons de travailler en commun à la diffusion des idées qui doivent faire les libres-penseurs, avec des convictions solidement établies sachant se passer des Eglises.... Etablissons entre nos ateliers (Loges) un courant continu d'idées*... (Bull., 1887, p. 83).

En 1882, le même Bulletin déclare : *La Maçonnerie doit pouvoir, dans ses Temples, suivre les études qui s'ouvrent dans le monde profane ; elle doit même précéder, si c'est possible, les débats publics, afin de pouvoir, le cas échéant les diriger...*(Bull.p.67).

Bien plus, il prescrit : *Dites leur (aux amis) que nous sommes avant tout une école de perfectionnement mutuel et de vulgarisation intellectuelle ; une sorte de laboratoire où toutes les grandes idées de l'époque viennent s'affirmer et se combiner, pour se répandre ensuite dans le monde profane sous une forme palpable et pratique. Dites-leur, en un mot, que nous sommes la philosophie du libéralisme. Dites-leur tout cela, avec les réserves que comporte le secret maçonnique. »*

« *Toutes les grandes questions de principes politiques, tout ce qui a trait à l'organisation, à l'existence, à la vie d'un Etat, oh ! cela... oui cela nous appartient à nous en première ligne ; tout cela est de notre domaine pour le disséquer, pour le faire passer dans le creuset de la raison et de l'intelligence. »* (Bull., 1877, p. 147, et suiv.).

— Et encore :

« Les Loges doivent rester des foyers de lumière initiatique ; rien de profane ne doit en franchir le seuil. Elles ont pour mission « de former des Maçons....

« Quant aux Maçons stylés dans les Loges dont les travaux ont « un caractère purement *initiatique*, ils sauront agir dans le monde « profane. Leur influence salutaire s'affirmera partout et produira « des fruits précieux dans tous les domaines de l'activité humaine.» « (Bull., 1908, p. 253).

En loge de Liège, le 22 octobre 1905, à l'occasion d'une réception faite au Souv. Gr. Com. Goblet, le F. Cahay développe la même thèse :

« Mes FFF . . , vous avez le devoir de vous instruire en Loge « et d'apporter ensuite dans le monde profane votre part d'efforts à « la direction de l'opinion publique ; votre champ d'action s'étend « de plus en plus....

« ...C'est sur l'esprit tout entier de l'homme que vous agissez et « sur toute sa conscience et non sur une question d'intérêt souvent « passagère et secondaire... » (Bull. 1905, p. 73 et sq.).

Avant lui, au Congrès maçonnique en 1889, le Fr. . . Francolin, nous avait pleinement édifié sur cette matière :

« N'est-ce donc rien, dirais-je encore, que d'établir et de garder
« ces centres intellectuels et ces centres d'action, qu'on appelle des
« ateliers, et où chaque soir, chaque semaine, toute l'année, les
« questions qui intéressent l'organisation des sociétés, tous les [pro-
« blèmes des sciences et de l'industrie, sont étudiés, discutés, mis en
« lumière, de manière à faire des Francs-Maçons, des apôtres rompus
« à résoudre les objections, prêts à fournir les preuves des vérités
« qu'ils exposent, à rétablir l'exactitude des principes contestés, à
« éclairer les intérêts abusés ?... »

« Ces FF. . . ainsi préparés peuvent ensuite sortir des
« Temples et répandre tantôt comme Francs-Maçons, tantôt comme
« citoyens, soit dans les tenues blanches, soit dans les associations,
« dans les réunions ou dans la presse profane, les vérités étudiées
« en Loges... » (*Bull.*, 1888-89, p. 182.)

Et encore :

« Les résolutions que nous prendrions ici sous le sceau du se-
« cret maçonnique, auront une grande influence dans le monde
« profane. Il est évident que, tous les jours, nous rencontrons des
« hommes avec lesquels nous échangeons nos idées, et quand, dans
« le monde profane, nous trouvons des hommes qui sont tentés de
« venir à nous, nous leur tendons une main fraternelle. C'est ainsi
« que nos idées, se répandant au dehors, peuvent y exercer une
« influence. » (*Bull.*, 1886, p. xxiv).

Le 22 octobre 1905, le Fr. . . Tempels, parlant de l'extension que doit prendre la Maçonnerie, nous dit :

« Un nombre plus grand d'ateliers, même à effectif réduit,
« donnerait de grandes facilités pour la divulgation en quelque sorte
« anonyme de nos principes; car, il ne suffit pas de créer des foyers
« intellectuels, il faut encore que ceux-ci fassent sentir leur influen-
« ce bienfaisante. » (*Bull.*, 1905, p. 177.)

Le 4 décembre 1904, on expose en Loge :

« la nécessité de développer dans les campagnes les idées
« d'indépendance civile, en opposition avec le travail concentrique
« du clergé, qui fait main-mise sur tout ce qui intéresse les camp-
« gnards de manière à enserrer ceux-ci dans des mailles inextrica-

« bles. Depuis 1890, sur tout le pays se trouvent des syndicats, des associations, des groupements de toute espèce, en vue d'augmenter l'influence du clergé, sous le couvert de l'extension du bien-être des paysans.

« Il serait utile de réunir tous les maçons qui sont disposés à étudier en commun les moyens de contrebalancer l'influence des organismes dirigés par le clergé. L'on ferait rapport sur les idées qui seraient formulées, on les discuterait mais il ne serait pas émis de vote car il faut laisser à chacun le soin de tirer de la discussion ce qu'il juge préférable à son milieu. Le Frère Van., croit que pour aboutir sérieusement il faut agir sous la direction de l'une des Loges, et il annonce que la respectable Loge « La Liberté » est disposée à faire le nécessaire à cet égard. » (Bull., 1904, p. 37).

* * *

Ces procédés maçonniques se trouvent exprimés d'un coup dans ces paroles d'un maçon illustre, le Frère Bergé :

« L'humanité, dit-il, progresse en suivant une spirale. En apparence, l'on se retrouve au même point, mais en réalité, on se trouve vis-à-vis d'une situation nouvelle, on est arrivé plus haut. Il y a des moments d'arrêt dans la marche du progrès, mais la ligne s'est développée. » (Bull. 1883-1884, p. 55).

La Franc-Maçonnerie ne se considère jamais comme vaincue. En réalité, elle ne l'est pas et elle ne peut l'être quand une victoire catholique lui apporte, avec une apparence de défaite, le bénéfice d'une mentalité nouvelle moins catholique. La Maçonnerie veut engendrer la corruption des esprits, l'attachement à l'erreur, principe de tout désordre. Dans ce but, par mille moyens, elle aboutit à la suppression de la vérité objective ; elle efface la puissance de la vérité à l'endroit de l'intelligence. A la place de la vérité, elle mettra dans les esprits, les idées forgées en loge. C'est le triomphe de celle-ci. Si, pour un temps, dans l'ordre politique, des hommes dits « catholiques » sont à la tête du gouvernement, qu'importe ! A la faveur des luttes, des accusations, des calomnies, d'une propagande active, les idées à tendance maçonnique se sont formées. L'air social ambiant les a absorbées. Une mentalité générale s'est créée, et continue de se créer imperceptiblement selon l'esprit maçonnique. « Il y a des moments d'arrêt... » ces mo-

ments sont ceux d'un triomphe catholique plus apparent que réel... « *La ligne s'est développée,* » c'est la mentalité publique et sociale maçonnisée. Si, à la faveur des luttes, les idées d'indépendance civile, à l'encontre de la dépendance vis-à-vis de l'Église, se sont développées, le progrès accompli par la Franc-Maçonnerie est énorme. D'ailleurs la secte procède lentement. Son système l'exige.

Pour ne citer qu'un exemple : comment s'est formée, même chez les catholiques, cette mentalité qui avilit la Foi catholique en la ravalant au niveau d'une opinion. « Toutes les opinions sont respectables ; chacun peut avoir ses idées. » Tels sont les arguments que l'on apporte pour justifier sa croyance, on serait porté à dire, pour s'excuser de l'avoir adoptée. Quelle puissance reste-t-il au catholicisme, dans ces conditions, et que devient la vérité.

Comment, après ces seules considérations, ne pas se rendre compte que, grâce aux libertés modernes et aux Constitutions des Peuples, les Francs-Maçons ont toute facilité d'action, que, grâce à leurs procédés sournois, hypocrites, lents, ils exercent sur la société une action pénétrante, continue et conséquemment efficace.

Tant que cette action est effective, il est impossible de restaurer toutes choses en Jésus-Christ : c'est évident. Pour qu'elle n'obtienne pas les résultats désirés, il est de toute nécessité qu'on lui oppose un travail aussi actif et aussi pénétrant que le sien, un travail qui envahisse le corps social tout entier, qui y paralyse et ruine l'action maçonnique et y produise des résultats contraires, en d'autres termes qui forme une mentalité sociale nettement catholique.

* * *

Ce travail, il le faut, *troisièmement*, en raison de la nature même de la société et de l'idée sociale.

Qu'est-ce que la société ? — Qu'est ce que l'idée sociale ? —

« Plusieurs hommes, dit le P. Antoine, unissant d'une manière permanente leurs efforts, pour obtenir par une action collective un bien commun, constituent une société. »

La société comprend donc un élément matériel : les membres de la société ; un élément formel : Léon XIII dit que l'autorité constitue la forme de la société. Certains auteurs établis-

sent une distinction entre l'élément formel idéal et abstrait : la coordination, l'union des volontés pour un bien commun; et un élément formel concret : l'autorité. Celle-ci devient le principe de l'union, de l'harmonie, de la coordination, de l'efficacité des intelligences et des volontés.

Arrêtons-nous à cette conception ; union permanente des volontés vers un but commun, sous l'impulsion de l'autorité ; et nous nous rendrons compte, sans tarder, de la puissance nécessaire de l'idée.

Des volontés ne sont pas cimentées dans une unité de tendance. *si elles n'ont vu* d'abord... et qu'auront-elles vu ? — Elles auront vu le bien auquel l'union les fait aboutir; elles auront vu le bien de l'union elle-même pour aboutir au bien final et commun ; elles se sont unies, parce qu'elles ont été et qu'elles sont encore éclairées par l'intelligence, — comme il s'agit d'une union permanente, il faut pareillement, que, de façon plus ou moins confuse ou claire, la lumière reste dans l'intelligence. En d'autres termes, il faut l'idée. « *Per ideas*, dit S. Thomas, *intelliguntur formae aliquarum rerum praeter ipsas res existentes* » 1^a q. 15 a 1.

Voyez donc tout à la fois la nécessité de l'idée, et, comme conséquence, sa puissance. La mesure de sa puissance en effet, se trouve être en raison directe de sa nécessité d'abord, de sa permanence ensuite. Remarquez les termes du Saint Docteur : *formae rerum praeter res existentes*. Cette forme de choses qu'est l'idée existe en dehors de la chose dont on a l'idée.

Une volonté qui tend à une fin, connaît cette fin... « *Quando homo per seipsum agit propter finem, cognoscit finem* » 1^a 2^e q. 1 a 2.

Une volonté qui tend de façon habituelle à une fin, doit être dirigée de façon habituelle par la pensée de cette fin. Elle ne peut avoir cette pensée habituelle que par l'idée de la fin, entretenue de façon régulière dans l'esprit.

Des volontés unies dans un but commun doivent nécessairement avoir comme lumière qui les guide, l'idée du but.

Elles sont unies, et comme compénétrées dans leur tendance « UNE » vers le but..... ; pareillement elles sont guidées par une idée « UNE » que chaque membre de la société possède. De cette manière, se forme l'idée « UNE » dans l'ensemble des in-

telligences comme la tendance « UNE » est formée dans l'ensemble des volontés.

Cette idée est l'idée sociale. Elle est concrétisée dans ce corps moral qu'on nomme la société ; elle en est l'exemplaire ; elle lui donne sa forme (1).

L'idée qui a pris corps dans la multitude, y est la forme intellectuelle préalablement conçue du bien extérieur auquel la multitude tend. Sur les volontés, elle exerce l'attrait victorieux qui les amène à s'unir dans le but du bien général ; sur les volontés unies, elle continue d'exercer cette même puissance pour les maintenir dans leur union.

La puissance sociale de l'idée est donc capitale. Elle est supérieure à la puissance de l'idée dans l'individu en raison de l'entraînement qui s'empare des foules, entraînement que l'opposition individuelle n'arrêtera pas, ni n'affaiblira (2).

1. — Nous pouvons appliquer au corps social, le raisonnement que fait S. Thomas au sujet des idées divines : « dans toutes les choses, dit-il, qui ne sont pas faites par le hasard, la forme est de toute nécessité la fin de l'action. Or, l'agent ne peut produire une forme sans en avoir la ressemblance en lui-même. Comment l'aura-t-il ? Certains agents, ceux qui opèrent physiquement, l'ont dans leur être matériel, comme lorsque l'homme engendre l'homme ; d'autres agents, ceux qui opèrent intellectuellement, l'ont dans leur être intellectuel, comme lorsque l'architecte élève un édifice. Dans le premier cas, la ressemblance ne s'appelle point idée, mais elle porte justement ce nom dans le second, parce que l'artisan se propose de reproduire dans l'effet, le type, le modèle qu'il a dans l'esprit. »

« Or, continue le Docteur Angélique, comme ce n'est pas le hasard qui a fait le monde, mais Dieu agissant intellectuellement, il faut admettre dans l'intelligence divine, une forme, selon la ressemblance de laquelle le monde a été fait :

Or, pouvons-nous, devons-nous dire pareillement, comme ce n'est pas le hasard qui a fait la société, mais l'union des volontés, il est d'autant plus nécessaire que le but de cette union soit connu, soit à l'état d'idée permanente, que le nombre des membres de la société est plus considérable. Ce but n'étant pas le fait d'un seul, mais d'une multitude, ne pourrait subsister chez celle-ci, s'il n'était à l'état d'idée chez chacun.

Que si la société, telle la société civile, est de droit naturel, il faut que dans la masse réside, au moins sous une forme plus ou moins vague, cette idée que l'organisme social existe pour le bien commun des individus et des familles.

(2) « *Potentia enim appetitiva est potentia passiva quae nata est moveri ab apprehenso : unde appetibile apprehensum est movens non motum : appetitus autem, movens motum...* 1^a q. 80. c.

« *Appetibile non movet appetitum, nisi in quantum est apprehensum* - Ib. ad. 1^m.

Ces considérations établissent combien aveugles et peu avisés sont ceux qui s'attachent aux seules conversions individuelles et négligent la conversion de la société. Aveugles ceux qui ne voient pas que la conversion de l'individu n'est complète que lorsque celui-ci a adopté l'idée sociale vraie, celle qui vient de Dieu et de l'Eglise.

Aveugles sont ceux qui refusent de comprendre, què le principal danger, pour l'individu revenu à Dieu, se trouve, dans la mentalité perverse qui l'entoure, et qui est celle de la société contemporaine !

Aveugles aussi ceux qui ne veulent pas voir que le grand mal de l'individu et de la société, c'est l'idée sociale mauvaise qui, emportant les masses, mène celles-ci aux derniers désordres, et l'individu à la perte éternelle.

Aveugle qui ne voit pas que tout événement d'ordre social est précédé d'une idée. L'idée s'est concrétisée dans la société ; elle lui a donné sa forme ; elle la conduit au bien souverain ou aux abîmes suprêmes.

Dans sa préface au pangermanisme philosophique, Charles Andler dit : « La croyance philosophique fondamentale de l'Allemagne est celle de la valeur active des idées. Comme il n'y a pas d'idéal plus haut que le germanisme et de pratique plus impétueuse et plus efficace que la guerre, on sert l'humanité et ses fins les plus hautes en fondant par la guerre la plus grande Allemagne. « L'idéalisme même, a dit von Bernhardt, nous fait une nécessité de cette guerre ».

Charles Andler continue : « On objectera : Que peuvent quelques livres de philosophie même fanatiques ? — Les hommes d'action qui ont la responsabilité du pouvoir et les foules par qui se déchainent les grands mouvements d'opinion lisent-ils les livres ? Ce scepticisme fait trop petite l'action des idées.. Il y a des livres puissants. Les livres de Fichte et de Hegel sont de tels livres. Il n'est pas nécessaire qu'ils aient été lus par beaucoup d'hommes.... Ce sont de puissants condensateurs électriques qui capturent l'énergie diffuse fournie par des sources éparses et la renvoient intensifiée, dirigeable et capable de formidables efforts... » (p. cXLVI.)

On comprend que Buckle, le brillant historien de la civilisation anglaise, ait écrit : « La découverte des lois de l'histoire de l'Europe s'est fondue en une découverte des lois de l'esprit humain. Ces lois mentales, quand on les aura établies d'une

manière certaine, deviendront la base de l'histoire de l'Europe... » (t. I. p. 177).

Et l'on se rend compte des sentences lapidaires de profonds penseurs : d'un Lamennais qui dit : « Tout sort des doctrines : les mœurs, la littérature, les constitutions, les lois, la félicité des Etats et leurs désastres, la civilisation, la barbarie et ces crises effrayantes qui emportent les peuples ou qui les renouvellent... » (*Essai sur l'indiff.*)

d'un Ernest Hello : « Ce sont les principes qui mènent le monde, sans que le monde sache par qui il est mené. La plus légère négation religieuse se traduit par des catastrophes matérielles et épouvantables » (*Le Siècle*, p. 218)

d'un Cardinal Dechamps : « Le mal n'est que l'erreur mise en pratique et les désordres publics ne sont que les fausses idées mises en action. » (*Œuvres or.*, p. 372.)

* * *

La conclusion s'impose : qui tient l'idée sociale, tient la société.

Qui s'attribue la mission de déformer la société doit apporter ses soins à nuancer et corrompre insensiblement l'idée sociale.

Qui a la charge de former ou de réformer la société doit d'abord former l'idée sociale.

La Ligue Apostolique, avec l'approbation du Pontife Suprême, s'est attribué la mission de rendre la société à Jésus-Christ et à la S^{te} Eglise. Nécessairement, elle a contracté le devoir de former dans la société une mentalité catholique. Elle doit créer et contribuer, dans toute la mesure de son pouvoir, à créer l'idée sociale catholique, dans l'univers entier.

Quiconque prend à cœur de sauver la société, de ramener à Dieu les nations, doit nécessairement recourir au même procédé.

Et ici encore, la conclusion est tout indiquée : dans nos temps qui ont renié Dieu et Jésus-Christ et la S^{te} Eglise, il est de toute nécessité que par un travail constant se forme la seule mentalité vraie qui ramène les Nations, l'Ordre social tout entier, les générations et les siècles, à Dieu et à son Christ par la S^{te} Eglise.

CHAPITRE II

OBJET DE CE TRAVAIL

En d'autres termes : en quoi faut-il que la mentalité moderne soit réformée ? Pour le comprendre, rappelons-nous les origines du mal que nous combattons. Dans tout l'organisme social, l'homme a pris la place de Dieu, de Jésus-Christ et de l'Église. Les « *droits de l'homme* » sont la proclamation officielle de cette substitution blasphématoire. Nous l'avons constaté ci-dessus. De là, nous avons déduit la liberté officielle de la pensée de l'homme, dans tous les domaines. Certes, bien avant cet acte social solennel, la pensée avait élaboré sa propre déformation. Certains travaux intellectuels de philosophes de renom, avaient préparé les esprits dans le monde entier. Personne, toutefois, ne s'était rendu compte de la révolution profonde, que, d'un coup, les principes et le droit nouveaux apportaient à la France et à l'Univers.

Désormais, juridiquement, la pensée sera maîtresse souveraine et absolument libre. L'esprit de chacun sera créateur indépendant de sa pensée ; et la pensée puisera dans le droit absolu et respectif de chacun, sa propre indépendance, que ne pourra limiter aucun autre droit. Logiquement, nous l'avons dit, les droits de la loi sont nuls et en contradiction, sinon avec les principes modernes pratiques, du moins, avec les principes modernes fondamentaux desquels dérive toute pratique effective.

Conséquemment à cet état déplorable de la mentalité moderne, nous déterminons l'objet du travail à réaliser. (1)

(1) Nous ne faisons pas l'exposé des divers systèmes philosophiques qui ont contribué à engendrer cette mentalité. Qu'il nous suffise de faire remarquer que la doctrine et la méthode de saint Thomas ruinent d'un coup ces différents systèmes. Léon XIII avait la claire vue du mal et du remède, quand il lançait l'encyclique *Æterni Patris*. La doctrine de saint Thomas est la condamnation du Kantisme et de ses succédanés. L'immanentisme et le modernisme. L'état actuel de la société est la réalisation d'un immanentisme social.

I. — **Existence de la vérité et du bien ; leur indépendance à l'endroit de la pensée et de la volonté de l'homme.**

Ce point est fondamental. Si la vérité objective et si le bien existent indépendamment de la pensée et de la volonté humaines, il est de toute évidence que les principes du droit moderne sont renversés. Ce n'est pas l'homme qui fait la vérité et le bien, mais c'est l'homme qui doit acquérir la vérité et s'attacher au bien. Il devra donc les rechercher, les découvrir, là où ils sont, et non pas les créer à sa façon.

« Comme le bien (*bonum*), dit S. Thomas, est, ce vers quoi tend la volonté ; ainsi le vrai (*verum*), est, ce vers quoi tend l'intelligence. » (1^a q. 16, a. 1). Le bien est l'objet de la volonté, comme le vrai est l'objet de l'intelligence. Le bien et le vrai existent donc, indépendamment de l'intelligence et de la volonté. Supposons que, d'un coup, toutes les intelligences soient bannies de la terre, le vrai et le bien objectifs n'en resteraient pas moins ce qu'ils sont en eux-mêmes.

Pour que l'intelligence soit vraie, c.-à-d., possède la vérité, il est requis qu'elle soit conforme à son objet vrai. Ainsi se forme la vérité dans l'intelligence de l'individu. C'est la doctrine qu'expose admirablement S. Thomas.

Une chose, un objet, est vrai parce qu'il se trouve être dans les conditions suivantes : Dieu l'a conçu pour le créer ; l'objet créé correspond au concept que Dieu s'est formé à son sujet ; il correspond à l'idéal divin ; il est vrai. — Pour que l'intelligence humaine soit vraie à son tour, qu'est-il requis ? — Il est nécessairement requis, que le concept de l'homme corresponde à la réalité vraie préexistante, et, conséquemment, il faut qu'il y ait une adéquation entre la réalité objective et l'intelligence. C'est pourquoi, S. Thomas dit encore, que chaque chose est connaissable dans la mesure où elle participe à l'être, parce que, dans cette mesure elle est l'objet de l'intelligence. Et le grand Docteur ajoute : « Il y a la vérité de l'intelligence chez l'homme, dans la mesure où l'intelligence est conforme à son principe, c.-à-d., aux réalités dont elle reçoit la connaissance, comme il y a la vérité dans les réalités selon que les réalités sont elles-mêmes conformes à leur principe, c.-à-d., à l'intelligence divine qui les a conçues et créées ». (1^a q. XVI, a. 1. c.-a. 3, c.-a. 5, ad 2^m).

Tel est le travail primordial à accomplir dans les intelligences si l'on veut réformer la mentalité. Ce n'est pas l'esprit de l'homme qui fait la vérité, le bien, la loi éternelle. C'est l'esprit de l'homme qui apprend à les connaître et les promulgue ensuite.

II. — L'autorité et le droit de la vérité et du bien.

Si pour réformer la mentalité moderne, il est primordial d'inculquer les principes que nous venons d'énoncer, il est primordial, au même titre, d'établir le droit unique de la vérité et du bien et, conséquemment le non-droit de l'erreur et du mal.

S'il est vrai, que chaque réalité est connaissable dans la mesure où elle participe à l'être, et, que, dans la même mesure elle est l'objet de l'intelligence, il est de toute évidence que tout ce qui est, est objet de l'intelligence.

Il est pareillement évident, que toute réalité existante, étant objectivement vraie, rend vraie par rapport à elle, l'intelligence qui la perçoit adéquatement.

Il est conséquemment évident, que lorsqu'il n'y a pas cette correspondance, cette adéquation entre la réalité existante et l'intelligence, celle-ci n'est pas vraie. Mais elle n'est pas vraie précisément dans la mesure où l'adéquation fait défaut, c.-à-d., dans la mesure où le concept intellectuel ne correspond pas à la réalité objectivement vraie. Donc elle n'est pas vraie dans la mesure où le concept intellectuel représente une non-réalité, c.-à-d., le néant.

Mais quel droit attribuer au néant ? Le néant, n'étant pas, ne peut avoir de droit. Le concept intellectuel qui veut lui donner l'être ne peut lui donner ni un droit, ni l'être. Le seul droit du concept faux, est d'être reconnu tel qu'il est, c.-à-d., faux, erroné, répondant au néant dans sa totalité ou partiellement, conséquemment en tant que tel, ne pouvant, de droit, avoir aucune influence, aucune autorité sur qui ou quoi que ce soit d'existant.

Au contraire, ce qui est, possède l'être dans la mesure où Dieu le lui a donné. Nécessairement il a le droit d'être intellectuellement perçu dans la mesure où il est. Dieu en effet, en lui

donnant l'être, l'a fait objectivement vrai, et par le fait, il a le droit d'être partout ce que Dieu l'a fait. Par conséquent la vérité objective jouit d'un plein droit.

Pareillement, la vérité subjective, c'est-à-dire, la vérité telle qu'elle est dans mon intelligence, jouit d'un droit nécessaire résultant du droit de la réalité objective d'être vraie partout. Faite pour posséder la vérité concernant les réalités vraies, l'intelligence qui ne peut être vraie que dans la mesure où l'objet vrai est intellectuellement en elle, a comme seul droit et seul devoir d'être conforme à la réalité objective.

En outre, l'intelligence, faite pour percevoir le vrai, n'est pas faite pour avoir le concept de ce qui n'est pas et répond au néant.

Dès lors, soit qu'on la considère objectivement, soit qu'on la considère subjectivement, seule la vérité et conséquemment le bien ont des droits; l'erreur et le mal (qui n'est que l'erreur mise en pratique) ne peuvent en avoir.

*
* *

Les choses en étant là, c'est un devoir de justice stricte d'attribuer à la vérité tous ses droits, comme c'est une injustice d'accorder des droits à l'erreur.

L'acte de justice posé en pareille occurrence, ou l'acte d'injustice commis, s'adressent à Dieu lui-même. C'est Dieu, qui a conçu de toute éternité la réalité objective vraie en Lui, et par Lui vraie en elle-même; destinée à former la vérité dans l'intelligence. En vertu de sa puissance infinie, Dieu a créé l'être tel, et tel seulement l'être formera la vérité dans l'intelligence de la créature. Bien plus, en vertu de son domaine souverain, Dieu impose à l'intelligence de concevoir les choses selon qu'Il les a conçues.

Sur l'Être de Dieu, sur son Œuvre et sa Loi, l'homme est obligé d'avoir des idées vraies. Ne pas les concevoir telles, est injurieux à Dieu et constitue une injustice à son endroit. Pas de quartier donc pour l'erreur.

Après ces considérations faut-il insister encore sur l'importance de ne pas *tolérer* que la vérité de la Foi Catholique soit dégradée au point que socialement elle passe *pour une opinion*, et sur la nécessité de faire disparaître cette mentalité actuellement accréditée chez plusieurs, et, qui est la ruine de la vérité.

III. — Conséquemment, il faut une autorité, un pouvoir pour faire respecter la vérité et le bien. Tout pouvoir, quel qu'il soit, est revêtu de cette mission dans la mesure de son étendue. — La Politique.

La vérité est exposée à la ruine, et conséquemment le bien aussi. Elle a, pour se défendre contre les prétentions de l'esprit humain, l'impérieuse clarté de sa lumière. Malgré cet éclat, certains membres de la société veulent ne pas la voir, ou simplement, peuvent vouloir ne pas la voir. De ce fait, il résulte qu'au point de vue social il y a un double péril pour la vérité : péril de n'être pas connue : péril d'être viciée par la pensée de l'homme ; et, viciée, d'être présentée telle aux âmes qu'elle doit éclairer dans leur marche vers la Béatitude, et conséquemment danger d'égarer les âmes.

Pour empêcher ce double mal, il faut une autorité compétente établie par Dieu lui-même.

Cette autorité, c'est l'Eglise d'abord, à laquelle est confié le dépôt des vérités surnaturelles apportées par Jésus-Christ au monde, et qu'elle a mission d'enseigner et de protéger ; — à laquelle aussi est confiée la sauvegarde des vérités morales d'ordre naturel. « Nous avons été établi interprète du droit naturel et divin dans toute l'étendue de l'Univers », disait Pie IX le 15 mai 1871. Que de fois, Léon XIII a répété le même enseignement, renouvelé encore par Benoit XV, à l'occasion de la guerre.

Cette autorité, c'est ensuite l'Etat. Nous servant des termes de Léon XIII, nous avons assigné le rôle respectif et les rapports mutuels de l'Eglise et de l'Etat. Qu'on nous permette d'insister sur un point en particulier : L'Etat, en vertu de son institution, a le devoir de protéger socialement la vérité et le bien. Tout pouvoir dans l'Etat, doit réaliser cette même mission. Ce que nous avons dit jusqu'à présent, le prouve clairement : Pratiquement, au point de vue social, la vérité ne peut être protégée que par la force au service du droit. Cette force extérieure ne se trouve pas dans la vérité elle-même ; elle n'est pas suffisante dans l'Eglise ; elle ne se rencontre que dans l'Etat, devenu le bras droit de l'Eglise.

Or, la mentalité actuelle la plus bénigne à l'endroit de la vérité, c'est qu'il faut laisser l'Eglise « se tirer d'affaires » C'est là d'ailleurs une conséquence fatale de la suppression de la vérité dans l'ordre social. C'en est une autre que la mentalité complètement fautive en matière politique.

La Politique.

La politique, que l'on entende par elle, la manière de conduire les affaires de l'Etat, ou que l'on entende l'action, qui, par la voie des élections ou de quelque autre manière, mène au Pouvoir, ne peut pas ne pas tenir compte de la vérité, c.-à-d., de la Foi Catholique. Du fait qu'elle est le pouvoir dans son exercice, ou qu'elle mène au pouvoir, elle est strictement obligée d'envisager la vérité et le bien auxquels l'Etat, c.-à-d., le pouvoir doit sa protection. La politique doit avoir en vue de créer un pouvoir et de s'organiser en pouvoir, vraiment, et selon toute la force du terme, catholique.

L'Eminent Cardinal Boggiani le disait dans sa superbe lettre pastorale au peuple de Gênes, en date du 25 juillet 1920 :

« C'est une erreur très grave en soi et des plus périlleuses par ses conséquences que de faire abstraction de la religion dans l'action politique.... »

« Le catholique qui aborde le terrain de la vie publique et politique, en protestant de vouloir suivre et appliquer le programme chrétien-catholique, et qui pourtant fait abstraction de la religion dans ses actes, non seulement ne remplit pas son devoir, mais, il y manque gravement. Il se trompe lui-même, il trompe son prochain ; et, s'il ne les trompe pas, il se moque du moins de l'Eglise et de Dieu. »

« Faire abstraction de la religion dans la vie publique ? Mais si vous, qui vous dites catholiques, recourez à cette voie oblique pour y réfugier votre action plus ou moins « amorphe », « professionnelle », comment pourrez-vous combattre, comme c'est votre plus strict devoir, l'erreur aujourd'hui dominante, l'erreur qui a engendré toutes les « moutonneries » dont nous nous plaignons, à savoir : la séparation de l'Eglise d'avec l'Etat, et l'Etat laïque ? Comment pourrez-vous combattre toutes les autres erreurs »

« du libéralisme ? Qu'est-ce donc que les libéraux ont toujours vou-
« lu et dit d'autre, sinon : Indépendance à l'égard de la religion
« dans la vie publique et politique ? Ne savez-vous pas qu'une fois
« admis un principe, vous en devez absolument suivre toutes les
« conséquences ? »

C'est dire la gravité de la faute de ceux, qui, détenant le pouvoir, n'en usent pas selon Dieu, en faveur de la vérité et du bien.

C'est dire, aussi, l'insanité des systèmes modernes d'élections d'après lesquels le mandataire du peuple est tenu de représenter l'erreur dont est infecté ce peuple lui-même, erreurs telles que le libéralisme, le socialisme, etc., etc.

C'est dire encore, la gravité du péché que commettent les électeurs qui confient le pouvoir à ceux qui sont dans des dispositions d'esprit telles, qu'ils en abuseront contre la vérité, c.-à-d., contre Dieu, Jésus-Christ, l'Eglise et les âmes.

C'est dire enfin que les partis tels qu'ils sont constitués généralement de nos jours, devraient ne pas exister. Il ne pourrait y avoir qu'un seul parti, celui de Dieu et de son Eglise, auquel tous seraient ralliés et dans lequel les intérêts les plus divers pourraient aisément se grouper selon l'esprit de Dieu.

« Dieu n'a pas de partis ; il est le Père universel. Jésus-Christ n'a pas de partis ; il est le Maître, le Sauveur du monde entier. L'Eglise n'a pas de partis : elle est la Mère de tous les hommes : tous elle les attire amoureusement sur son sein, à tous elle tend les bras.

« Le Pape n'est d'aucun parti : Vicaire de Jésus-Christ et Chef visible de l'Eglise, il porte à tous les hommes un même amour ; tous il les appelle au bercail, à tous il ouvre ses bras paternels. » (*Card. Boggiani*).

* * *

Mais puisque, grâce aux principes modernes, de fait, il y a des partis constitués contre l'Eglise de Jésus-Christ et la vérité divine, il est de toute nécessité que se forme le parti de Dieu et de l'Eglise dont la mission principale sera de prendre en mains la défense et la protection de l'œuvre de Jésus-Christ en ce monde. Il accomplira le rôle qui, selon les desseins de Dieu,

revient à l'Etat catholique aboli, et, par son action, remplacera celui-ci dans toute la mesure de sa puissance et de sa force sociales.

Par là nous comprenons ce qu'il faut penser des systèmes de compromissions, de concessions, de transactions et de conciliations, qui, de nos temps, pullulent et sont devenus les procédés systématiques de trahison de la vérité.

Qu'on médite le saint Evangile et l'on se rendra compte que Dieu demande, non des hommes aux concessions, mais des apôtres et des martyrs.

Est-il un seul pays où en matière de politique et d'élections, la mentalité ne doive être totalement réformée ? — Nouvelle tâche assumée par la Ligue Apostolique.

IV. — L'homme est libre. Il y a une loi tracée à cette liberté : la loi de la vérité et du bien ; et conséquemment, la loi de l'autorité.

L'homme est libre. Il y a une loi tracée à son action par la nature. Il ne peut ni se suicider, ni commettre le meurtre, ni se rendre coupable d'injustice, etc.

Pourquoi ? Parce qu'il y a une limite tracée à sa liberté. Sa liberté a donc une loi, et, que l'homme le veuille ou ne le veuille pas, cette loi est imposée à sa liberté.

Si pareille loi existe, il existe aussi, et nécessairement, un droit qui la dicte, et sans lequel elle ne pourrait être. Le droit de l'homme cesse, là où un autre droit l'arrête. Or, le premier et le plus fondamental de tous les droits, base de tous les autres, revient à la vérité et conséquemment au bien. Chacun est obligé de respecter intégralement le droit de la vérité. — La question n'est pas de savoir s'il s'agit d'une vérité d'ordre inférieur ou supérieur, d'ordre naturel ou surnaturel ; la question est de savoir si nous sommes devant la vérité, quel que soit le qualificatif qu'on y ajoute. Or, à la vérité, il faut appliquer ce que nous avons dit des droits de la vérité. Personne ne peut la nier ; c'est le premier devoir du respect que chacun a l'obligation de lui porter.

Si la vérité, non seulement existe, mais est faite pour l'homme; de droit, toute entière elle s'adresse à l'homme. Sa raison d'être alors, c'est l'homme. Celui-ci, non seulement ne peut la nier, mais doit-il l'adopter comme lumière et principe de direction de sa vie.

Or, l'Être Suprême et Eternel, Dieu, ne s'est pas contenté de se manifester à la raison humaine par les voies naturelles ; il s'est communiqué par la révélation de la vérité surnaturelle directement destinée à éclairer l'homme et à le diriger dans toute sa vie.

La révélation est faite pour l'homme. La loi naturelle, faite elle aussi pour l'homme, a été surélevée par Jésus-Christ dans la promulgation de la loi surnaturelle.

En l'homme, et indépendamment de lui, il y a donc tous les droits émanant de la vérité, soit naturelle soit surnaturelle, communiquée par Dieu au monde, et il n'en est point d'autres. Pour l'homme, il y a la loi, nécessairement intangible, de la vérité et du bien. Contre cette loi il ne peut y avoir de droit.

La vérité et le bien, tels que Dieu les a faits, sont donc une limite nécessaire tracée à la liberté de l'homme.

En outre, Dieu, ayant préposé à la sauvegarde de la vérité et du bien, l'autorité, la liberté se trouve nécessairement limitée par elle. — Nous disons : « limitée ». Logiquement, on ne peut dire que la vérité, le bien, l'autorité resserrent ou compriment la vraie liberté. Avoir la faculté de pécher n'est pas un privilège attaché à la liberté mais une résultante de l'infirmité de la volonté et de son libre arbitre. La vraie liberté consiste dans la faculté de choisir dans l'ordre de la vérité et du bien, en vue d'une fin bonne. La volonté et l'intelligence ne peuvent qu'évoluer à l'aise, dans le bien et la vérité, qui, en Dieu, sont sans limite. Les vraies limites résultent du non-être qui se rencontre dans l'erreur et le mal, comme nous l'avons exposé. On ne peut logiquement, selon les simples lois de la nature, s'attacher à ce qui n'est pas, ni évoluer dans ce qui n'est pas. Le néant c'est le néant. Tout attachement à lui, ou toute évolution en lui, constituent une réalité dans le sujet qui s'attache, puisqu'il y a là un mouvement imprimé à l'âme, mais sont sans objet réel vu qu'ils s'appliquent au néant, que, intentionnellement, ils mettent à la place de Dieu et de sa Loi. Dans ce cas, la liberté reste donc subjective. Du côté de l'objet elle est fictive puisqu'en réalité on n'évolue pas dans le néant que sont l'er-

reur et le mal. Seule, l'imagination de se croire libre, surnage au naufrage de la vraie liberté. Dans la Béatitude, les Saints se trouvent dans l'impossibilité de s'attacher à l'erreur ou de faire le mal, ils jouissent de la plus absolue liberté dans la plénitude de l'Être divin qui se communique à eux. Dans les enfers, les damnés appliqués dans leur volonté au mal, c.-à-d., au néant comme fin suprême, n'ont aucune liberté. Ils sont arrêtés par lui !

Ces quelques considérations ajoutées à celles que nous avons faites sur la vérité, feront saisir sur le vif, la culpabilité de l'individu et de la société qui abusent de ce grand mot : liberté !

Individuellement, l'homme a le choix entre le bien et le mal, entre l'erreur et la vérité. Imitant la sagesse de Dieu, l'Eglise s'interdit de violenter sa conscience. Pour l'amener au bien elle lui remettra sous les yeux les splendeurs de la vérité, la béatitude de l'Eternité, le malheur final de ceux qui s'attachent au mal. S'il s'obstine à se refuser à Dieu, il se condamne lui-même au châtement éternel ; c'est son affaire.

Au point de vue social, il n'en est pas de même. L'organisation sociale peut devenir et devient effectivement, nous l'avons dit, l'occasion et la cause de la damnation de millions d'âmes.

Il est donc requis d'employer tous les moyens licites pour éclairer sa conscience sociale et l'amener à s'appliquer exclusivement à la vérité et au bien. La société, tous les Pontifes le répètent, a la mission de protéger la vérité, le bien, et l'œuvre de Dieu qui en est l'expression pratique, la sainte Eglise.

Quelle terrible responsabilité pour ceux qui ont la mission d'éclairer les peuples, pour ceux aussi qui sont préposés au gouvernement des peuples.

Or, la mentalité faite par les constitutions modernes et conformes à ces constitutions, ne peut s'allier à la mentalité qui veut que Dieu, Jésus-Christ, la S^{te} Eglise règnent dans la société et dans les âmes.

Cette mentalité contemporaine use de la notion fautive de liberté, selon les suggestions maçonniques, pour aboutir à la corruption sociale complète, à l'anarchie. Les Organes officiels des Loges sont remplis de témoignages qui établissent ce fait. Nous nous bornons aux enseignements du décalogue sacré, connu des seuls initiés et que voici :

1^{er} précepte : « Dieu (1) a créé les hommes avec une liberté « pleine, commune et égale à tous. Il suit de là qu'on ne pourra « resserrer, limiter ou restreindre cette liberté, sans faire une injure « intolérable à Dieu et non moins grande et intolérable aux hommes... »

2^o précepte : « ... Dieu est très jaloux de sa domination absolue « sur cette terre... il considère comme voulant s'égaliser à lui qui « conque prétend participer à cette domination. Ce serait faire à « Dieu une injure très grave que de reconnaître aucune juridiction « ni autorité particulière ; ce serait une offense très grave et contre « sa majesté suprême et contre la liberté naturelle de l'homme qui « est son œuvre. »

3^o précepte : « La liberté naturelle a été presque détruite par la « méchanceté, et surtout par certains Assyriens qui, les premiers, « ont inventé les noms de *Principauté* et de *sacerdoce*.

« Mais il y eut heureusement des hommes qui virent que le « principe de cette violence de quelques usurpateurs était dans l'ignorance dans laquelle se trouvait la plus grande partie des hommes. C'est cette ignorance qui a rendu possibles de telles usurpations sur les droits de ce Dieu à qui les hommes doivent tant ».

4^e précepte : « La grande entreprise des hommes qui ont le « cœur bien placé et l'honneur en recommandation est donc de « rebâtir le temple entièrement abattu et de sortir enfin des ténèbres « de l'ignorance. *C'est de s'armer et de s'élever contre les indignes « usurpateurs jusqu'à les tuer*, si cela est nécessaire, comme des « vrais tyrans sur terre et en punition d'avoir usurpé les droits de « Dieu et une puissance qui est égale pour chaque homme et commune à tous..... »

7^o précepte : « Cette entreprise est la plus difficile qui fût et qui « sera jamais ; car elle consiste à combattre la *Principauté* et le « *sacerdoce* qui sont en possession de la tyrannie sur la liberté de « l'homme. Il s'ensuit qu'il nous faut la protection assurée des gens « les plus puissants et les plus respectables dans toutes les classes.»

8^o précepte : « Mais surtout et avant tout, un secret sacré et « inviolable doit être la fondation de cette difficile entreprise... »

(1) Pour les initiés, selon les uns, « Dieu » signifie « Satan » ; selon les autres, il signifierait la matière primordiale et universelle dont sont faits l'homme et le monde. Quoiqu'il en soit, le mot « Dieu » est employé ici, par une grossière et injurieuse dérision.

9° précepte : « Le secret est si inviolable qu'aucune puissance publique soit de la principauté, soit du sacerdoce ne peut jamais « y avoir aucun droit.

« La Principauté et le Sacerdoce devant être tous détruits et « anéantis en sapant leurs fondations, en enlevant leurs appuis et « en les renversant définitivement, ne peuvent avoir de raison qui « les défende et qui les garantisse.

« Aussi, pour assurer l'exécution de cette révolution, mettra-t- « on toujours en avant dans les actes, procédés et entretiens de la « société et de ses membres : rien contre les lois, — rien contre la « religion — rien contre les bonnes mœurs... »

Enfin le 10° précepte : « Et parce que ce secret est de si haute « importance, il doit résider chez les seuls architectes qui doivent « diriger l'édification du Temple entièrement ruiné.

« Dans les loges on fait savoir seulement que l'objet de la so- « ciété est une charité sûre et réciproque, etc.... »

L'enseignement maçonnique fondamental, — car il est un enseignement concomitant en loge, celui du culte de l'humanité et de la nature ; il faut en effet donner à l'esprit de l'homme comme aliment intellectuel quelque chose de positif, — est donc le suivant :

il faut la liberté absolue,

il ne peut y avoir, sur la terre, ni juridiction, ni autorité, ni souveraineté, ni supériorité quelconque.

Comme il est deux institutions qui incarnent l'autorité, le sacerdoce et la royauté ou le pouvoir quel qu'il soit, elles sont nécessairement le point de mire de la haine et de la vengeance maçonniques (1).

(1) Après avoir médité ce que nous avons dit jusqu'à présent, le Lecteur comprendra le texte qui fut publié en 1902 en Russie sous le titre : Procès-verbaux des Sages de Sion.

(Un exemplaire du livre se trouve au British Museum à Londres où il fut enregistré le 10 Août 1906 sous le N° 3926, d. 17.)

Quelque fantastiques et romantiques que puissent paraître à première vue les révélations du complot mondial qui s'y lisent, ces pages manifestent en toute réalité les tendances et les efforts maçonniques pour aboutir au désordre universel. C'est à ce titre que nous reproduisons quelques extraits du document publié par Mgr Jouin dans la revue internationale des sociétés secrètes, octobre 1920,

D'autres documents nous révèlent que pour parvenir à supprimer toute autorité, la maçonnerie doit s'ingénier à supprimer insensiblement le droit de propriété.

Il est à remarquer qu'une seule voix juive s'est élevée pour protester, celle de Reinach.

« La liberté politique n'est pas un fait, mais une idée. Il faut savoir appliquer cette idée lorsque, par elle, en guise d'appât, il s'agit d'attirer la force de la populace vers son parti si celui-ci a en vue d'usurper le pouvoir au parti rival. Le problème se simplifie, si le concurrent est infecté lui-même de l'idée de liberté, autrement dit de libéralisme, et cède de son pouvoir au nom de cette idée.

« C'est alors que le triomphe de notre théorie deviendra apparent; les rênes relâchées du gouvernement sont, d'après les lois de la nature, immédiatement saisies par de nouvelles mains, parce que la force aveugle de la populace ne peut se passer un seul jour d'un chef et le nouveau pouvoir occupe seulement la place de l'ancien, qui a été affaibli par son libéralisme.

« De nos jours, la puissance de l'or a remplacé celle des gouvernants libéraux. Il y eut un temps où la religion gouvernait. L'idée de liberté n'est pas réalisable, parce que personne ne sait en user avec mesure. Il suffit seulement de laisser quelque temps la populace se gouverner elle-même pour que ce self-gouvernement aboutisse à l'anarchie... »

« Où commence le droit? Où finit-il? Dans un gouvernement où le pouvoir est mal organisé, où les lois et la personnalité du gouvernant sont rendues inefficaces par l'empiètement continu du libéralisme, j'acquiesce un nouveau droit — celui d'employer le droit du plus fort pour détruire les coutumes et institutions existantes..... »

« Nous avons devant nous un plan dans lequel une ligne stratégique nous est indiquée. Nous ne devons pas en dévier si nous ne voulons pas détruire le travail de bien des siècles.

« Pour élaborer un plan d'action utile, il faut prendre en considération la lâcheté, l'instabilité, l'inconstance de la foule, son incapacité de comprendre et de respecter les conditions de sa propre vie, de son propre bien-être. Il faut comprendre que la puissance de la foule est aveugle, déraisonnable, incapable de raisonner et prêtant l'oreille tantôt à droite, tantôt à gauche.... »

« Notre appel de *« liberté, égalité, fraternité »* lancé par nos agents inconscients, attirait dans nos rangs, de tous les coins du monde, des légions entières qui portaient nos bannières avec extase. Ces mots, cependant, étaient les vers qui rongeaient le bien-être des païens, (c'est-à-dire, des nations et des profanes, en opposition avec les Judéo-Maçons,) détruisant partout la paix, la tranquillité, la solidarité et minant les bases de leurs Etats. Ainsi que nous le verrons plus tard, ceci aida à notre triomphe. Nous eûmes la possibilité entre autres, d'avoir les principaux atouts en main pour abolir les privilèges par lesquels se maintenait l'autocratie des Gentils—seule protection qu'avaient contre nous les peuples et les pays. Le sens abstrait du mot *« liberté »* a permis de convaincre les foules que le gouvernement n'est rien d'autre que l'intendant du propriétaire du pays, c'est-à-dire de la nation, et qu'il peut

Or, au point de vue social, le programme maçonnique que nous venons d'exposer, se réalise en principe dans les constitutions modernes, nous l'avons établi dans la 1^{re} partie, et dans

« être remplacé comme une paire de gants usés. Le fait que les représentants
« de la nation peuvent être déposés les mettait à notre entière disposition, et
« leur nomination dépendait pour ainsi dire de nous.

« La presse, dans les mains des gouvernements existants, est une grande
« force, par laquelle on obtient le contrôle du mouvement des idées dans le peu-
« ple. La presse révèle les soi-disant exigences indispensables : telle dénonce les
« plaintes proférées par le peuple, elle crée le mécontentement de la populace.
« La presse incarne le triomphe de la liberté du verbiage. Mais les gouverne-
« ments n'ont pas su à temps se saisir de cette force et elle est restée entre nos
« mains. Grâce à elle, nous avons établi notre influence, tout en restant dans
« l'ombre.

« Pour ruiner l'industrie des gentils et pour activer la spéculation, nous en-
« couragerons l'amour illimité du luxe. Nous augmenterons les gages : mais
« les travailleurs n'en bénéficieront pas puisque nous augmenterons en même
« temps les prix des objets de première nécessité en prétextant les résultats
« défectueux de l'agriculture. D'autre part nous minerons adroitement les bases
« de la production en semant les graines de l'anarchie parmi les ouvriers.

« Lorsque nous eûmes injecté le poison du libéralisme dans l'organisme
« de l'Etat, toute sa constitution changea : les Etats furent infectés d'une ma-
« ladie mortelle, c'est-à-dire de la décomposition du sang. Il n'y a qu'à atten-
« dre la fin de leurs agonies. Le libéralisme a donné naissance aux gouverne-
« ments constitutionnels, qui supplantèrent l'autocratie — la seule forme de
« gouvernement saine pour les Gentils. L'Etat constitutionnel, comme vous le
« savez bien, n'est rien d'autre qu'une école de discussions, de désagréments,
« de querelles, et d'agitations inutiles de partis ; bref, c'est une école de tout
« ce qui affaiblit l'efficacité du gouvernement. La tribune aussi bien que la
« presse, a contribué à rendre les gouvernants inactifs et faibles, c'est-à-dire,
« inutiles et superflus, et c'est pour cela qu'ils ont été déposés dans beaucoup
« de pays.

« En attendant que nous ayons atteint le pouvoir, nous essayerons de
« créer et de multiplier les Loges maçonniques dans toutes les parties de l'u-
« nivers. Nous y attirerons tous ceux qui peuvent devenir ou sont déjà des
« hommes politiques de grande notoriété. Ces Loges seront notre principale
« source d'information en même temps que des centres de propagande-

« Toutes ces Loges seront centralisées sous une direction connue de nous
« seuls et composée de nos sages ; elles auront aussi leur propre représentant
« pour masquer où se trouve l'administration centrale. Seule la direction aura
« le droit de décider qui peut parler et présenter l'ordre du jour. C'est dans
« ces Loges que se formeront les nœuds de toutes les classes socialistes et
« révolutionnaires de la société. Les plans politiques les plus secrets nous se-
« ront connus et dès qu'ils seront élaborés, nous nous appliquerons à les
« exécuter.

la mentalité ou l'opinion publique qui en dérive. Cette mentalité règne actuellement. Il est de toute nécessité de créer une mentalité opposée à celle qui procède des Constitutions, une mentalité qui aille à l'encontre des principes et du droit modernes et principalement des grandes libertés constitutionnelles issues des droits de l'homme.

V. — Conséquemment, il faut former dans les esprits et y maintenir intangibles, les vérités primordiales de la foi, comme vérités strictement nécessaires à la base et au maintien de l'ordre social, à sa vérité et à sa justice : Dieu, Jésus-Christ, l'Eglise. Il faut amener les volontés à agir avec énergie selon la vérité.

La raison de ce dernier et suprême travail sur les esprits, c'est que Dieu, Jésus-Christ et la Sainte Eglise sont la vérité qui sauve les individus, la famille, la société et les peuples. Tout ce qui a été dit précédemment concernant la vérité et la liberté, a été dit à cause d'eux et pour eux.

Les intelligences, donc, doivent être convaincues que Dieu est le Dieu des Nations et de la Société, comme Il l'est des individus. Les volontés doivent être résolues à ne pas s'accorder de repos, jusqu'à ce que les Constitutions et les Chartes des Peu-

« Presque tous les agents de la police secrète et internationale seront membres de nos Loges.

« Il n'est que naturel que nous soyons les seuls à diriger les entreprises maçonniques, car nous sommes les seuls à savoir le faire. Nous connaissons le but final de chaque agissement, tandis que les gentils ignorent la plupart des choses qui ont trait à la Maçonnerie ; ils ne peuvent même pas voir les résultats immédiats de ce qu'ils entreprennent. Ils ne pensent généralement qu'aux avantages immédiats du moment et sont contents si leur amour-propre est satisfait par l'exécution de leur intention ; ils ne perçoivent pas que l'idée originale n'est pas la leur, mais qu'elle a été inspirée par nous.

« Vous ne vous figurez pas à quel point il est facile d'amener le plus intelligent des gentils à un état de naïveté ridicule en le flattant et comme d'autre part, il est facile de le décourager par le plus petit revers ou simplement en cessant de l'applaudir. »

ples, soumises à Dieu et à son Christ, proclament leur Souveraineté absolue, jusqu'à ce que Jésus-Christ ait repris son empire sur la société toute entière, jusqu'à ce que l'Eglise et le Pape aient dans la société la place qui leur revient.

Il faut particulièrement que ces convictions et ces résolutions aient comme objet, les prérogatives de la Sainte Eglise :

sa vérité divine à l'encontre de toutes les inventions humaines ;

sa mission divine à l'endroit de l'individu comme à l'endroit des familles, des nations et des gouvernements ; à l'encontre des théories sociales modernes ;

tout spécialement sa mission de vérité et de charité : Jésus-Christ n'a pas seulement apporté au monde la vérité, mais encore la charité. Il les a confiées l'une et l'autre à son Eglise : « C'est mon commandement que vous vous aimiez.... » A qui a-t-il pu transmettre « son » commandement si ce n'est à celle qui Le remplace sur la terre, son Eglise ? Cet enseignement est d'une importance majeure. Parce que la société s'est soustraite à Dieu, partout la charité est laïcisée. On la transforme, en une philanthropie neutre, c'est-à-dire, maçonnique, imitation contrefaite et difforme de l'œuvre de Jésus-Christ. Il ne nous est pas permis d'abandonner ni aux socialistes, ni aux francs-maçons ce qui appartient à Jésus-Christ et a été légué par Jésus-Christ à la Sainte Eglise : « non possumus ». Ce qui, à ce point de vue, s'est passé pendant la guerre mondiale, est un vrai scandale.

Pareillement il est nécessaire d'affirmer la mission de l'Eglise à l'endroit de la loi naturelle. « Elle est non seulement la gardienne des vérités révélées, mais la sauvegarde nécessaire de la loi naturelle » (lettre du S. Siège, à l'Archev. de Tours). Cette doctrine doit être dite et redite à une époque où les gouvernements, emboîtant le pas à certains rationalistes libres-penseurs, ont créé, pour l'enseigner dans les écoles, un système de morale humanitaire et indépendante de la foi catholique, conséquence de la religion de l'humanité. Certains catholiques de nos jours se font prendre au piège et vont jusqu'à déclarer : il vaut mieux que les enfants entendent l'exposé de la morale indépendante que de ne rien emporter de l'école. C'est une aberration.

Pour obtenir le résultat attendu : la réforme de la mentalité moderne et l'établissement d'un état d'esprit catholique, c'est-à-dire, vrai et juste, à l'égard de Dieu, de Jésus-Christ, de l'Eglise et de la Société, il est de toute nécessité, pour tout catholique, de s'armer de dispositions telles, qu'elles soient de nature à nous faire aboutir certainement.

Il faut former la mentalité catholique;

Il faut aussi que cette mentalité, formée ou en voie de formation, ne soit pas soumise à l'action des causes dissolvantes qui ont produit l'état actuel des esprits.

A cette fin, il est requis :

premièrement : *de ne pas voiler la vérité.* — Tout ce que désire la franc-maçonnerie, c'est que la vérité ne soit pas produite au grand jour ; que les droits de la vérité catholique ne soient pas affirmés ; que, lorsqu'il est question de Dieu, des droits et prérogatives de l'Eglise dans l'ordre social, les catholiques aient recours à un système de prétériorité et d'oubli, — système qui *apparemment* sauve les droits de la conscience croyante et donne satisfaction aux susceptibilités des incroyants qui ont décidé de ne pas tolérer l'action de l'Eglise dans la société. Hésiter, tergiverser, à plus forte raison se taire ou passer sous silence, permet à la loge maçonnique, *d'une part*, d'opérer l'effacement de l'Eglise et du coup d'empêcher l'accomplissement de sa mission, *d'autre part*, de s'emparer de l'idée sociale, de la former à sa manière, de la répandre partout et de maçonniser les masses.

Ainsi, à la faveur de l'union dite « sacrée », et pour ne pas froisser libres-penseurs, libéraux ou autres, on s'est abstenu d'étaler ouvertement les prérogatives divines de l'Eglise. Les conséquences étaient inévitables : au point de vue social, Eglise, franc-maçonnerie, socialisme, etc., sont dignes d'un égal respect. Cette conclusion, il est vrai, est implicitement exprimée dans les libertés constitutionnelles. L'attitude des catholiques a fait qu'elle est pratiquement appliquée.

Ce que nous venons de dire au sujet de l'Eglise, il faut le répéter au sujet du droit moderne. On n'ose pas affirmer la vérité le concernant. On recourt à des distinctions, à des transactions parfois pires que le silence. Entretemps les francs-maçons couverts par nos lâchetés, qui souvent sont une approbation implicite, peuvent faire passer les constitutions modernes comme les plus parfaites. Malheur désormais à qui s'en prendra au droit moderne et aux libertés constitutionnelles !

Ainsi toutes les manœuvres anti-catholiques s'établissent sous l'égide de la Constitution du pays. Et les catholiques de reconnaître que tout est conforme au droit, et d'ajouter qu'à l'encontre des procédés maçonniques, ils ne peuvent faire valoir les droits de la vérité catholique ! Ne s'exposerait-on pas, n'exposerait-on pas l'Eglise, à des représailles un jour ?... O félonie !

deuxièmement : il est de toute nécessité d'affirmer la vérité entière. Il faut proclamer ouvertement et hautement, les droits de Dieu, de Jésus-Christ et de l'Eglise Catholique, et les devoirs si complets et si absolus de la créature, c'est-à-dire de l'homme, de l'ordre social et des nations.

Il faut affirmer la vérité entière, concernant les constitutions des peuples et les libertés modernes, et les déclarer cause initiale de tous les malheurs de la société.

Ne pas agir de la sorte, c'est permettre, à l'ennemi de Dieu et de la société, de trouver chez nous un côté par lequel il pourra nous surprendre, c'est lui donner toute facilité de s'adapter à notre mentalité craintive, d'inspirer ses idées et insensiblement de nous perdre.

troisièmement : et tout spécialement, il faut affirmer le rôle prépondérant de la politique et sa dépendance absolue à l'égard de Dieu.

L'Etat a le mission de protéger la vérité, donc l'Eglise catholique ; il n'accomplit pas son devoir. Son rôle est nécessairement dévolu à ceux qui, pratiquement, détiennent le pouvoir. L'organisation du pouvoir est la résultante des élections et de la politique. En conséquence, la politique doit, non seulement, être théoriquement soumise à Dieu, mais il faut qu'elle se mette sur le pied de la défense des intérêts de l'Eglise. Il le faut d'autant plus que la franc-maçonnerie déclare qu'elle recourt à la politique comme à un moyen suprême.

« La minorité intelligente, (les fr. . maç. .) ne peut lutter contre l'influence de l'Eglise qu'en se servant de l'Etat comme d'une arme. » Bull. G. O. 1886 p. 96.)

« Si la fr. . maç. . tient au progrès du monde, elle ne peut le réaliser que par la politique. Non, on ne peut séparer la fr. . maç. . de la politique... Notre propagande sera politique ou elle ne sera pas. » Bull. G. O. 1885 p. 144.

« Il n'est qu'une voie ouverte pour ne pas retomber dans les serres rapaces de Rome, celle des réformes politiques et sociales. » Bull. 1887. p. 85.

Tel est le travail qui s'impose.

TROISIÈME PARTIE

MOYENS EFFICACES

pour rendre l'Univers à Dieu et à son Christ

par la Sainte Eglise.

LA LIGUE APOSTOLIQUE.

Devant ce qui doit être et n'est pas ; devant ce qui est et doit ne pas être ; devant le travail à réaliser ; à quels moyens faut-il recourir ?

Si nous envisageons la situation *du point de vue humain*, tant en raison des principes pervers qui gouvernent la société qu'en raison de la malédiction divine qui pèse sur elle, nous devons nous considérer comme perdus.

Si nous l'envisageons *du point de vue de la foi*, nous pouvons, nous devons avoir l'espérance. Notre introduction le prouve abondamment.

Or, dans la Ligue Apostolique se trouvent et l'aliment de notre espérance et tous les moyens qui sauveront certainement la société, et, qui seuls, peuvent la sauver.

C'est pourquoi notre appel s'adresse à l'Univers entier.

Nous demandons les adhésions des Nations et des Organismes internationaux, des Gouvernements et des Peuples, des Provinces et des Cités, des institutions publiques et privées, de toute organisation portant un caractère social, des individus, qu'ils soient personnages publics ou personnes privées, et spécialement de la presse.

CHAPITRE PREMIER

MEMBRES DE LA LIGUE APOSTOLIQUE

Parmi ses membres, la L. A. distingue : les simples adhérents ; les adhérents qui, par leur union avec Jésus-Christ, veulent contribuer efficacement à la réalisation du but de l'œuvre ; les adhérents propagandistes qui travaillent à l'extension de la Ligue ; enfin il y a les membres d'honneur.

*
* *

Première Catégorie :

Simple Adhésion : Individus et Sociétés.

La simple adhésion demande uniquement que soient théoriquement et pratiquement adoptées, les vérités théologiques et sociales fondamentales sur la souveraineté absolue de Dieu et de Jésus-Christ, sur le rôle et la mission de la Sainte Eglise, sur les droits intangibles de la vérité et du bien, sur le non-droit et l'injustice de l'erreur et du mal, sur les principes et les grandes libertés modernes, sur la nécessité du retour des Peuples et de la Société à Dieu et Jésus-Christ par la S^{te} Eglise.

C'est un minimum que toute âme possédant la foi a le devoir strict d'adopter.

La simple adhésion convient certes aux individualités ; elle convient surtout aux organismes sociaux et à la Presse, qui, comme tels, n'ont pas toujours le loisir d'imposer à leurs membres des obligations d'un ordre spécial.

Deuxième Catégorie :

**Participation active et efficace à la restauration de
l'Ordre social et des Nations en Dieu et en
Jésus-Christ par la S^{te} Eglise.**

Quand Jésus-Christ parut sur la terre, le monde était perdu par le crime.

Médiateur entre le ciel et la terre, le divin Maître avait avec la mission d'arracher l'Univers et toute âme à l'erreur et au mal, celle de leur communiquer la vérité et le bien destinés à les sauver.

Dans ce but, que fait-il ?

Verbe de Dieu fait homme, intimement uni, dans son humanité, aux Trois Personnes divines, dans cette même humanité Il s'immola et Il agit.

Par son immolation faite dans son union :

d'abord : Jésus-Christ, Dieu et homme, au nom et à la place de l'humanité coupable, dont Il a pris sur Lui le péché, *répara*. — Sa réparation est *perpétuelle* ; seule elle est *digne de Dieu*,

ensuite : Jésus, en son nom, au nom de l'humanité toute entière régénérée en Lui, *adore, rend grâces et prie*. Son adoration, son action de grâces, sa prière sont *perpétuelles et seules dignes de Dieu*.

enfin : Jésus *mérita* que sa vérité et sa grâce fussent conférées à l'homme. Par son action, Il les conféra, et en vertu de ses mérites Il institua son Eglise, instrument visible de sa vérité et de sa grâce.

Or, si la réparation, l'adoration, la reconnaissance, l'impétration de Jésus-Christ sont *perpétuelles et seules dignes*, il est évident que notre action comme notre prière et notre immolation ne peuvent être efficaces que dans la mesure où elles sont l'action, la prière et l'immolation de Jésus-Christ.

C'est pourquoi, Dieu, qui nous appelle à coopérer à son œuvre, veut aussi suppléer à notre impuissance. L'Apôtre S. Paul nous apprend que nous avons à réaliser en nous Jésus-Christ Lui-même. « *Je vis, dit-il, ma vie n'est pas ma vie, ma vie c'est le Christ, le Christ vit en moi...* » (Gal II. 20) Il est dès

lors manifeste, que, de par la volonté divine, nous devons reproduire par le Christ en nous, les actes rédempteurs de ce même Christ : l'union, l'immolation, l'action. Ces actes en Jésus-Christ sont dignes de Dieu, tout comme les actes d'adoration, de réparation, de reconnaissance et d'imprétation qu'ils supposent.

Quiconque veut coopérer efficacement au retour des Nations et des Peuples et de l'Ordre social à Dieu et à son Christ par la Sainte Église, doit réaliser en lui par participation, l'œuvre réalisée en Jésus, c'est-à-dire :

Premièrement. — *L'âme chrétienne doit réaliser en elle la Vie de Jésus-Christ uni à la Très Sainte Trinité : « Que Dieu vous donne de vous affermir dans l'homme intérieur, qui est le Christ en vous..: afin que vous soyez rempli de la plénitude de Dieu ».* (Eph. 3. 16.)

Deuxièmement. — *Elle doit réaliser en elle la vie du Christ immolé : « J'achève en moi ce qui, jusqu'à présent, y est inachevé de la Passion et de la mort de Jésus-Christ ».* (Col. 1. 24.)

Troisièmement. — *En elle aussi doit se trouver l'action de Jésus-Christ pour le salut du monde : « Cherchez-vous à expérimenter le Christ qui parle en moi ».* (2 Cor. XIII. 3.)

Nous avons donc à voir successivement ce que la Ligue attend des âmes qui veulent vivre de cette vie de Jésus-Christ.

§ 1. — **Ce que la Ligue attend de l'âme devenue un autre Jésus-Christ uni aux Trois Personnes divines et immolé en Elles.**

Pour permettre à toute âme généreuse de ne pas se contenter d'une simple adhésion, et lui donner de contribuer efficacement au salut du monde, la Ligue établit deux degrés de participation effective à la réalisation du but de l'œuvre.

Le premier degré impose un minimum de prières, de sacrifices et d'action. Il n'exige même rien qui sorte des obligations que tout catholique a contractées le jour de son baptême. Dans ce degré la Ligue demande uniquement qu'en accomplissant ses prescriptions l'âme veuille être un autre Jésus-Christ pour le retour des Peuples à Dieu et à la Sainte Église.

Obligations :

1) Tout membre du 1^{er} degré s'engage, et cet engagement est capital, à entretenir dans son esprit des convictions chrétiennes et catholiques, spécialement en ce qui regarde les vérités rappelées dans la présente brochure, et à conformer ses paroles et sa conduite à ses convictions. Si l'étude est requise pour acquérir les connaissances nécessaires, il faut avoir le courage de se l'imposer.

2) Chacun, malgré les difficultés de l'heure présente, conformera sa conduite privée aux Commandements de Dieu et de la Sainte Eglise.

3) Les parents et les éducateurs qui tiennent leur place, se feront un devoir rigoureux d'inculquer aux enfants que Dieu leur a confiés et d'entretenir dans l'esprit de la famille les vrais principes catholiques, non seulement d'ordre individuel, mais d'ordre familial et social. Ils les mettront en garde contre la fausse mentalité moderne en matière de liberté.

4) Dans l'ordre social, *il faut l'action avec Jésus-Christ*, Chacun agira par la parole, par les œuvres et par les écrits, dans toute la mesure de ses moyens, contre tous les procédés de corruption intellectuelle, la presse, l'école, les conférences, les œuvres anticatholiques ou soi-disant neutres, contre tout procédé aussi, qui aurait comme but d'accréditer les droits et la liberté attribués à l'erreur et au mal. Par les mêmes moyens, il travaillera activement à la diffusion des principes vrais, spécialement en ce qui concerne les droits de la vérité et du bien et l'injustice de l'erreur et du mal. Chacun se constituera l'auxiliaire du Souverain Pontife et des représentants de l'Eglise et contribuera à inspirer des idées vraies dans tous les ordres de choses, à faire pénétrer Dieu et l'Eglise dans tout l'ordre social, dans les sociétés privées et publiques, dans les Parlements et les Sénats, dans l'Industrie et l'Armée, partout, en un mot, où une association se crée et où un lien quelconque unit les volontés dans un but commun (Syndicats, Coopératives, Mutualités, Sociétés Scientifiques, Economiques, etc..) afin que finalement, la société et les nations soient rendues dans leurs chefs et leurs membres à Jésus-Christ et à l'Eglise.

5) Conséquemment, chacun prendra à cœur de faire connaître partout les graves obligations qui incombent aux électeurs.

6) Chaque âme aussi offrira, dans le but mentionné, ses prières, ses communions, l'assistance au Saint-Sacrifice, ses petits ou grands sacrifices de chaque jour acceptés en esprit d'immolation.

7) Pour que ces obligations et ce but, que toute âme catholique doit envisager, ne soient pas oubliés, chacun s'engage à réciter, tous les jours, avant de se coucher, trois fois le Pater, l'Ave et le Gloria Patri. Toutefois, les personnes, astreintes à des prières en raison d'autres œuvres auxquelles elles appartiennent, peuvent satisfaire en ajoutant aux intentions de ces œuvres l'intention de la Ligue.

8) Si elles le peuvent, et qu'elles ont le désir sincère de collaborer à notre apostolat, en vue de hâter le triomphe de Dieu, de son Christ et de son Eglise sur l'enfer et ses suppôts, elles pourront nous aider de leurs généreuses largesses.

§ 2. — **Le deuxième degré.** Les personnes qui veulent appartenir au deuxième degré, assument toutes les obligations mentionnées au premier degré. En outre, elles entrent plus intimement dans l'esprit et la vie de Jésus-Christ, et prennent la résolution d'être de vrais apôtres. Les prêtres et les âmes religieuses sont spécialement invités à souscrire à ce deuxième degré. Les communautés religieuses peuvent s'engager en bloc, en indiquant le nombre de leurs sujets, ou de préférence en donnant le nom de chacun de leurs membres. Les âmes religieuses, en s'acquittant des devoirs que leur imposent leurs saintes règles et constitutions, satisfont à toutes les obligations qu'elles contractent, à la condition d'ajouter l'intention générale d'offrir leur vie de prière et d'immolation dans le but de la Ligue, et de faire converger pratiquement, vers le même but, leur action et leur travail.

Obligations et Devoirs spéciaux des personnes qui adhèrent à ce degré :

1) Faire chaque jour, au moins, un quart d'heure d'oraison mentale et, si possible, une demi-heure. Pendant la journée, elles s'appliqueront à la présence de Dieu dont elles sont le temple vivant, se souvenant des paroles de Jésus-Christ: « Si quelqu'un m'aime, mon Père l'aimera, nous viendrons à lui, nous ferons en lui notre demeure »- (Jean XIV, 23.) Se souvenant aussi, qu'en Jésus-Christ, elles doivent être une victime permanente, immolée à la gloire de Dieu.

2) Le Saint-Sacrifice, étant l'immolation du Calvaire renouvelée et perpétuée au Saint Autel, à la gloire de la Très Sainte Trinité, elles assisteront à la messe chaque jour si elles le peuvent. (1) Dans tous les cas, elles s'uniront en esprit au divin mystère qui, s'offre à l'église. Elles ne manqueront pas de communier, c'est-à-dire, de consommer le Saint-Sacrifice en elles-mêmes, toutes les fois qu'elles le pourront et certainement, sauf le cas d'empêchement, tous les dimanches. Dans le même esprit, elles s'appliqueront à faire, *si possible*, une fois par semaine le Chemin de la Croix, de préférence le vendredi.

3) Elles pratiqueront, de l'avis de leur Directeur de conscience, certains actes de pénitence et de mortification.

4) Le matin, en se levant, vers midi et le soir, elles se recueilleront quelques instants et feront les actes suivants, ou des actes similaires, qui doivent contribuer à faire d'elles d'autres Jésus-Christ, et des instruments aptes à la conversion des peuples.

a) Des actes qui les unissent à Jésus-Christ immolé: « *Viv- autem non ego, vivit vero in me Christus.* » Gal. II. 20.

« *Christo confixus sum Cruci.* » Gal. II. 19.

« *Adimpleo ea quae desunt passionum Christi in carne mea.* Col. I. 24.

(Pour le retour à Jésus-Christ des Peuples et de la société entière et spécialement... (chacun indique sa Patrie), je veux vivre de la vie de Jésus-Christ, être crucifié avec Jésus-Christ, accomplir ce qui manque en moi d'immolation pour obtenir ce retour).

b) Ainsi unies au Christ, et en Lui, au nom des nations encore, elles adoreront la Trinité Sainte, disant: *Te Deum, Patrem ingenitum, Te Filium Unigenitum, Te Spiritum Sanctum Paraclitum, Sanctam et Individuam Trinitatem, toto corde et ore confitemur, laudamus atque benedicimus, Tibi gloria in saecula. Amen. (Off. Trin.).*

(1) La prière liturgique est l'expression sociale des sentiments de l'Eglise à l'égard de Dieu. Par elle et au nom de l'humanité, l'Eglise, société surnaturelle, offre officiellement à Dieu, sa prière, son adoration, sa reconnaissance, sa réparation. C'est un acte social surnaturel posé au nom des fidèles et auquel nous convions les membres de la Ligue à s'unir, par la récitation des prières liturgiques, dans le but de rendre la Société au Seigneur.

(O Dieu Père, ¶Fils et Esprit-Saint, Indivisible Trinité, de toute notre âme et de tout notre être, nous vous louons, nous vous adorons, nous vous bénissons. A vous l'unique gloire dans les siècles).

Enfin, elles invoqueront la Vierge Immaculée : Mater mea Maria, cunctas hæreses sola interemisti in universo mundo, ora pro nobis, ¶pro ¶Patria nostra et pro mundo universo. (Off. B. M. V.)

(Ma Mère, Marie, seule, vous avez détruit dans l'Univers entier toutes les hérésies, priez pour nous, pour notre Patrie et pour l'Univers).

5) Chaque semaine, elles réciteront le Rosaire. Elles peuvent le réciter par partie.

6) Elles pratiqueront l'aumône selon leurs moyens et soutiendront l'Œuvre de tout leur pouvoir.

7) Elles pratiqueront l'apostolat, dont il est parlé dans le premier degré, avec un amour plus intense et une foi plus ardente. Elles travailleront à communiquer aux autres leurs convictions d'ordre, tant individuel que familial et social.

N. B.— 1. Pour jouir des grandes faveurs que N.S. Père le Pape a daigné accorder, nous invitons tout adhérent à consacrer, chaque mois, une journée toute entière, c'est-à-dire, les prières, œuvres et sacrifices de ce jour au bien de la Sainte Eglise et de communier à la même intention.

2. Les prescriptions, tant du premier que du deuxième degré, ne peuvent contrarier en rien les dévotions de chacun. Car chacun, quelles que soient ses dévotions spéciales, doit devenir le Christ et il peut le devenir par tous les moyens que la grâce fournit dans ce but. Les actes, compris sous le 4°. ne sont pas imposés, mais ils signifient que l'âme, pour accomplir le but de la Ligue, doit se transformer en Jésus-Christ. On peut faire des actes similaires.

— On entretiendra avec fruit une dévotion toute spéciale au divin Sacrement de nos autels. Léon XIII ne dit-il pas dans son encyclique sur la Sainte Eucharistie :

« Les hommes et les Etats dépendent nécessairement de Dieu, « de sorte qu'ils ne peuvent vivre ni se mouvoir ni faire quelque « bien, sinon en Dieu Jésus-Christ de qui ont découlé et découlent « abondamment tous les biens les meilleurs et les plus précieux.

« Or, la source et le principe de tous ces biens est surtout la
« Sainte Eucharistie...

« Il en est qui s'acharnent avec une impétueuse violence à ban-
« nir définitivement Dieu de toute société civile et conséquemment
« de toute association humaine... Une telle perversité doit être répa-
« rée par un redoublement d'ardeur envers la divine Eucharistie... »

— On peut spécialement se placer dans le Cœur de Jésus,
pour devenir un autre Jésus embrasé des divines ardeurs ; car,
c'est par Jésus et par son amour qu'on se transforme en Lui-
même et qu'on s'unit aux Trois Personnes Divines. Léon XIII
encore conseille très vivement la consécration des villes et des
Nations au divin Cœur — la consécration même des peuples
païens :

« ...Car Jésus-Christ, dit-il, est le Prince et le Souverain Maî-
« tre. Ce n'est pas, en effet, seulement sur les nations catholiques
« que s'étend son empire ; ce n'est pas non plus seulement sur les
« hommes purifiés dans l'eau du baptême, et qui, à s'en tenir au
« droit, appartiennent à l'Eglise, bien que des opinions erronées les
« en séparent ou que la discorde arrache à son amour. Mais le pou-
« voir du Christ atteint aussi ceux qui vivent en dehors de la
« foi chrétienne ; c'est donc une vérité incontestable que tout le
« genre humain est sous la puissance de Jésus-Christ...

« Puisque le Sacré-Cœur est un symbole et une image de
« l'amour infini de Jésus-Christ, amour qui nous pousse à nous ai-
« mer les uns les autres, il est bien naturel de se consacrer à son
« Cœur très auguste ; agir ainsi c'est faire don de soi, c'est se lier à
« Jésus-Christ, car tout honneur, tout hommage et piété envers le
« Sacré-Cœur, s'adressent en réalité au Christ lui-même...

« ... Une telle consécration apporte aussi aux Etats l'espérance
« d'un meilleur état de choses. Elle peut, en effet, établir et rendre
« plus étroits les liens qui, dans l'ordre naturel, unissent à Dieu les
« affaires publiques. En ces derniers temps surtout, on a pris à cœur
« de dresser comme un mur entre l'Eglise et la société civile. Dans
« la constitution et l'administration des Etats, on ne compte pour
« rien l'autorité du droit sacré et divin ; on a pour but d'enlever à la
« religion toute influence sur le cours de la vie civile. Comme résul-
« tat de cette façon d'agir, on a la disparition presque complète de
« la foi du Christ dans la société ; si c'était possible, on chasserait
« Dieu lui-même de la terre. Lorsque les esprits s'enflent d'un tel

« orgueil, est-il surprenant que la plus grande partie du genre hu-
« main soit livrée à des troubles politiques et ballottée par des flots
« qui ne laissent personne à l'abri de la crainte et du danger. Il arri-
« ve nécessairement que les bases les plus solides du salut public
« s'ébranlent, lorsqu'on méprise la religion.

« Pour infliger à ses ennemis acharnés des châtimens justes
« et mérités, Dieu les a abandonnés à leurs propres passions, en
« sorte qu'ils se livrent à leurs penchans et se consomment dans une
« licence excessive.

« De là, ces maux innombrables qui, depuis longtemps, nous
« accablent et nous forcent à demander le secours de celui qui, seul,
« a la puissance de les repousser. Celui-là, qui est-il, si ce n'est
« Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, « car il n'y a nul autre nom
« sous le ciel donné aux hommes, par lequel nous puissions être
« sauvés ». (Act. IV, 12.)

« Il faut donc revenir à Celui qui est la voie, la vérité et la vie,
« On a erré, qu'on revienne dans la voie. Les ténèbres ont obscurci
« les esprits, que la lumière de la vérité dissipe cette ombre. La
« mort nous a saisis, conquérons la vie. Alors, nous pourrons guérir
« de si nombreuses blessures; alors, et à bon droit, reprendra la vie,
« l'espoir et l'antique autorité; les richesses de la paix réparaîtront,
« les glaives et les armes s'échapperont des mains, lorsque tous re-
« cevront joyeusement l'autorité du Christ et s'y soumettront, lors-
« que toute langue confessera que le Seigneur Jésus-Christ est dans
« la gloire de Dieu son Père. (Phil. II, 11.)

« Quand l'Eglise, encore toute proche de ses origines, gémissait
« sous le joug des Césars, une croix apparut dans le ciel à un jeune
« empereur, elle était le présage et la cause d'un insigne et prochain
« triomphe. Aujourd'hui, un autre symbole divin, présage très heu-
« reux, apparaît à nos yeux : c'est le Cœur très sacré de Jésus,
« surmonté de la croix et resplendissant d'un éclat incomparable au
« milieu des flammes. Nous devons placer en Lui toutes nos espé-
« rances; c'est à Lui que nous devons demander le salut des hom-
« mes, et c'est de Lui qu'il faut l'espérer. » (Annum Sacrum).

— Une excellente pratique, que nous conseillons très vi-
vement, est celle de l'intronisation du Sacré-Cœur dans les
Familles, pourvu qu'on entende, par intronisation, une vraie
et totale prise de possession de la Famille, par Jésus-Christ.

— 3) Nous engageons tous nos adhérens à organiser dans
leur famille une petite cérémonie en l'honneur du Christ-Roi.

Particulièrement, si la Famille adhère en corps à la Ligue, il serait opportun que chaque mois, par exemple le jour auquel chacun consacrerait toutes ses œuvres à Dieu, dans le but d'obtenir le retour de la société à Jésus-Christ — ou le premier vendredi du mois — on fit des prières en commun.

Ce jour, devant l'image de Jésus-Christ crucifié, ou du Sacré-Cœur, entouré d'un luminaire, on réciterait ensemble le chapelet, puis les litanies du Sacré-Cœur ou du Saint-Nom de Jésus, enfin on ferait la consécration selon la formule de Léon XIII, on terminerait par cette invocation trois fois répétée : « Seigneur Jésus, par votre divin Cœur, par Marie Immaculée, régnez sur l'Univers, régnez sur les Nations, régnez sur tout l'ordre social, régnez sur... (chacun indique sa Patrie), régnez sur les Familles ».

* * *

§. 2. Ce que la Ligue demande de l'âme unie à Jésus-Christ agissant.

Il faut agir. Il y a une mesure d'action imposée par Jésus-Christ et à laquelle personne ne peut se soustraire. Nous en avons parlé dans les exigences du premier degré. Il est une action imposée à ceux que Jésus-Christ appelle, d'office, à l'Apostolat. « Allez, enseignez, a dit le Sauveur. « Ne craignez pas ; je suis avec vous ». Le disciple n'est pas plus que le Maître. Il agit avec le Maître.

A côté du prêtre, auquel Dieu dit « allez ! », surgissent des générosités qui, nées du Saint-Esprit, poussent à l'Apostolat des âmes qui n'ont pas le bonheur d'être revêtues du sacerdoce, mais qui, unies au Prêtre et avec le Prêtre, accomplissent l'œuvre de Dieu.

C'est encore le Christ agissant :

1. — Apostolat des Prêtres.

« La Ligue Apostolique » fait appel, avant tout, à ceux qui plus que tout autre, doivent être le Christ agissant, et avec le Christ, « la lumière du monde », *aux prêtres*. A chacun d'eux,

elle ose demander de considérer et la responsabilité qu'en face de la situation sociale actuelle il a contractée de par son sacerdoce, et l'œuvre que par ce sacerdoce encore il est appelé à accomplir. Que d'esprits ne ramènerait-il pas des fausses conceptions du libéralisme, à la lumière resplendissante de la pure vérité, c'est-à-dire à la lumière de Jésus-Christ et de la Sainte Eglise, s'il se plaçait, dans la question qui nous occupe, au niveau de sa mission. Quelle influence de restauration et de rénovation n'exercerait-il pas sur l'ordre social tout entier !

Nous oserions même supplier nos frères dans le sacerdoce, de s'unir à la Ligue par un lien spécial et par un engagement, qui les astreindrait à se livrer, de tout leur pouvoir, à l'Apostolat qui doit sauver la société et le monde.

*
*

II. — Apostolat des Laïques.

La Ligue fait appel aux laïques, parce que, eux aussi, s'ils le veulent, seront le Christ agissant.

« De droit divin, la charge de prêcher, dit Léon XIII, c'est-à-dire d'enseigner, appartient aux docteurs, c.-à-d. aux évêques que *l'Esprit-Saint a établis pour régir l'Eglise de Dieu* (Act. XX, 28) Elle appartient par dessus tout au Pontife Romain, Vicaire de Jésus-Christ, préposé avec une puissance souveraine à l'Eglise universelle et Maître de la foi et des mœurs, Toutefois, on doit bien se garder de croire qu'il soit interdit aux particuliers de coopérer d'une certaine manière à cet apostolat surtout s'il s'agit des hommes à qui Dieu a départi les dons de l'intelligence avec le désir de se rendre utiles.

« Toutes les fois que la nécessité l'exige, ceux-là peuvent aisément, non, certes, s'arroger la mission des docteurs, mais communiquer aux autres ce qu'ils ont eux-mêmes reçu et être, pour ainsi dire, l'écho de l'enseignement des maîtres. D'ailleurs, la coopération privée a été jugée par les Pères du Concile du Vatican tellement opportune et féconde, qu'ils n'ont pas hésité à la réclamer. « Tous les chrétiens fidèles, disent-ils, surtout ceux qui président et qui enseignent, nous les supplions, par les entrailles de Jésus-Christ, et nous leur ordonnons, en vertu de l'autorité de ce même Dieu Sauveur, d'unir leur zèle et leurs efforts pour éloi-

« gner ces horreurs et les éliminer de la Sainte Eglise (Const. Dei
« Filius, sub. fine). » — Que chacun donc se souvienne qu'il peut
« et qu'il doit répandre la foi catholique par l'autorité de l'exemple,
« et la prêcher par la profession publique et constante des obliga-
« tions qu'elle impose. Ainsi, dans les devoirs qui nous lient à Dieu
« et à l'Eglise, une grande place revient au zèle avec lequel chacun
« doit travailler, dans la mesure du possible, à propager la foi chré-
« tienne et à repousser les erreurs. » (Sapientia Christiana.)

* * *

III. — Apostolat des organismes sociaux.

La Ligue fait appel aussi aux journaux, revues et organes de publicité, à toute association religieuse, à toute société, à tout groupement, à toute corporation, à toute organisation d'ordre civil ou ecclésiastique, elle fait appel aux Communes, aux Villes, aux Provinces et aux Etats, en un mot, elle demande à tout organe et à tout organisme, à toute institution d'ordre privé ou public, d'adhérer à son programme et de s'en faire l'instrument de propagande.

La Ligue apostolique offre cette note caractéristique qui est la résultante du but qu'elle veut atteindre. Elle accepte, elle sollicite l'adhésion des diverses œuvres et groupements **existants**, d'abord parce qu'il est du devoir strict de tout groupement comme aussi de tout organe, de professer sa souveraine dépendance à l'égard de Dieu et de Jésus-Christ, sa dépendance à l'égard de l'Eglise dans la mesure établie par Dieu et d'agir sous cette dépendance — *ensuite* parce que toute œuvre comme toute organisation et toute institution] devant, sous quelque rapport et dans quelque mesure, tendre au bien général, doit se faire l'instrument de propagande d'une vérité qui est à sa propre base, et qui, dans les vues de Dieu doit sauver la Société et les Peuples.

En adhérant à la Ligue, les œuvres, les groupements sociaux ou les organes de publicité n'entravent en rien leur autonomie la plus entière. C'est une adhésion et non une affiliation. Par elle, la Ligue trouve le moyen, d'accomplir sa mission, et les œuvres celui de réaliser un bien immense dans la Société. L'attention de ces dernières est éveillée sur un tra-

vail urgent et nécessaire, qui ne peut s'accomplir parfaitement dans l'ordre social sans leur collaboration.

Les Directeurs ou Chefs respectifs des organisations qui ont adhéré à la Ligue Apostolique sont autorisés par celle-ci à recevoir les adhésions même des personnes étrangères à leur groupement. Les inscriptions seront transmises par leur soin à l'un des secrétariats de l'Œuvre, — ou, si l'ordinaire l'a établie dans son diocèse, au centre diocésain.

* * *

Tout organisme social et toute institution qui adhèrent à la Ligue s'engagent comme corps à *lutter en faveur* du retour des Nations et de la Société à Jésus-Christ et à la S^{te} Eglise; à dénoncer la situation néfaste et injuste faite à la vérité et au bien par les droits injustes que les fausses libertés attribuent à l'erreur et au mal; à accueillir avec bienveillance les impulsions que le centre de la Ligue Apostolique imprimera à ses adhérents dans le but de christianiser l'Ordre social sans s'astreindre à aucune obligation spéciale à l'égard de la Ligue elle-même.

La Ligue demande spécialement aux journaux, revues et productions de tout genre, de vouloir collaborer avec elle au triomphe de la vérité dans la société; elle demande que, sans faire des organes attitrés de la Ligue, celle-ci trouve toujours pour ses mouvements d'idées catholiques et ses impulsions sociales surnaturelles, une sympathie et une bienveillance qui soient utiles à l'œuvre de Dieu, qui est l'œuvre de chacun. (1)

* * *

Pour atteindre son but par les diverses associations, la Ligue souhaite et demande que dans chaque paroisse, dans chaque établissement d'instruction et d'éducation, dans chaque corporation (sociétés, et unions religieuses civiles ou militaires, professionnelles, patronales et ouvrières, dans les mutualités

(1) Nous devons à *La Croix de Paris*, qui nous a rendus les plus signalés services, la reconnaissance la plus vive. Qu'elle veuille agréer ici l'expression de notre profonde gratitude.

et syndicats, etc. etc.) il se forme un groupe de propagandistes. Chacun de ces groupes se chargera de former la mentalité de l'association ou institution.

Si dans certaines localités, il n'existe pas d'œuvres de ce genre, les membres de la Ligue s'efforceront de les créer. Il leur sera d'autant plus aisé de s'en servir ensuite comme d'instruments pour atteindre leur but,

A cette fin, les propagandistes ou zéloteurs organiseront des causeries, des conférences et des sermons, voire même des représentations. Généralement il sera préférable de commencer par quelque causerie faite à un nombre plutôt restreint d'adhérents. La vérité pleine et entière, lancée dans le grand public qui n'est pas préparé à la recevoir, pourrait détourner celui-ci. « Non potestis portare modo ». (Joan. XVI 12). Les causeries plus intimes permettraient d'engager les personnes qui ont compris, à se faire apôtres et par elles insensiblement la vérité pénétrerait dans les paroisses et les associations. Ensuite, l'organisation de conférences d'une plus grande envergure serait de saison. Si l'état des esprits permet de commencer par ces dernières, qu'on ne manque pas de les organiser.

Toujours dans le même but, les Propagandistes se créeront des relations parmi les écrivains et rédacteurs de journaux.

Plus que tout autre, le journaliste contribue à former les mentalités. Son rôle est d'une importance capitale. Les convictions lui sont nécessaires ; elles seules peuvent l'amener à ne pas teinter sa littérature d'un libéralisme ruineux de la vérité et de la société.

Les Propagandistes s'appliqueront à répandre l'organe de la Ligue et s'efforceront d'amener les revues, et les journaux à reproduire ses articles et ses doctrines. Le Propagandiste s'efforcera en outre de pénétrer partout où peut se rencontrer une personne ou une institution influente. Il mettra à profit toute action ou toute puissance d'action qui peut servir la cause de Dieu et de la Sainte Eglise.

*
* *

Le Propagandiste s'imposera spécialement l'obligation toute particulière de lutter contre la fausse mentalité créée par les libertés modernes, contre les droits attribués à l'erreur, contre l'injustice de l'erreur et du mal ; il s'imposera pareille-

ment de lutter pour la Royauté sociale de Jésus-Christ et pour le retour des Nations et des Peuples et de l'Ordre social tout entier, à Dieu et à son Christ par la Sainte Eglise.

Toute âme enfin, si son confesseur l'y autorise, se liera par un vœu qu'elle pourra émettre, en ces termes.

« En présence de T. S. Trinité, de Jésus, Roi des rois et Maître absolu des Gouvernants et dirigeants de ce monde, je fais le vœu de consacrer ma vie, mon travail, mes efforts et mes souffrances, à la restauration de la Royauté sociale de Jésus-Christ et au retour complet des Nations et des Peuples et de l'Ordre social tout entier à Dieu et à son Christ par la Sainte-Eglise.

Que Dieu et la bénie Vierge Marie me soient en aide ! »

* * *

La Ligue se permet de compter sur le dévouement tout particulier des ordres religieux et des congrégations tant de femmes que d'hommes. Les communautés sont des foyers tout indiqués de propagande. Le travail s'y accomplit d'une manière moins apparente mais très efficace. Les œuvres y sont soutenues par la prière et l'immolation.

* * *

D'ailleurs l'immense travail de propagande que la Ligue veut s'imposer réclame tout le zèle des prêtres et des laïques. Nous comptons sur la prière et les sacrifices de tous les membres adhérents.

* * *

Troisième Catégorie. — Propagandistes. -

Les Propagandistes sont des membres, de la première ou de la deuxième catégorie, qui assument le rôle de propager la Ligue par tous les moyens énumérés ci-dessous.

Ils recueilleront des adhésions, prépareront le terrain à l'établissement de la Ligue dans les divers milieux qu'ils pourront atteindre, se feront les propagateurs de l'organe de la Ligue.

Ils communiqueront les résultats de leur travail à l'un des secrétariats de la Ligue. Cette communication se fera tous les deux mois.

Pour éviter tout ennui, le Directeur Général leur procurera un titre officiel.

* * *

Quatrième Catégorie. — **Membres d'honneur.**

Est membre d'honneur quiconque verse une cotisation annuelle de cinquante francs ou plus pour le bien et la propagation de l'œuvre, dans le but de faciliter le triomphe du Christ Jésus sur les individus, les familles, les organismes sociaux, les nations et l'univers entier.

CHAPITRE II

ORGANISATION.

1. — Unité.

L'Œuvre porte nécessairement un caractère international. Elle est l'effort des Enfants de Dieu, pour introduire et faire régner partout Jésus-Christ, pour donner partout à la Sainte Eglise et au Vicaire de Jésus-Christ la place et le rang qui leur reviennent de par la volonté de Dieu. L'Univers entier doit savoir qu'il appartient à Dieu et à son Christ et que pour être à Dieu, il doit passer par la Sainte Eglise.

L'Œuvre doit donc recevoir une direction générale, seule condition d'une unité nécessaire.

2. — Direction Générale.

La Direction générale étudiera les situations actuelles et les conditions de l'Eglise dans les diverses Nations. Elle avi-

sera aux moyens d'introduire partout la Ligue et par elle d'entraver l'action de Satan dans l'ordre social. Elle étudiera spécialement les procédés de l'enfer contre le Chef de l'Église et se servira de tous les adhérents pour ruiner les efforts du démon et établir, au milieu de toutes les difficultés, le règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

La Direction générale donnera son impulsion par l'organe officiel de la Ligue. Elle recourra aussi aux autres moyens de publicité.

3. — Direction Diocésaine.

La Ligue souhaite que dans chaque diocèse se trouve un prêtre séculier ou régulier qui, avec l'approbation de l'Ordinaire, assume la charge de promouvoir activement l'œuvre. Ce prêtre sera le Directeur diocésain de la Ligue. Il se tiendra en rapport avec le centre de l'œuvre.

Il appartiendra au Directeur diocésain d'établir avec l'autorisation de l'Ordinaire et de MM. les Curés, des centres d'action dans les diverses paroisses, dans les communautés, dans les divers organismes sociaux et politiques. Partout où se rencontrent des milieux intellectuels, on s'efforcera de les intéresser à l'œuvre et autant que possible de créer parmi eux des groupements actifs et influents. Le Directeur diocésain travaillera de tout son pouvoir à maintenir dans ces centres l'esprit de la Ligue et l'activité nécessaire. Il est laissé à son initiative de recourir aux divers moyens qu'il jugera utiles et opportuns dans ce but.

Si les circonstances et le bien de l'œuvre le demandent, le Directeur créera parmi les propagandistes, zélateurs et zélatrices, des corps de dizainiers qui auront comme mission de nouer entre lui et les différentes portions paroissiales et autres, une liaison permanente.

Le Directeur général assurera son concours aux Directeurs diocésains respectifs, et, dans le cas où l'Ordinaire n'aurait désigné personne, aux divers centres d'action, dans la plus large mesure possible. D'autre part, il prendra l'avis des Directeurs diocésains à l'effet d'accentuer toujours plus, le travail de propagande.

Dès qu'un centre est établi avec l'autorisation de l'Ordinaire, il devient autonome dans son administration.

Il est laissé à l'initiative du Directeur diocésain de s'adjoindre un Comité ou de s'entourer d'un Conseil. Il agira selon les circonstances.

Aussi longtemps que dans un diocèse l'œuvre n'a pas son représentant officiellement accrédité par l'Ordinaire, la Direction générale agira par des groupements paroissiaux en particuliers qui organiseront la $\frac{1}{2}$ propagande dans le rayon qui leur est assigné.

4. — Centres d'activité.

Les groupements paroissiaux et autres auront leur président, leur secrétaire et leur trésorier. Il serait désirable que M. le Curé donnât l'impulsion au groupement, ou qu'au moins M. le Doyen eût sous sa direction un groupement cantonal. Là où se trouve un groupement paroissial, les dispositions seront prises pour que celui-ci centralise l'œuvre pour la paroisse.

Chaque centre ou groupement aura son registre d'inscriptions — on y indiquera les noms et prénoms — l'adresse, la date d'inscription, le degré d'adhésion. Si la personne inscrite prend le titre de propagandiste ce titre sera ajouté dans une colonne spéciale.

Les Communautés religieuses peuvent être inscrites en bloc, mais on ajoutera le nombre de leurs membres.

Le registre d'inscription sera fait en double et chaque année le double sera communiqué à l'un des secrétariats de l'œuvre.

Il est désirable que des groupements spéciaux soient constitués pour Dames — ces derniers se conformeront à l'organisation qui vient d'être fixée.

5. — Réunions.

Il y aura diverses réunions.

1. Chaque année, une réunion générale sera organisée dans les diocèses ou l'œuvre aura pris suffisamment d'extension. L'Evêque sera invité à présider. Il y sera rendu compte

du travail accompli dans le courant de l'année écoulée et, sous une forme ou sous une autre, une conférence sera faite sur la nécessité du retour des Nations à Dieu.

2. Dans chaque paroisse où l'œuvre est établie, il y aura une ou deux grandes réunions chaque année. Le public y sera convoqué et la thèse de la Ligue sera proposée avec clarté et force, de façon à former des convictions et reformer ou affermir les mentalités.

L'organisation de ces réunions est laissée à l'initiative des Directeurs, Présidents et Présidentes.

3. Le groupe de Propagandistes se réunira au moins chaque mois. Pour des raisons d'ordre spécial il se réunira, plus souvent.

On y traitera 1°) des progrès de la Ligue, du nombre d'inscriptions, de la réforme des mentalités et des difficultés qu'on rencontre chez les chrétiens pratiquants et chez les autres.

2°) des moyens adoptés ou à adopter pour introduire les vrais principes dans les esprits, — du concours de la presse, et des diverses œuvres, — des moyens de former dans des corporations et institutions des groupements qui se chargeraient d'introduire insensiblement l'esprit de l'œuvre dans ces milieux, et d'autres moyens d'atteindre le but de l'œuvre, que les circonstances de temps et de lieu peuvent suggérer.

3°) de l'organisation éventuelle de conférences ou de cérémonies, et des moyens d'en assurer le succès.

Toutes ces réunions de propagandistes commenceront par la prière « Veni Sancte Spiritus... Emitte etc. et l'oraison suivie de l'Ave Maria, et des invocations :

Jesu Rex Regum et Domine Dominantium regna
super nos ! (*ter*).

Sancti Apostoli Petre et Paule, orate pro nobis (*ter*).

Elles seront clôturées par la consécration de chacun à l'œuvre de Dieu en ces termes :

Seigneur Jésus, nous vouons et consacrons notre esprit, notre cœur, toutes nos énergies, toutes nos souffrances, à l'établissement de votre royauté sur le monde et spécialement sur notre Patrie, au triomphe et à l'exaltation de la Sainte Eglise et du Souverain Pontife.

On récitera ensuite trois Ave-Maria.

4. On engage vivement les propagandistes à former des cercles d'études sociales. On s'y convaincra de toutes les vérités d'ordre social au point de vue de Dieu et de la S^{te} Eglise. On y étudiera spécialement les encycliques pontificales, les aberrations du droit moderne, la justice et la vérité du droit divin et ecclésiastique. Il est essentiel que chaque propagandiste soit convaincu que seuls la vérité et le bien ont des droits et que tout droit et toute condition légale attribués à l'erreur et au mal sont une indigne usurpation.

CONCLUSIONS :

Croisade nécessaire ! Dieu le veut !

L'immortel Pontife Léon XIII, écrit dans son encyclique « Sapientiae Christianae » :

« L'homme qui a, comme il le doit, embrassé la foi chrétienne est, par ce fait même, soumis à l'Eglise, sa Mère, et devient membre de la société la plus haute et la plus sainte, que, sous Jésus-Christ, son Chef invisible, le Pontife de Rome, avec une pleine autorité, a la mission de gouverner.

« Or, si la loi naturelle nous ordonne d'aimer d'un amour de prédilection et de dévouement le pays où nous sommes nés et où nous avons été élevés, jusque là que le bon citoyen ne craint pas d'affronter la mort pour sa Patrie, à plus forte raison, les chrétiens doivent-ils être animés de pareils sentiments à l'égard de l'Eglise. Car elle est la cité sainte du Dieu vivant et la Fille de Dieu lui-même, de qui elle a reçu sa constitution. C'est sur cette terre, il est vrai, qu'elle accomplit son pèlerinage. Mais, établie institutrice et guide des hommes, elle les appelle à la félicité éternelle. Il faut donc aimer la patrie terrestre, qui nous a donné de jouir de cette vie mortelle ; mais il est nécessaire d'aimer d'un amour plus ardent l'Eglise, à qui nous sommes redevables de la vie immortelle

« de l'âme, parce qu'il est raisonnable de préférer les biens de l'âme
« aux biens du corps, et que les devoirs envers Dieu ont un caractère
« plus sacré que les devoirs envers les hommes. »

Après la guerre la plus horrible que le monde ait connue, les Peuples se sont réunis, dans la personne de leurs représentants, en une conférence dite conférence de la paix.

De ces assises solennelles et majestueuses entre toutes, Dieu fut exclu, le Rédempteur du monde, le Roi des rois, le Maître-Suprême des dirigeants des Nations est rejeté. L'Œuvre du Fils de Dieu fait homme, l'Église, est dé par la volonté de Dieu la grande éducatrice des Peuples ; elle est honnie et dédaignée par les Maîtres de la terre. (*Art. 15 du pacte de Londres qui prononce l'exclusion de toute intervention Pontificale*). Le salut de l'homme, doit se trouver dans l'homme ; le salut de l'humanité est et doit être dans l'humanité seule. Tels sont les principes des dirigeants qui veulent être des hommes d'ordre. Dès l'ouverture de la Conférence de la Paix, il fut dit : « *Le cœur même de l'humanité a été atteint par la guerre.* »

« *Il faut pour le monde entier des garanties qui assurent la sécurité de l'humanité par l'union des esprits et des cœurs.* »

« *La Ligue des nations, c'est-à-dire l'humanité associée dans la personne de ses chefs est le moyen de fournir à l'humanité les garanties permanentes de paix,*

« *L'avenir du monde est entre les mains du peuple.* »

(*Discours d'ouverture de la Conférence, 25 janvier 1919*).

La conférence de la paix fonda la Ligue des Nations. Et de cette Ligue encore, Dieu, Jésus-Christ, la Sainte Eglise sont exclus.

Telle qu'elle est conçue, la réorganisation des Peuples est donc l'affirmation de la souveraine indépendance de l'humanité toute entière à l'égard de Dieu, — elle est la proclamation de la puissance suprême de cette même humanité en dehors de toute puissance divine et contre cette puissance.

Ce n'est donc plus un individu, ce n'est plus une famille, ce n'est plus une Nation, c'est le concert des Nations, c'est le genre humain organisé, qui tout entier déclare que Dieu, le Christ et la Sainte Eglise sont étrangers aux Peuples, étrangers au Monde.

Ce n'est plus l'injustice suprême d'un Peuple c'est l'injustice concertée de tous les Peuples, ce n'est plus l'injustice d'un Pays, c'est l'injustice organisée de l'Univers et de tout ce qu'il contient, lancée solennellement et injurieusement à l'adresse de l'Éternel.

Les conséquences de cet acte sont capitales.

L'injustice et l'injure du genre humain exigent une réparation... une expiation.. Que sera cette expiation ? Si le Cardinal Mercier disait au sujet de la guerre : « Il n'en faut point douter, le principal crime que le monde expie en ce moment, c'est l'apostasie officielle des Etats et de l'opinion publique », que devrait-il dire devant cette apostasie pratique de l'universalité des Peuples ?

Au point de vue des Nations, c'est la consécration officielle par le genre humain, de l'Apostasie de chaque Peuple en particulier. C'est l'impossibilité pour chaque Nation d'accomplir à l'égard de Jésus-Christ et de la Sainte Eglise un rôle Providentiel. Le Pape Grégoire IX écrivait à Saint Louis et dans sa personne à la France : « il est évident que le Rédempteur a choisi le béni royaume de France comme l'exécuteur spécial de ses divines volontés. Par lui, Il veut défendre la liberté de l'Eglise et de la Foi, broyer l'impiété et protéger la justice. » A quel pays, à quel peuple ces paroles pourront-elles jamais être adressées à l'avenir ? Les influences et les directions internationales doivent émaner de « l'humanité » seule et sans Dieu.

*
* *

Il faut n'avoir sur la conférence de la paix et sur la Ligue des Nations, d'autre pensée que celle inspirée par l'Esprit-Saint : « Nisi Dominus aedificaverit domum, in vanum laboraverunt qui aedificant eam », (ps. 126). Si Dieu ne bâtit la paix, si Dieu n'élève cet édifice de la Société des Peuples, c'est en vain que travaillent ceux qui consacrent leur génie et leurs talents, leur vie et leur temps à l'édifier. Nouvelle tour de Babel, elle sera un monument de plus qui témoignera aux siècles à venir, l'impuissance de l'homme qui veut se passer du Tout-Puissant.

Mais ce qui mérite l'attention de tous et de chacun, c'est l'extension que prend la laïcisation de toutes choses, laïcisation

et négation de Dieu et de son Christ, d'autant plus générale que l'institution humaine qui les professe est plus universelle.

C'est, autant qu'il le peut, l'Univers qui en tant qu'Univers se sépare de Dieu et le renie. Voilà où nous a conduit le libéralisme.

Or pour la Société, pour les Peuples, pour les Ames, le salut est en Jésus-Christ seul et dans l'Eglise de Jésus-Christ. Telle est l'unique vérité. Ayons le courage de le reconnaître et d'adapter pratiquement notre vie à ces convictions.

C'est pourquoi nous disons et nous répétons : **il faut, oui il faut entreprendre une Croisade :**

Croisade nécessaire : le salut des âmes et l'œuvre de Jésus-Christ sur la terre sont en cause.

Croisade urgente : les progrès de la laïcisation universelle sont effrayants et s'accroissent chaque jour. D'autre part, l'anarchie envahit le monde avec une rapidité qui consterne et sème partout la terreur.

Il est temps d'entendre la voix de Jésus-Christ disant à ses Apôtres, « *Allez, enseignez !...* » Il est temps que le prêtre se rende compte de la stricte nécessité d'une action apostolique intelligente, forte et constante. sur tout l'Ordre Social. Il est temps que le laïque se constitue le bras droit du prêtre agissant sur la société.

Il est temps que chacun se rende compte de la lourde part de responsabilités qui pèse sur lui.

Il est temps enfin que, prêtres et laïques sachent que les récompenses promises en ce monde aux Apôtres de Jésus-Christ non à ceux qui s'arrêtent et qui s'endorment, mais à ceux qui vont et enseignent, sont la haine et la malédiction, les tribunaux et la prison, la trahison et le glaive.

Heureux les prudents selon Jésus-Christ ! ceux-là seuls sont jugés dignes de la récompense promise par le Verbe de Dieu fait homme. Car le Verbe de Dieu fait homme a dit :

« *Je suis, moi, pour l'individu et pour la Société, la voie, la vérité et la vie* ». (Joan. XIV, 6.) « *Dieu a tant aimé le monde qu'il a livré son Fils unique, afin que celui qui croit en Lui ne périsse pas, mais obtienne la vie éternelle. Celui qui ne croit pas est déjà condamné.* (Joan III, 13).

Et Jésus-Christ. Verbe de Dieu, dit encore : « Allez, par le monde entier, prêchez l'Évangile à toute créature ». Allez enseignez toutes les nations, c'est-à-dire les Peuples, la Société ». « Qui vous écoute, m'écoute, qui vous méprise, me méprise ». (Luc. X. 16).

Et Jésus-Christ, Verbe de Dieu, dit toujours : « Tu es Pierre, sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, les puissances de l'Enfer ne prévaudront pas contre elle ». (Math. XVI. 18).

* * *

Et Jésus dit aussi : « Vous rendrez témoignage à la vérité de ma doctrine, à la vérité de mon Eglise, à la Pierre sur laquelle je l'ai bâtie... ce témoignage vous le rendrez jusqu'à la fin des temps et devant tous les peuples ». (Act. I, 8 — Math. 28-29).

Et Jésus continue : « Ne craignez pas !. Quiconque confesera devant les hommes, mon nom et mon œuvre, je lui rendrai témoignage devant mon Père. Mais devant mon Père aussi, je renierai celui qui devant les hommes m'aura renié et méconnu, moi et mon Eglise. Je n'ai pas apporté la paix, j'ai apporté le glaive. (Math. X, 31 seq).

« La moisson est abondante... Allez, je vous envoie comme de tendres agneaux au milieu des loups... Les hommes vous traineront devant leurs tribunaux... ils vous flagelleront... à cause de moi et à cause de mon Eglise. Vous serez livrés aux Chefs d'Etat... vous serez emprisonnés... vous serez mis à mort... le frère sera trahi par son frère... les fils s'insurgeront contre leurs parents... Ne vous effrayez pas ; pour la cause de mon nom, pour la cause de mon Eglise et de la Pierre qui est sa base, vous serez un objet de haine pour tous... (Luc, X, 3, Math. X, 16 seq).

O vous qui aimez Dieu. « allez, ne vous arrêtez ni devant les difficultés, ni devant la mort. rendez la Société et les Nations à Dieu !... »

O vous qui aimez Jésus-Christ, « allez », ne vous arrêtez ni devant les difficultés, ni devant la mort, rendez la Société et les Nations à Jésus-Christ !...

O vous qui aimez la Sainte Eglise et son auguste Chef, Pierre, « allez », ne vous arrêtez ni devant les difficultés, ni devant la mort, rendez la Société et les Nations à la Sainte Eglise et à son auguste Chef, Pierre !...

Allez, enseignez ! et, s'il le faut, pour le triomphe de Jésus-Christ, de sa Doctrine, de son Evangile, de son Eglise, allez au devant de la contradiction, de la haine, du martyre !....

Dieu le veut !

* * *

Et maintenant, Ligue Apostolique, Fille de Dieu et de la Sainte Eglise, la choyée de notre Père et Pontife bien-aimé Benoit XV, allez par le monde, ne vous arrêtez ni devant la chaumière du pauvre, ni devant les palais des princes, pénétrez dans les assemblées publiques et privées, ne vous arrêtez ni au seuil des parlements et des sénats, ni à la porte des diplomates qui recouvrent les plus secrètes combinaisons. Partout, allez, enseignez et dites : Vous mourrez de mort, si vous ne revenez au Seigneur « Morte morieris » (4 Reg. I, 4.) car il n'est de salut pour vous que dans le Christ et son Eglise : « non est in alio aliquo salus ». (Act. IV, 12).



Approbation des Princes de l'Eglise. (1)

1. — de Son Eminence le Cardinal van Rossum, Préfet de la Propagande :

« Votre projet de fonder une Ligue catholique pour le retour de l'ordre social, des nations et des peuples à Dieu et à son Christ par l'Eglise a, ai-je besoin de le dire, toutes mes sympathies.

« Jusqu'ici les catholiques sont restés trop inactifs et trop tolérants pour l'offense qu'on fait continuellement à Dieu en l'excluant de la société. La société *laïque*, comme elle est conçue de nos jours, n'est autre chose qu'une société qui a l'homme pour Dieu et, par conséquent, comme but, la satisfaction de tous ses désirs, même les plus bas. C'est en même temps un crime social envers Dieu et la dégradation de l'homme. Malheureusement, la plupart des nations ont pris pour principe d'exclure Dieu du régime social. On le fait sous le spécieux prétexte de tolérance et de liberté de penser. Et les catholiques, soit par ignorance, produit néfaste de la lecture de journaux mauvais, ou sans couleur, soit par crainte des méchants, soit par suite de divisions, soit par une abstention inopportune de toute politique, soit par un vain et exagéré patriotisme, ont laissé faire. Maintenant, ils subissent les conséquences funestes de leur coupable négligence.

« Il est plus que temps de commencer une forte réaction. Et cela d'autant plus que, même parmi les catholiques, il y a des tendances dangereuses. Non seulement, ils ne vont pas, comme ils devraient le faire, jusqu'à exiger le devoir entier de la société envers Notre-Seigneur Jésus-Christ et la Sainte Eglise, mais ils se montrent fort satisfaits quand le nom de Dieu apparaît l'une ou l'autre fois dans les actes officiels. Il y en a (et ils se disent catholiques) qui mettent leur nationalisme au dessus de tout, c'est à-dire la terre au dessus du ciel, le corps au dessus de l'âme, le matériel au dessus du spirituel. Ces soi-disant catholiques veulent éliminer toute dispute intérieure, afin que tous les efforts de la nation soient dirigés contre les ennemis extérieurs. Mais ils oublient que l'unique moyen d'obtenir un durable résultat sous ce rapport, c'est-à-dire l'ordre qui donne la paix, est le triomphe universel des principes catholiques

(1) Plusieurs adhésions et approbations n'ont été sollicitées et obtenues qu'à l'occasion du manifeste adressé par la Ligue aux Dirigeants du monde entier.

et, pour cela, la lutte contre les principes opposés, tandis que, au contraire, le sacrifice de ces mêmes principes catholiques porte avec lui une division plus grande, plus forte et plus durable, division qui peut être étouffée pour un moment, mais qui éclatera après peu avec d'autant plus de force qu'elle était plus opprimée. La conduite de ces catholiques est condamnable, ils font un tort très grand à la cause catholique et à la Sainte Eglise.

« Vous avez clairement vu, mon Révérend Père, le mal et sa grandeur, ses suites funestes et les négligences à le combattre. Vous avez découvert aussi les tendances perverses parmi les catholiques et vous avez pensé à y remédier de toutes vos forces. Vous avez cherché les remèdes au mal et vous avez trouvé les meilleurs : la prière, l'instruction de ceux qui ne voient pas le mal ni le danger, la propagande des vrais principes, la réaction forte et persévérante sans crainte et sans respect humain. Mais vous avez aussitôt compris que, pour l'application de ces remèdes et pour arriver à une guérison parfaite d'un mal si étendu et si enraciné déjà, il vous faudrait le secours d'un grand nombre d'hommes et de femmes, animés des mêmes idées, disposés à travailler avec vous au même but. Pour cela, vous avez fait très justement le projet de la nouvelle Association, de la Ligue qui se propose de rendre l'homme et la société à Dieu.

« Oh ! mon Père, comme je souhaite que votre plan réussisse, comme je désire que vous arriviez à grouper un grand nombre de membres autour de vous, comme je prie le bon Dieu qu'Il daigne bénir ces efforts communs, qu'Il daigne leur donner la plus grande efficacité et qu'ainsi, grâce à une action forte, décisive, constante et généreuse, vous éveillez tant de catholiques qui dorment et subissent les plus graves offenses à ce qui leur devrait être le plus cher, sans montrer la moindre opposition ou en se bornant à de faibles protestations, qui ne changeront jamais la condition des choses. Que le résultat du travail de la Ligue soit que les catholiques se réunissent, qu'ils se lèvent comme d'un bond, qu'ils attaquent avec vigueur et force cet ennemi qui tâche de leur arracher, à eux et à leurs enfants, des biens au-dessus de tous les biens de ce monde, la foi et Dieu, le culte public de Dieu, la connaissance et l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'attachement inviolable à Son Vicaire et à la Sainte Eglise Romaine. Vous ne sauriez jamais rendre service plus utile ni à la Sainte Eglise, ni à la Patrie.

« Je prie pour vous et pour votre œuvre, mon Révérend Père, et je suis toujours

« Votre tout dévoué,

« G. M. Cardinal VAN ROSSUM. »

2. — de Son Eminence le Cardinal Billot :

« Comment pourrais-je ne pas, avec empressement, accepter l'invitation que vous me faites d'adhérer à la Ligue projetée « pour le retour des peuples et de tout l'ordre social à Dieu et à son Christ par la Sainte Eglise » ? Certes, que nous soyons, depuis la Révolution, aux antipodes de l'ordre social chrétien, c'est un fait qui s'épale à tous les yeux et qu'on perdrait son temps à vouloir démontrer. Que, d'autre part, ce désordre persistant soit la cause de la perte éternelle d'un grand nombre d'âmes, et un facteur constant d'impiété, d'immoralité et d'irréligion ; qu'il ait, par-dessus le marché, pour résultat final, de conduire à la ruine, même temporelle, individus, familles, états, et, pour tout dire d'un seul mot, la société entière, c'est la leçon de l'histoire, c'est la démonstration que les événements se chargent de fournir, et qu'ils fournissent, en effet, tous les jours plus complète, plus concluante, plus cruelle aussi, si je pouvais ainsi parler, en attendant ce « grand soir », déjà en perspective, où raffe sera faite de tout ce qui sera resté dans le monde de paix, de tranquillité, et de sécurité. Dans ces conditions, quel est le chrétien qui, ayant conservé, avec un peu de clairvoyance dans l'esprit, la foi de son baptême, refuserait de se liguer pour la restauration de l'ordre, seul capable de nous assurer, au spirituel comme au temporel, contre les maux si extrêmes ? Mais il importe, n'est-ce pas, que nous y allions avec méthode, et que nous commencions d'abord par ce qui doit être à la base de tout le reste.

« Vous dites, mon Révérend Père, et on ne saurait mieux dire : le retour de tout l'ordre social à Dieu et à son Christ, *par la Sainte Eglise*. En effet, l'Eglise est le royaume de Dieu sur terre ; elle est, de ce chef, l'unique moyen par lequel l'ordre chrétien peut être réalisé dans le monde. La première chose à faire, la plus pressée, la plus urgente, et la plus essentielle aussi, sans laquelle tout effort serait inutile et porterait à faux, sera donc de restaurer la notion même de l'Eglise, notion, hélas ! si diminuée, si dégradée, si faussée, dans l'esprit de beaucoup. Vous le constatiez dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. « La corruption des esprits : « disiez-vous, s'accroît chaque jour, au point que pour certains catholiques, quiconque n'est pas libéral et indifférentiste en matière religieuse, n'est pas catholique, mais sectaire ». Voilà donc à nous en sommes venus, et jusqu'où nous sommes tombés ! Nous ne savons plus ce que c'est que l'Eglise, nous en avons perdu de

vuela divine transcendance, nous avons oublié l'enseignement du catéchisme, qui est qu'il n'y a qu'une seule vraie religion sur la terre, une seule véritable Eglise, catholique, apostolique, romaine à laquelle pour être sauvé, il est absolument nécessaire d'appartenir, sinon par le fait, du moins au regard de ceux à qui une invincible ignorance assure le bénéfice de la bonne foi, par le désir implicite du cœur et la préparation de la bonne volonté ; que du reste, toutes les communions séparées ne sont que des sectes retranchées du tronc d'où s'épanche la sève avec la vie, et que si nous devons en aimer les membres comme des frères rachetés, eux aussi, par le sang de Jésus-Christ, c'est pour les amener en toute prudence et discrétion, de l'erreur où ils sont à la vérité que nous possédons, mais jamais pour les admettre à je ne sais quelle fraternité de religion que condamnent expressément l'enseignement de l'Eglise elle-même et la sincérité de l'Evangile. Nous avons, dis-je, oublié toutes ces choses. A cette mentalité déplorable, nous ont conduits insensiblement l'affaiblissement des convictions religieuses, la diminution progressive de la foi, le régime de libéralisme, où nous vivons depuis si longtemps, et l'infiltration toujours plus étendue des idées protestantes.

« Je recevais tout dernièrement, d'un catholique anglais, dont je ne connais d'ailleurs ni la personne, ni le nom, une lettre d'apologie pour la Fédération de toutes les communions chrétiennes sous le singulier patronage du « *Sacré-Cœur pour tous* ». Ce zélé auteur de la fraternité « in Christo » commençait par trouver infiniment souhaitable que les protestants et les catholiques se prêtassent mutuellement leurs églises pour la célébration du culte divin, attestant que jamais messe dominicale ne lui donnait autant de dévotion que « dans une paroisse de son voisinage sans chapelle catholique, « comme il en est tant en Angleterre, où la messe est dite chaque « dimanche dans la salle du Conseil paroissial de l'Eglise anglica- « ne gracieusement prêtée à cet effet. » Il y trouvait, lui, l'image du *Sacré-Cœur pour tous*. Puis, de cette salle, il me transportait au Congrès chrétien international d'Upsal, « qui s'était proposé, en « décembre dernier, de faire prévaloir, au dessus des misérables « querelles entre nations chrétiennes, la fraternité du Christ, sans le « nommer, le *Sacré-Cœur pour tous*... », seul moyen, selon lui, d'acheminement vers la réconciliation. Inutile, par conséquent, de dire que ce Congrès avait tous les vœux de mon honorable correspondant, qui terminait en disant : « Dans cet admirable parabole

« de l'enfant prodigue, tandis que le prodigue est déjà installé, attablé, nous voyons le Père sortir de la salle du festin, et, si humblement presser son aîné (le catholique) de ne pas gâter cette fête de famille, en s'obstinant sombrement à rester dehors ! » Voilà les idées d'importation protestante, qui commencent à faire fortune parmi nous, et sont cause qu'aux yeux d'un certain nombre de nôtres, « quiconque n'est pas libéral et indifférentiste en matière religieuse, n'est plus catholique, mais sectaire ! »

« A cette mentalité, qui n'est pas tout à fait d'hier, la guerre est venue encore ajouter sa contribution. Car la guerre, en surexcitant le sentiment patriotique, ce sentiment si légitime, si saint, si auguste, je dirais si sacré, mais qui, comme tous les autres, a besoin d'être contenu dans les bornes que lui assigne la raison éclairée par la foi : la guerre, dis-je, l'a exaspéré au point que beaucoup ont fini par mettre leur religion en fonction de leur nationalisme. D'où, tendance chez plusieurs, inconsciente, je le veux bien, mais réelle, à exclure de leur communion tout ce qui est de nationalité ennemie, à y admettre au contraire tout ce qui est de nationalité alliée. Et, de l'une comme de l'autre façon, c'est une égale destruction de l'unité catholique, de cette unité merveilleuse, prodigieuse, miraculeuse, transcendante, s'élevant au-dessus de toutes les divisions de frontières, de peuples, de races, de langues, comme de toutes les contingences d'alliances ou d'hostilités politiques, mais se fermant aussi à toute hérésie, à tout schisme, à tout ce qui est en séparation d'avec la suprême autorité que Jésus-Christ a établie dans le monde quand il a dit : Sur cette pierre, je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle.

« Mais je m'é gare, mon Révérend Père. Il est temps, n'est-ce pas, de clore cette lettre déjà trop longue. Vous me pardonnerez ma prolixité. J'ai voulu simplement vous dire combien je suis d'accord avec vous sur le grand péril de l'heure présente, ainsi que sur la nécessité urgente de réformer, « par une propagande active, la mentalité de nos catholiques », et particulièrement sur cet article du Symbole, si obscurci chez un grand nombre : « Et unam, sanctam, catholicam, et apostolicam, Ecclesiam. »

« C'est d'ailleurs en faisant les vœux les plus ardents pour le plein succès de votre entreprise, que je vous prie d'agréer l'hommage du profond respect

« de votre très humble et dévoué serviteur,
« Signé : L. Card. BILLOT. »

3. — de Son Eminence le Cardinal BOGGIANI, Archevêque de Gênes :

« Travailler au retour des nations, des peuples et de l'ordre social tout entier à son Dieu et à son Christ par le moyen de la S^{te} Eglise, et se dévouer pour que l'Eglise et son Chef occupent, théoriquement et pratiquement dans l'ordre social, la place que Dieu leur a assignée et qu'exige leur mission divine dans le monde, parce que de là dépend l'ordre de la Société et des Etats » est le but de la Ligue Apostolique des Nations. Il n'y a pas de but plus noble, pas une œuvre plus sainte.

« Que Dieu bénisse tous ceux qui se dévouent à cette œuvre avec foi, sincérité et amour ; et leur fasse sentir la douceur et la consolation qu'éprouvèrent les apôtres et les martyrs qui ont consacré leur vie à cette œuvre. Card. BOGGIANI, Archev. de Gênes. »

4. — de Son Emin. le Cardinal Dubois, Archev. de Rouen :

« J'ai lu, avec un grand intérêt, votre appel pour une Ligue catholique des âmes. Elle est fortement et pieusement motivée : rien de plus nécessaire, en effet, que le retour de l'ordre social des nations et des peuples à Dieu et à son Christ par l'Eglise. Vous en exposez les raisons avec une logique sûre et rigoureuse, vous provoquez, avec des accents pénétrants, toutes les âmes de bonne volonté à y travailler. Comment, dès lors, ne pas approuver votre initiative, comment ne pas souhaiter à votre Ligue de trouver de nombreux adhérents ?

« Puissiez-vous aider à créer un vaste mouvement de conversion qui réalise bientôt, chez nous en particulier, le vœu du saint Pape Pie X : la restauration de toutes choses dans le Christ, et le désir exprimé à Noël dernier par Benoît XV : le retour des nations à Dieu. »

Après la publication de notre manifeste, Son Eminence le Cardinal Dubois, actuellement Archevêque de Paris, a daigné nous écrire encore :

« Vous me demandez mon adhésion au manifeste de la Ligue Apostolique.

« Les idées qu'elle proclame me sont trop chères pour que je ne souhaite pas large diffusion et surtout bon accueil et pleine fécondité à ce manifeste.

« Oui, « à l'occasion de cette guerre et de la Conférence de la Paix, il faut rendre au Pape et à l'Eglise le rang qui leur revient parmi les Nations. »

« Rien de plus logique — rien de plus urgent.

« La restauration de la Justice ne serait pas complète, elle serait une ironie décevante, si seuls, l'Eglise et le Pape étaient exclus du bénéfice de cette réforme internationale entreprise par les diplomates de l'Entente victorieuse.

« Il faut aller jusqu'au bout des principes. La justice, oui, mais la justice pour tous, sans exception. On ne niera pas que l'Eglise et le Saint Père n'aient, à cet égard, le droit de prétendre à quelque réparation. Et les catholiques demandent que ce droit soit pratiquement reconnu et qu'il y soit donné satisfaction.

« Si la diplomatie passait outre à cette reconnaissance, si réparation n'était pas faite des injustices commises au détriment de l'Eglise et de son Chef, l'œuvre entière de la paix en resterait compromise. Le traité signé serait incomplet ; il ne constituerait pas pour les transactions futures une base solide et dès lors s'écroulerait l'édifice si péniblement construit et sur lequel les hommes d'Etat fondaient de si belles espérances.

« C'est que les hommes—même les hommes d'Etat—ne peuvent rien sans Dieu, pierre angulaire de la morale sociale, comme de la morale individuelle. Ils ne peuvent rien sans Jésus-Christ, Fils de Dieu, et finalement sans l'Eglise, gardienne infailible de toutes les vérités, de tous les principes sur lesquels repose l'ordre social. Il n'y aura pas de Société des Nations viable et bienfaisante si l'Eglise est systématiquement tenue à l'écart de sa fondation et de son fonctionnement.

« Puissent les diplomates le comprendre et, faisant appel à sa collaboration nécessaire, lui donner enfin parmi eux la place qui lui appartient et où son action se fera sentir pour le bien de l'humanité tout entière.

« Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, avec mes vœux et mes encouragements, l'assurance de mes sentiments tout dévoués en Notre-Seigneur.

† Louis Card. DUBOIS,
Arch. de Rouen.

5. — L'Eminent Archevêque de Milan, Son E. le Cardinal FERRARI, écrit de son côté :

« C'est une œuvre sainte et vraiment providentielle que la « Ligue Apostolique » pour promouvoir le retour des Nations et des Peuples et de tout l'ordre social à Dieu et à son Christ par la sainte Eglise.

« C'est une force puissante pour la Ligue, que le Saint Père l'ait recommandée et bénie et qu'Il l'ait enrichie des trésors précieux des indulgences et de ses faveurs.

« Aussi, à tant et tant d'autres voix j'unis ma voix, pauvre mais bien sincère, pour applaudir à cette noble initiative, pour appeler les bénédictions célestes les plus choisies sur une œuvre qui a comme but la si nécessaire restauration chrétienne, lui souhaitant une large et rapide diffusion dans l'univers entier, car partout il y a un besoin urgent et extrême de retourner à Dieu et à son Christ, mais seulement par sa sainte Eglise.

« En attendant, veuillez votre Paternité agréer les sentiments de ma parfaite considération, tandis que je me recommande à la charité de ses saintes oraisons.

« Tout dévoué dans le Christ.

André Card. FERRARI, Arch. de Milan. »

6. — De Son Eminence le Cardinal Maurin, Archevêque de Lyon :

« Le Cardinal Archevêque de Lyon accorde bien volontiers, au R. P. Philippe, la bénédiction qu'il sollicite et appelle de tout cœur le prochain retour des peuples à Dieu et la restauration chrétienne des Etats.

« † L. J. Card. MAURIN,

Arch. de Lyon. »

7. — Archevêché de Besançon, 7 avril 1919.

« L'Archevêque de Besançon donne sa pleine adhésion à « La Ligue Apostolique » et à son programme qui est la restauration de toutes choses en Jésus-Christ. Le monde entier s'émeut à la négation de la divinité de Jésus, qui est Dieu dans son œuvre, Dieu avec nous. A la Ligue Apostolique de proclamer hautement et sans se lasser, la royauté divine de Jésus-Christ, d'annoncer ses grandeurs et de le faire régner socialement sur les peuples. Et cela se fera par la Papauté, l'incarnation vivante de tout l'ordre surnaturel et chrétien, la seule force morale capable de préserver la raison contre ses propres excès, et la Clef de voûte du monde tout entier. — La Papauté est la seule

Arche de salut pour l'humanité ; donc l'Etat doit donner à la Papauté la place que le Sauveur du monde réclame pour elle dans l'organisation, la constitution et les lois des Nations.

« Je prie pour le zélé fondateur de « La Ligue Apostolique » et je bénis son œuvre. »

† Louis,

Archevêque de Besançon.

8. — de S. G. Mgr l'Archevêque de Carthage :

« J'ai l'agréable mission de répondre à la lettre que vous avez bien voulu adresser à notre vénéré Primat, Mgr Combes, au sujet de la « Ligue Apostolique ».

« Comme bien vous le pensez, Sa Grandeur ne peut que hautement approuver le but éminemment catholique de la nouvelle Association, qui va constituer dans l'Eglise une œuvre magnifique de plus.

« Aussi fait-elle des vœux sincères pour sa plus large diffusion dans le diocèse de Carthage et dans l'univers entier.

« En attendant que la Ligue soit partout établie, Elle bénit de grand cœur l'apôtre zélé que le Ciel lui a choisi comme promoteur...

9. — Evêché de Montauban, le 14 Avril 1919.

« Vous me demandez mon adhésion à la « Ligue Apostolique. » Je vous l'ai déjà donnée, il y a quelques semaines. Mais de tout cœur je vous la donne une fois encore.

« Les événements qui se précipitent nous clame si fort qu'individus, familles et peuples doivent revenir à Jésus-Christ et se soumettre sans réserve aucune à son Règne divin, s'ils ne veulent pas tomber et mourir peut-être sous l'infamale tyrannie d'un Bolchévisme universel !

« Oh ! oui, travaillez à faire voir les aveugles et à faire entendre les sourds, afin que tous comprennent qu'il n'y a qu'un *Sauveur du monde*, que ce Sauveur c'est Jésus-Christ, mais le Jésus-Christ, de l'Eglise et du Pape ! *Quia Hic est vere Salvator mundi.*

« Et qu'enfin nous ayons la joie depuis longtemps désirée de voir le triomphe de la cause catholique, qui mettrait en une si heureuse évidence la vérité de la parole sainte : « *Beatus populus cuius Dominus Deus ejus.*

Veillez, mon Père, recevoir, avec mes vœux les meilleurs, l'assurance de mes sentiments dévoués in X^{to} Jesu.

† PIERRE, Evêque de Montauban.

A quelques temps de là, Monseigneur Marty nous avait écrit :

« Vous avez fondé une Ligue de la restauration du règne social de Jésus-Christ.

« C'est là une trop belle initiative, pour que je ne sois pas de tout cœur avec vous.

« Il est si évident que Jésus-Christ est Roi des sociétés comme des individus et des familles, que les sociétés ont le devoir de le servir, mais qu'elles y sont en un sens plus intéressées encore ; qu'elles prospèrent et grandissent dans la mesure où elles acceptent son règne divin ; qu'elles déchoient dans la mesure où elles le repoussent et qu'elles mourraient à l'instant précis où elles l'écarteraient entièrement.

« Je vous félicite donc, mon très Révérend Père, je vous souhaite un plein succès. »

11. — de S. G. Mgr Péchenard, Evêque de Soissons :

« Votre programme, c'est le programme même de l'Eglise, c'est le programme de Jésus-Christ le Verbe incarné. Comment donc être catholique et n'y pas adhérer ? Voir régner Jésus dans la Société, sur les esprits, les cœurs et les mœurs, tel est le but auquel tendent les âmes vraiment animées de l'amour de Dieu. Comptez-moi donc comme un de vos plus résolus partisans.

« Mais le moyen ? C'est là que gît la difficulté. Il ne suffit pas, en effet, de tracer une liste de moyens de sanctification ; il faut arriver à les faire accepter et mettre en pratique. L'Eglise, le clergé, les ordres religieux, ne poursuivent pas d'autre but. Espérons que, grâce à votre Ligue Apostolique, des efforts renouvelés et soutenus produiront de nouveaux fruits et que Dieu en sera mieux servi et plus honoré.

« L'état actuel du mon diocèse, dévasté et ruiné, paralyse mon action, les habitants étant encore dispersés en très grand nombre, et n'ayant même plus d'abri. Il me sera donc difficile d'organiser un Comité spécial ; mais nous bataillerons avec vous, et cette fois encore, Dieu nous donnera la victoire ».

12. — de S. G. Mgr Rumeau, Evêque d'Angers, dans sa magnifique lettre pastorale :

« A l'heure où Nous vous adressons cette Lettre pastorale, Nos très chers Frères, le Congrès de la Paix est réuni pour solutionner les problèmes les plus redoutables peut-être qui aient agité l'humanité. Justement préoccupé d'asseoir sur des bases inébranlables la paix, dont il élabore les clauses, il a résolu de fonder la *Société* ou *Ligue des Nations*.

« On ne peut qu'applaudir à une conception si haute : mais sa réalisation ne sera-t-elle pas illusoire tant que les peuples, pour refréner leurs ambitions ou éteindre leurs rivalités, n'auront pas recours au Code divin, laissé par Jésus-Christ à la terre : l'Évangile.

« Aussi, croyons nous servir la cause de la France, autant que celle de la religion, en souhaitant, avec toute l'ardeur de Notre âme, de voir nos populations chrétiennes adhérer à une autre *Ligue*, récemment fondée, dans une pensée éminemment surnaturelle : « *La Ligue Apostolique pour le retour des Nations et des Peuples et de l'ordre social tout entier à Dieu et à son Christ par la Sainte Eglise* », Ligue « de prières, de sacrifices et d'action », que le Saint-Siège a daigné consacrer de son approbation souveraine et enrichir de précieuses faveurs : Ligue qui, d'après les paroles même du Pape, « *répond plus que jamais aux graves nécessités actuelles* », car, ce qui doit rendre et assurer à l'humanité cette justice, cette fraternité, cette paix, qui l'ont formé et qui forment l'objet des aspirations universelles, *ce qui doit restaurer et garantir l'ordre social*, ne peut être que le retour des individus et des familles, des nations et des peuples à Jésus-Christ, à sa loi, à son Évangile et à l'Église, dépositaire de sa doctrine et de sa grâce. »

« Plaise au ciel, Nos très chers Frères, qu'il nous soit donné, comme fruit de la guerre, de voir se réaliser, d'une extrémité à l'autre du pays, ce sublime idéal ! Ce jour-là, on aura remporté une seconde victoire digne de la première, et la paix sera assurée dans l'ordre social, parce qu'elle aura été rétablie dans les consciences. »

13. — Après avoir manifesté sa plus haute sympathie pour la Ligue Apostolique qu'il a hâte de voir propager dans son diocèse, Mgr Heylen, Evêque de Namur, nous écrivait peu après à propos de notre manifeste :

« Nous avons pris connaissance de la lettre ouverte adressée aux Dirigeants de ce monde par la Ligue Apostolique. »

« C'est de tout cœur que Nous lui donnons notre adhésion pleine et entière.

« Nous sommes persuadé qu'il faut rendre au Pape et à l'Eglise le rang qui leur reviennent parmi les Nations. C'est une pure illusion dénoncée d'ailleurs par l'expérience la plus commune, que de vouloir donner la Paix au monde par le seul arbitrage du monde. La Société, vraie pacificatrice des Nations, existe déjà, et depuis longtemps... C'est la société fondée par Notre-Seigneur pour continuer son œuvre d'évangélisation universelle jusqu'à la fin des temps.

« Veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, l'assurance de mon dévouement en Notre-Seigneur. »

† Th. Louis, Evêque de Namur.

14. — de S. G. Mgr Nègre, Archevêque de Tours :

« Volontiers j'autorise la propagande de la « Ligue Apostolique pour le retour des Nations et des Peuples », dans le diocèse de Tours, et je demande à Notre-Seigneur de la bénir. »

15. — de S. G. Mgr Lecœur, Evêque de Saint-Flour :

« La « Ligue Apostolique » a recueilli déjà de touchants témoignages. Il y en a surtout dont l'auguste origine a pour vous un prix souverain.

« Vous souhaitez le mien aujourd'hui : il m'est très agréable de donner mon approbation et mes louanges à une œuvre qui a pour objet le Règne de Dieu. »

16. — de S. G. Mgr Waffelaert, Evêque de Bruges :

« Sa Grandeur a bien reçu le prospectus de la « Ligue Apostolique pour le retour des nations au Seigneur », et me charge de vous dire qu'Elle fait à la Ligue Apostolique le meilleur accueil. De tout cœur Monseigneur l'Evêque se joint au Saint-Père pour vous féliciter d'avoir fondé une Ligue si opportune et si salutaire, et pour souhaiter qu'y adhèrent tous les catholiques dignes de ce nom. »

17. — de S. Exc. le Nonce Apostolique Mgr NICOTRA :

« Nous recommandons vivement aux fidèles la « Ligue Apostolique des Nations » qui se propose de restaurer l'ordre social par la propagande des bonnes idées: c'est une œuvre uniquement religieuse approuvée par Sa Sainteté le Pape Benoît XV, et enrichie d'un grand nombre d'indulgences. »

† S. NICOTRA, Nonce Apostolique, Bruxelles.

18. — de S. G. Mgr. SEGHERS, Evêque de Gand :

« Je prie Dieu qu'Il donne une large diffusion à la « Ligue Apostolique » et que ses adhérents travaillent efficacement à étendre le règne du Christ et de son Eglise dans la société. »

† Em. JEAN, Evêque de Gand.

19. — Archevêché de Rennes, Dol et St Malo, 9 avril 1919 :

Le Cardinal Dubourg applaudit de toutes ses forces à l'action de la « Ligue Apostolique » pour faire reconnaître par les chefs des peuples, rassemblés pour instituer dans le monde un ordre nouveau, les principes essentiels sur lesquels toute œuvre doit être bâtie, sous peine d'être ruineuse.

20. — L'Archevêque de Toulouse envoie son entière et très cordiale adhésion à la lettre manifeste de la « Ligue Apostolique » aux dirigeants de ce monde et aux peuples.

21. — Archevêché d'Auch, le 24 Avril 1919.

« Oui, j'adhère bien volontiers et de tout cœur à la « Ligue Apostolique » dont vous voulez bien m'adresser l'appel.

« Cet appel, il était difficile de le faire plus vrai, plus logique, plus pressant.

« Hélas ! pourquoi ceux qui devraient l'entendre s'obstinent-ils à se montrer sourds ?

« Dieu veuille que nous n'ayons pas à payer de cruelles crises cette obstination inexplicable !

« Agréez mes sentiments dévoués ! »

† J. F. Ernest, Archevêque d'Auch.

22. — Evêché de Chalons, le 14 Avril 1919.

« C'est de grand cœur que j'adhère au manifeste de « La Ligue Apostolique » pour revendiquer la place de Dieu et celle du Souverain Pontife son représentant, dans la constitution de la Société des Nations. On ne constate pas sans douleur leur absence dans une telle refonte du monde ; comme s'il était possible d'établir quelque chose de durable sans le Maître des événements et des hommes !

« Vous verrez par les brochures que je me permets de vous adresser que toute ma pensée et tous mes efforts collaborent avec vous dans l'œuvre de foi, de sagesse et de justice que vous avez si courageusement entreprise.

« Veuillez agréer, mon Révérend Père, mes bien respectueux hommages. »

† Joseph Marié, Evêque de Chalons.

23. — Evêché d'Oran, le 19 Avril 1919.

« Je reconnais et j'avais appris avec une grande satisfaction la fondation de la « Ligue Apostolique. » Le manifeste que vous m'avez envoyé récemment me convainc encore plus de l'importance et de l'opportunité du but que vous vous êtes proposé. Aussi ne suis-je aucunement surpris que le Souverain Pontife ait exprimé le désir de voir s'enrôler dans votre Ligue tous les catholiques dignes de ce nom.

« Veuillez donc me compter au nombre des évêques qui adhèrent à votre œuvre et qui l'approuvent, et soyez persuadé que je ne négligerai rien pour sa diffusion.

« Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes sentiments les plus respectueux et les plus dévoués en N. S. J. C.

† Christophe-Louis, Evêque d'Oran.

24. — « L'Evêque de Germa, Auxiliaire de S. G. Mgr Germain, donne sa pleine adhésion au manifeste de « la Ligue Apostolique » en ce qui concerne tout particulièrement les revendications à exercer à l'endroit du St-Siège, revendications qui constituent un acte de justice et de sagesse, au premier chef ; le bonheur des individus, la sécurité des Etats, et la tranquillité des nations étant liés à la situation faite à l'Eglise et à son Chef. »

25. — Évêché de Soissons, le 9 Avril 1919.

« De grand cœur je donne mon adhésion à la « Ligue Apostolique, » et je souhaite ardemment que son appel aux Dirigeants de ce monde et aux Peuples obtienne le noble résultat qu'elle poursuit et qu'elle appuie sur d'aussi solides principes.

« Agréez, Monsieur le Directeur, mes plus respectueux sentiments dans le Christ notre Sauveur.

† Pierre-Louis, Evêque de Soissons.

26. — « L'Evêque d'Angoulême adhère de tout cœur à la « Ligue Apostolique » et au noble but qu'elle poursuit de faire revenir les nations et les peuples à Dieu et à son Christ par l'influence-bénie de la S^{te}-Eglise.

« Que les évènements contemporains nous instruisent et nous donnent de comprendre les besoins que nous avons du Maître Souverain ! *Non est in alio aliquo salus.*

« Avec sa meilleure bénédiction pour l'œuvre et pour les ouvriers apostoliques qui veulent la servir. »

† HENRI-MARIE, Evêque d'Angoulême.

27. — « L'Evêque de St Brieuc et Tréguier donne sa pleine adhésion à la lettre ouverte et manifeste adressés par la « Ligue Apostolique aux Dirigeants de ce Monde ! aux Peuples ! et fait des vœux pour que ces directives soient suivies pour la sécurité et la prospérité des Nations et la paix du Monde.

28. — « L'Evêque d'Agen fait les meilleurs vœux pour que les efforts entrepris par la « Ligue Apostolique » soient rapidement couronnés de succès.

29. — « L'Evêque de Nevers, présente ses respectueux hommages au Directeur de la « Ligue Apostolique » et s'associe à tous efforts généreux que lui inspirent son amour et son zèle pour le Souverain Pontife. »

30. — de l'Evêché d'Alife, le 29 Avril 1919.

« C'est avec la plus vive joie de notre âme que nous venons de recevoir un exemplaire de la fort belle et noble lettre ouverte que vous avez eu la touchante pensée d'adresser, à l'heure actuelle, aux Chefs d'Etats, dans le saint et légitime espoir qu'ils voudront bien reconnaître la nécessité, dans le monde, d'une restauration politico-sociale pleinement chrétienne.

« Nous vous en remercions, nous vous en félicitons de tout notre cœur.

« En même temps nous nous empressons de vous exprimer notre adhésion pleine, sincère, absolue à tous les principes hautement chrétiens que vous avez affirmés si heureusement dans votre noble appel à tous ceux auxquels Dieu a confié les destinées des Peuples ; tout en formant le vœu que le Bon Dieu daigne leur inspirer, pour le bien de l'humanité, le plus favorable et satisfaisant accueil. »

« Veuillez agréer l'hommage de notre profond respect.

† Felice del Sordo, Evêque d'Alife. »

31. — Archevêché d'Evora (Portugal), le 7 mai 1919.

« C'est de tout cœur que je donne ma pleine adhésion à la lettre ouverte et manifeste de la Ligue Apostolique « aux Dirigeants de ce monde ! aux Peuples »

« Je n'ai reçu qu'hier cette lettre, que j'ai lue avec un intérêt toujours croissant. C'est la bonne doctrine parfaitement énoncée....

« Je suis, Monsieur le Directeur, avec les sentiments de ma plus haute considération, votre respectueux serviteur en D... »

† AUGUSTE,

Archevêque d'Evora et Admin. Apost. du diocèse de Béjir.

32. — Evêché de Cuneo, le 4 mai 1919.

« Sans beaucoup d'espoir (malheureusement) dans une telle démarche je souscris bien volontiers à la lettre ouverte que la Ligue Apostolique adresse aux « Dirigeants de ce Monde et aux Peuples » à l'effet d'obtenir au Pape et à l'Eglise le rang qui leur revient parmi les Nations. Dieu fasse qu'on puisse obtenir ce qu'on demande si justement ! Avec le plus grand respect je suis de vous, Monsieur le Directeur, le très dévoué serviteur. »

† M. GABRIEL, O. P., Evêque de Cuneo.

33. — Grouard Alta (Canada) le 10 mai 1919.

« Je viens de recevoir et de lire avec le plus vif intérêt la lettre ouverte et manifeste que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser et je m'empresse de vous envoyer mon adhésion pleine et entière. Les raisons que vous donnez de rendre au Saint-Siège sa liberté et son indépendance sont si évidentes et bien développées qu'il est permis d'espérer, avec la grâce de Dieu, le succès de vos démarches.

« Je le souhaite de tout mon cœur.

« J'ai l'honneur d'être, cher Monsieur, votre humble serviteur.

† E. GROUARD, Omi End' Uora
vic. apost. d'Athabaska.

34. — Archevêché de Pondichéry, le 6 juin 1919.

« De tout mon cœur, je bénis vos efforts, et mes fidèles, mes prêtres et moi nous nous y associons par la prière. Daigne notre Divin Maître obtenir de son Père que les nations, son héritage, se rendent enfin à l'appel de son Cœur Sacré, et que dans cette œuvre notre France soit encore le Missionnaire de Dieu.

† ELIE JOSEPH, Archevêque de Pondichéry.

35. — Archevêché de Brindisi, le 20 Mai 1919.

« Que ce sera bien et utile, quelle bonne influence cela aura pour la question du siège de toute la Sainte Eglise catholique et apostolique romaine.

« Nous donnons tout notre assentiment à la lettre que vous avez envoyée aux Rois de tous les royaumes et à tous les Peuples. Nous le donnons entier et fort: nous le donnons en outre aux moyens puissants de l'esprit à l'aide desquels vous cherchez à délivrer par la force de nombreux arguments, les droits sacrés, du Saint Siège Apostolique pour la charge d'honneur et le rang de préséance qui lui sont dûs parmi les Nations et les Peuples. Si on néglige ces droits on a vu qu'il ne pouvait y avoir aucune paix, durable tout au moins et qu'aucun bien ne pouvait être retiré du massacre produit par une guerre de plusieurs années pour guérir les Nations.

« Chaque Peuple et chaque Nation dans la famille des hommes a sa place et son droit. Qui rétablira dans ses droits le Saint Siège Apostolique chassé il y a de nombreuses années de son Siège et de

son rang ? Donc par l'entente de toutes les Nations et en présence de tels évènements le Saint Siège doit être rétabli dans la place et le rang qui lui conviennent, afin que le fruit de la restauration humaine soit plus fécond et plus sûr.

« Faites donc tous vos efforts pour que la Ligue Apostolique puisse donner une solution très attendue à cette question.

« Dieu vous assiste ! Que nos vœux et nos prières avec les vœux et les prières de toutes les Nations qui par le monde croient au Christ, vous aident à gagner des âmes augmentent et achèvent l'œuvre dans le monde entier.

« Qu'aucun évènement contraire ne vous en détournè, courage ! Dieu lui-même tiendra compte de l'accroissement de son troupeau ; avec du courage et de la douceur votre sagesse atteindra sans aucun doute son but. » † LÉONARD, Archevêque de Brindisi.

36. — S. G. Mgr. Addeo, Evêque de Nicosie, nous écrit :

« Nous avons reçu la magnifique lettre envoyée « aux Dirigeants de ce monde et aux peuples » par la *Ligue Apostolique*. La justice de cette cause, la droiture et la noblesse des vues qu'elle manifeste nous ont réjoui. Aussi y donnons-nous très volontiers notre pleine et entière adhésion.

« Fils du Vicaire de Jésus-Christ, nous avons à réclamer pour lui la liberté dont il a besoin pour l'exercice de son magistère suprême, et à défendre ses droits.

« Puissent tous les Dirigeants et tous les peuples revenir à l'unique source véritable du droit et de la prospérité, afin que le règne de Dieu nous arrive sans cesse, et qu'il n'y ait plus qu'un seul troupeau et qu'un seul Pasteur. Vouloir, sans recourir à Dieu, ramener la paix et la justice dans le monde, restaurer cette civilisation pacifique désirée avec tant d'instance, c'est espérance vaine. »

37. — De son côté, S. G. Mgr. Orosco y Jimenez, Evêque de Guadalajara (Mexique), écrit à la Ligue :

« Du fond du cœur, j'adhère à la Lettre publiée par la « Ligue Apostolique, » et adressée aux Rois et aux Présidents des Etats, à l'occasion du Congrès International de la Paix. Et même, je puis le

dire à bon droit, c'est au nom de tous mes diocésains, dont le nombre atteint le million, que j'élève la voix.

« Il est profondément regrettable que les revendications de quatre cent millions de catholiques soumis au Souverain Pontife soient totalement méconnues en ce Congrès ; d'autant plus que les sages directions et les exhortations pacifiques de ce Père auguste seraient utiles au bien public, au milieu du tumulte des discussions et des conflits.

« Les droits de la conscience, inscrits dans les constitutions, garantis au Souverain Pontife dans le gouvernement de la Chrétienté. Loin de nuire aux peuples, cette liberté leur serait profitable, comme le montrent les principes chrétiens et l'expérience des siècles écoulés. »

38. — S. G. Mgr. Bacini, Evêque de San Angelo, écrit :

« J'ai reçu avec la plus grande joie votre lettre m'informant du projet que vous avez formé, vous et la Ligue dont vous avez la présidence. Vos suppliques, votre propagande ont pour but d'amener les chefs politiques de l'univers réunis à Paris, à rendre au Père commun des fidèles une condition honorable qui lui permette de remplir en toute liberté sa céleste mission.

« Puissent-ils le comprendre, ceux qui jugent les Nations : Il n'y a point de société ni de paix sans autorité, ni d'autorité sans Dieu, ni de vrai Dieu en dehors de l'Eglise, ni d'Eglise en dehors de la communion au Souverain Pontife, successeur légitime du Bienheureux Pierre.

« Que du moins, (puisqu'il est inévitable que des hérésies existent) que du moins ceux-là qui ne jouissent pas des lumières de la vérité catholique comprennent que rien n'est plus apte à fortifier les fondements de la société civile que de respecter et de maintenir cette autorité morale, qui existe en fait, et que toute personne de bon sens reconnaît comme la plus haute de toutes.

« Je forme les meilleurs vœux pour votre Ligue, à laquelle je donne de très grand cœur mon adhésion. »

39. — S. G. Mgr. Sanna, Evêque de Tempio-Pausania (Sassari), écrit :

« Je donne ma pleine adhésion à la lettre adressée par la « Ligue Apostolique » aux Peuples du monde entier et à leurs Diri-

geants. Je souhaite de tout cœur que les heureux et nobles efforts de cette Ligue obtiennent que la dignité, la liberté et le ministère auguste du Vicaire du Christ soient honorés, révéérés et défendus comme il convient pour la prospérité, même temporelle, de la société.

« La Chaire du Bienheureux Pierre est l'unique interprète, l'unique gardienne, l'unique défense infailible et incorruptible, par son zèle, son autorité, sa compétence, des droits communs des catholiques. Que tous, évêques et fidèles, s'efforcent, usant de l'association et de la presse, de les protéger contre toute atteinte. »

« Que les lois et les institutions civiles opposées à la doctrine du Christ n'entravent jamais la liberté de la Sainte Eglise ni le salut éternel des fidèles. »

40. — S. G. Mgr. Coudert, Archevêque de Colombo (Ceylan), écrit :

« Que le Sacré Cœur daigne toucher le cœur de ceux qui dirigent les peuples et leur faire comprendre que leur devoir est d'assurer au monde la liberté religieuse et au Souverain Pontife son indépendance et sa liberté d'action, c'est le grand désir et l'objet de nos prières. »

41. — S. G. Mgr. Mendoza, Archevêque de Durango (Mexique), écrit :

« Nous louons et approuvons le projet manifesté par la « Ligue Apostolique. » Elle entreprend de ramener les chefs et les peuples aux principes de la vraie Sagesse ; de leur faire comprendre la nécessité de revenir à l'Eglise catholique ; de leur faire voir que la paix est impossible en ce monde sans autorité, ni l'autorité sans Dieu : que Dieu, principe de l'autorité et base de la société, ne se donne que dans le Christ, et que le Christ ne se communique que dans l'Eglise et par elle ; en un mot, elle s'efforce de montrer aux peuples la nécessité de revenir à l'Eglise pour que la paix règne en ce monde. »

Telles sont parmi bien d'autres les approbations et les encouragements qui nous furent adressés par les Dirigeants de la Sainte Eglise.

Nous reçûme en outre des témoignages très marquants de sympathie et d'adhésion de la part des Chefs d'Ordres religieux. Voici l'un ou l'autre de ces documents.

42. — Du Maître Général de l'Ordre des Dominicains.

« Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser Votre « Lettre ouverte et manifeste de la *Ligue Apostolique* aux dirigeants de ce monde et aux peuples », sollicitant l'adhésion de l'Ordre des Dominicains à votre appel.

« C'est de grand cœur, que comme chef de l'Ordre de S. Dominique, j'adhère au pieux désir et à la juste revendication qui ont pour objet l'indépendance du Souverain Pontife et la reconnaissance de Son Autorité bienfaisante au regard de toutes les nations et de tous les peuples. Vous avez été, mon Rév. Père, saintement hardi en lançant votre appel. Puisse-t-il être entendu et coopérer au rétablissement de l'ordre social, si profondément troublé à l'heure actuelle.

« Veuillez agréer, mon Rév. Père, l'assurance de mes sentiments dévoués. »

Fr. Louis Theissling, O. P. Maître Gén.

43. — Du Ministre Général des Frères Mineurs.

« En mon nom et au nom des 18.000 religieux environ dont je suis le Supérieur Général, j'adhère de tout mon cœur au généreux et noble appel que la *Ligue Apostolique* vient de lancer aux Dirigeants des nations et des peuples, en faveur du Souverain Pontife qui a tant fait pour l'humanité souffrante durant les cinq années de la longue guerre.

« Je m'unis à vous, Monsieur le Directeur, et à tous les membres de la *Ligue Apostolique*, pour demander et revendiquer pour le Représentant du Christ sur la terre, la place et le rang qui lui doivent être assignés parmi les peuples ; la garantie et l'inviolabilité de l'indépendance et de la liberté qu'exige le ministère Apostolique dans le monde.

« Puissent les hommes d'Etat et les peuples comprendre que sans le Pape, vainement ils travailleront au salut de la société. »

Votre dévoué dans le Xt. J. SIMPLIN CINNIU, Min. Géo.

44. — du Prieur Général des Servites de Marie.

« C'est de grand cœur que je vous envoie mon adhésion à la lettre par vous adressée aux Dirigeants des Nations dans l'heure si solennelle que nous traversons.

« Vous leur rappelez, avec cette force de conviction que donne la vérité, que seule une foi vive à la réalité de la mission rédemptrice de Notre Sauveur, et un retour complet aux principes surnaturels proclamés par Lui, peuvent assurer un succès durable à leur œuvre de pacification et de réorganisation. Oui, que Dieu daigne éclairer leur intelligence et toucher leur cœur, afin qu'ils comprennent et mettent en pratique ce grand et immuable enseignement de l'Eglise, que c'est sur Jésus-Christ que doit s'appuyer toute autorité, que c'est en Lui seul que la société peut trouver son bonheur, et que si le Seigneur ne bâtit pas la maison, c'est en vain qu'auront travaillé ceux qui la construisent. Puissent-ils aussi reconnaître que pour faire œuvre durable, ils doivent l'établir de concert avec celui choisi pour le représentant de Dieu sur la terre, le Pontife Romain, Vicaire de Jésus-Christ.

« Je forme donc, Monsieur le Directeur, les vœux les plus ardens pour l'heureux succès de votre démarche, et je la recommande à la puissante médiation de Celle qui, au pied de la Croix, associée au grand Prêtre qui nous a rachetés de Son Sang, s'est acquis par là le droit de diriger les gouvernants et d'inspirer aux législateurs de sages et justes conseils : *Per me reges regnant et legum conditores justa decernunt.*

« Mais, je ne dois pas oublier que c'est de Vaucouleurs, ma patrie, qu'est parti, il y a cinq siècles, le salut de la France, dans la personne de la Bienheureuse Jeanne d'Arc ; c'est donc à elle aussi, à sa puissante intercession près du trône de Dieu, qu'il convient de confier ces vœux, en demandant à notre glorieuse héroïne la réalisation de son désir le plus cher, de voir Jésus-Christ régner sur notre cher pays et sur le monde entier. Puissent les gouvernants de ce monde, selon l'expression de Jeanne, se considérant comme les lieutenants du Roi du ciel poursuivre sur la terre sa mission de justice et de paix.

« Dans l'espoir que votre appel si sage sera entendu, je vous offre, Monsieur le Directeur, l'expression de mon respect et demeure en Notre-Seigneur et sa Très Sainte Mère. »

Votre serviteur très dévoué,

Fr. Alexis-Marie LÉPICIER,
Prieur Général des Servites de Marie.

45. — du Supérieur Général de la Congrégation des Sacrés-Cœurs et de l'Adoration.

« Vous me demandez mon adhésion à la *Ligue Apostolique*. Je le fais avec d'autant plus d'empressement que j'y trouve l'occasion de proclamer les principes qui me sont chers ainsi qu'à la famille religieuse que je dirige. Ce qui a toujours distingué la Congrégation des Sacrés-Cœurs, c'est son inviolable attachement à la Chaire Apostolique. Depuis son origine jusqu'à nos jours elle s'est fait un devoir et une gloire de défendre, selon ses moyens, les droits du Vicaire de Jésus-Christ. Ces droits ne furent jamais plus méconnus que de nos jours. Et cependant la reconnaissance de ces droits peut seul garantir la paix du monde. Raison de plus d'applaudir à toutes les heureuses initiatives qui, comme la vôtre, travaillent à les faire triompher. Je m'y associe de tout cœur, bien persuadé que nos affirmations répétées et notre bon droit, feront aboutir nos légitimes revendications ; c'est-à-dire, donner au Souverain Pontife, « la place et le rang qui, pour le bien de l'humanité, doivent lui être assignés parmi les peuples ; ensuite la garantie et l'inviolabilité de l'indépendance et de la liberté qu'exige le ministère apostolique, assurées par la foi jurée de tous les Chefs d'États qui comptent parmi leurs sujets des Fils de l'Église. »

« J'appelle de tous mes vœux le jour où les nations civilisées, après de longs égarements, se feront un devoir de reconnaître comme jadis le rôle providentiel de la Papauté dans le monde et y conformeront leurs lois pour le plus grand bien des peuples meurtris par tant de calamités.

« Dans l'espoir de voir se réaliser nos vœux les plus ardents je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments bien dévoués en Notre Seigneur. »

Flavien Prats, SS. CC., Supérieur Général.

46. — du Supérieur Général des Missionnaires de la Salette.

« En me donnant communication de votre manifeste vous me faites l'honneur de solliciter mon adhésion à la « *Ligue Apostolique* ». En mon nom personnel, et au nom de tous les membres de l'Institut des Missionnaires de la Salette, je vous l'accorde de grand cœur.

« Les revendications élevées par la *Ligue Apostolique*, en effet, sont en complète conformité avec les principes les plus fondamentaux de la raison et de la foi, et par suite, en harmonie parfaite avec les sentiments de toute âme catholique, soit quand, avec une clarté lumineuse et une solidité inattaquable, elles poursuivent la réparation d'une criante injustice, en demandant que Dieu et le Pape, Son Vicaire, rentrent en possession de leurs droits imprescriptibles actuellement méconnus et foulés aux pieds, soit quand elles mettent en relief cette double vérité révélée, confirmée par l'expérience et les leçons de l'Histoire, à savoir : que « les nations élevées par la justice, sont rendues misérables par le péché » (Prov. XIV, 34), et que « sentinelles veillent inutilement sur les remparts, si le Seigneur ne garde Lui-même la Cité. » (Ps. LXXVI, 2).

« Je fais des vœux pour que le nombre de vos adhérents se multiplie de plus en plus et que la « *Ligue Apostolique* » obtienne, dans ses justes réclamations, un plein succès, pour la gloire de Dieu et le bien des peuples.

« Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mon profond respect en N.-S. et N.-D. de la Salette. »

P. Pajot, M. S.,

Supérieur Général des Missionnaires de la Salette.

47. — Du Supérieur Général des Prêtres du Sacré-Cœur de Bétharram.

« A mon retour de voyage, j'ai trouvé votre « lettre ouverte » demandant mon adhésion à votre œuvre. Poser la question c'est la résoudre. De tout cœur je souscris à cette « *Ligue* » qui doit nous grouper autour de notre Chef et Père bien-aimé, le Pape Benoît XV. Car à lui seul ont été données les promesses de la Vie éternelle ; si nous voulons vivre, c'est à Lui que nous devons aller, et notre vie sera intense dans la mesure de notre union avec le Siège de Pierre.

« Ainsi il importe souverainement de hâter par tous les moyens en notre pouvoir, le rapprochement des Nations avec Rome.

« Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'hommage de mon profond respect. »

H. PAILLAS.

Sup. gén. des Prêtres du S.-Cœur de Bétharram.

48. — du Supérieur des Pères Maristes.

« Je viens de recevoir par notre Révérend Père Procureur Général, à Rome, l'exemplaire de la Lettre ouverte et manifeste de la *Ligue Apostolique* que vous avez bien voulu m'adresser; je vous en remercie bien sincèrement.

« De plein cœur, en mon nom et au nom des Pères Maristes, j'adhère à la « Ligue Apostolique », que si opportunément vous avez formée, et je fais les vœux les plus ardents, appuyés de mes meilleures prières. pour que l'appel aussi solidement motivé qu'éloquemment exprimé qu'en votre qualité de Directeur de la « Ligue Apostolique », vous avez formulé, soit accueilli favorablement par ceux auxquels il est destiné.

« Veuillez agréer, Mon Révérend Père, l'expression de mes sentiments de religieux respect et d'entier dévouement en
J. M. J. » Jean Claude RAFFIN, Sup. Général.

95. — du Supérieur Général de la Société de Marie.

« D'esprit et de cœur, le soussigné Supérieur Général de la Société de Marie (Marianistes) adhère au pressant appel adressé aux « Dirigeants de ce monde et aux peuples », sous forme de Lettre ouverte de la *Ligue Apostolique*, et il souhaite ardemment que, dans l'intérêt de la vraie paix des Nations, cet appel soit entendu.

Fr. J. Hiss, Pr. Sup. Gén. S. M.



IMPRIMATUR :

PULCHRI PRATI die 15 Octobris 1920.

MECHLINAE, 18 Decembri 1920.

C. M. VAN DE STEENE,

J. THYS.

C. ss. R. Sup. Prov.

Can., lib. cens.